

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Conseil Municipal du 11 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

AVANT-PROPOS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Fruit de la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire.

Ce débat n'engendre aucune décision mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

Conformément à l'article 107 alinéa 4° de la loi NOTRe du 7 août 2015, un rapport sur les engagements pluriannuels, sur la structure et la gestion de la dette et l'évolution des effectifs seront présenté dans le ROB.

Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 – 330, Il fera apparaître les chiffres constatés du compte administratif de l'Ordonnateur et compte de gestion de la Trésorière, sauf pour l'exercice 2023, en attente de d'édition du compte administratif.

Sommaire

I.	L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER : SITUATION INTERNATIONALE ET LOI DE FINANCES 2025	5
1.	Le contexte économique.....	5
1.1.	Economie mondiale : projections de croissance, inflation et taux directeurs	5
1.2.	Focus sur la France	8
2.	Loi de Finances 2025	9
2.1.	Le redressement des finances publiques.....	9
2.2.	Les principales mesures concernant les entreprises et les collectivités.....	10
II.	SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE	12
1.	Situation économique et fiscale de la Commune	12
2.	L'Etat de la dette.....	15
III.	ANALYSE RETROSPECTIVE.....	19
1.	La section de fonctionnement.....	19
1.1	Les recettes de fonctionnement.....	19
1.1.1	Les produits de fiscalité.....	21
1.1.2	Les dotations et subventions de fonctionnement	23
1.1.3	Les produits des services et du domaine	25
1.1.4	Les autres produits de fonctionnement	26
1.2	Les dépenses de fonctionnement.....	27
1.2.1	Les dépenses de personnel.....	28
1.2.2	Les autres charges de gestion courante.....	31
1.2.3	Les charges à caractère général	35
1.2.4	Les autres dépenses de fonctionnement.....	38
1.3	Synthèse de la section de fonctionnement et épargnes	39
2.	La section d'investissement.....	41
2.1.	Les recettes d'investissement.....	41
2.1.1.	Les subventions d'investissement	42
2.1.2.	Les dotations et les excédents de fonctionnement capitalisés	43
2.1.3.	Les recettes d'ordre : les amortissements.....	44
2.2.	Les dépenses d'investissement.....	44
2.2.1.	Les APCP et les grands projets.....	45
2.2.2.	Les autres dépenses d'équipement.....	48
2.2.3.	Les dépenses d'investissement hors dépenses d'équipement	50
2.3.	La synthèse de la section d'investissement et le résultat prévisionnel 2024.....	50
IV.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE POUR 2025	53

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

1. La section de fonctionnement	53
1.1 Les recettes de fonctionnement	53
1.1.1 <i>Les diminutions attendues des recettes de fonctionnement en 2025</i>	53
1.1.2 <i>Les augmentations attendues des recettes de fonctionnement en 2025</i>	55
1.2 Les dépenses de fonctionnement	58
1.2.1 <i>Les diminutions attendues des dépenses de fonctionnement en 2025</i>	58
1.2.2 <i>Les augmentations attendues des dépenses de fonctionnement en 2025</i>	59
1.2.3 <i>Les dépenses de personnel pour l'exercice 2025</i>	62
1.3 La synthèse de la section de fonctionnement	65
2. La section d'investissement	66
2.1 Les recettes d'investissement attendues	66
2.2. Evolution de la dette et recours à l'emprunt.....	68
2.3. APCP, grands projets et autres dépenses d'équipement	68
2.4. . Les autres dépenses d'investissement	73
CONCLUSION	73

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER : SITUATION INTERNATIONALE ET LOI DE FINANCES 2025

1. Le contexte économique

L'économie mondiale sort tout juste de la plus forte poussée d'inflation recensée dans l'histoire récente. Par rapport à la période 2017-2021, les anticipations d'inflation, en particulier dans de nombreux pays avancés, s'établissent aujourd'hui encore plus au-dessus de la cible des banques centrales. Les tensions géopolitiques restent élevées, notamment celles constatées au Moyen-Orient, ainsi que les frictions commerciales à l'échelle mondiale. Les avancées sur le front des politiques budgétaires et structurelles sont très ralenties et incertaines.

1.1. Economie mondiale : projections de croissance, inflation et taux directeurs

Des Prévisions de croissance hétérogènes

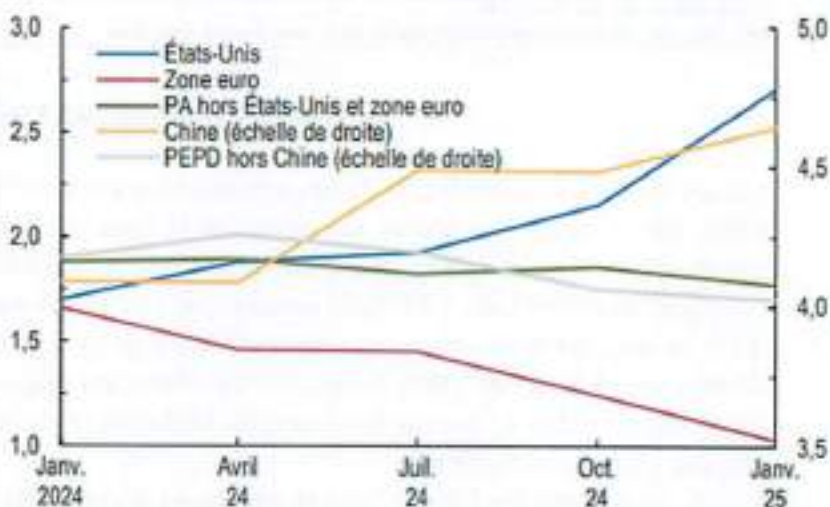
La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3% en 2025 comme en 2026 (source FMI - janvier 2025), un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7% sur la période 2000-2019). Parmi les pays avancés, les révisions des prévisions de croissance prennent des directions différentes.

Aux Etats-Unis, la demande sous-jacente reste vigoureuse expliquée par de puissants effets de richesse, une orientation moins restrictive de la politique monétaire et des conditions financières favorables. La croissance devrait s'établir à 2,7% en 2025.

Dans la zone euro, la croissance devrait se redresser, mais à un rythme plus progressif que prévu car les tensions géopolitiques continuent d'affecter les agents économiques. L'activité moins dynamique que prévu à la fin de l'année 2024, dans l'industrie manufacturière en particulier, ainsi que l'accentuation de l'incertitude entourant le paysage politique et l'action des pouvoirs publics, expliquent une prévision de croissance d'environ 1%.

Dans les pays émergents et les pays en développement, les taux de croissance en 2025 et 2026 devraient être globalement équivalents à ceux de 2024. La croissance de la Chine est attendue à 4,6% et en Inde, celle-ci restera vigoureuse à 6,5%. Le prolongement des baisses de production de l'OPEP fait présager une croissance moins vive au Moyen-Orient et en Asie centrale. En Amérique Latine et aux caraïbes, la croissance globale devrait légèrement accélérer à 2,5%, en dépit du ralentissement attendu des principaux pays de la région.

Graphique 2. Évolution des projections de croissance pour 2025
(En pourcentage)



Source : calculs des services du FMI.

Note : L'axe des abscisses indique les mois de publication des Perspectives de l'économie mondiale. PA = pays avancés ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Tableau 1 de l'annexe. Croissance du PIB réel dans plusieurs pays
(Variation en pourcentage)

	Estimations		Projections		Différence par rapport aux projections des PEM d'octobre 2024 1/	
	2023	2024	2025	2026	2025	2026
Argentine	-1,6	-2,8	5,0	5,0	0,0	0,3
Australie	2,1	1,2	2,1	2,2	0,0	0,0
Brésil	3,2	3,7	2,2	2,2	0,0	-0,1
Canada	1,5	1,3	2,0	2,0	-0,4	0,0
Chine	5,2	4,8	4,6	4,5	0,1	0,4
Égypte 2/	3,8	2,4	3,6	4,1	-0,5	-1,0
France	1,1	1,1	0,8	1,1	-0,3	-0,2
Allemagne	-0,3	-0,2	0,3	1,1	-0,5	-0,3
Inde 2/	8,2	6,5	6,5	6,5	0,0	0,0
Indonésie	5,0	5,0	5,1	5,1	0,0	0,0
Iran 2/	5,0	3,7	3,1	2,8	0,0	0,0
Italie	0,7	0,6	0,7	0,9	-0,1	0,2
Japon	1,5	-0,2	1,1	0,8	0,0	0,0
Kazakhstan	5,1	4,0	5,5	4,1	0,9	0,6
Corée	1,4	2,2	2,0	2,1	-0,2	-0,1
Malaisie	3,6	5,0	4,7	4,4	0,3	0,0
Mexique	3,3	1,8	1,4	2,0	0,1	0,0
Pays-Bas	0,1	0,9	1,6	1,8	0,0	0,1
Nigéria	2,9	3,1	3,2	3,0	0,0	0,0
Pakistan 2/	-0,2	2,5	3,0	4,0	-0,2	0,0
Philippines	5,5	5,8	6,1	6,3	0,0	0,0
Pologne	0,1	2,8	3,5	3,3	0,0	-0,1
Russie	3,6	3,8	1,4	1,2	0,1	0,0
Arabie saoudite	-0,8	1,4	3,3	4,1	-1,3	-0,3
Afrique du Sud	0,7	0,8	1,5	1,6	0,0	0,1
Espagne	2,7	3,1	2,3	1,8	0,2	0,0
Thaïlande	1,9	2,7	2,9	2,6	-0,1	0,0
Turkiye	5,1	2,8	2,6	3,2	-0,1	0,0
Royaume-Uni	0,3	0,9	1,6	1,5	0,1	0,0
États-Unis	2,9	2,8	2,7	2,1	0,5	0,1

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les pays sélectionnés représentent environ 83 % de la production mondiale.

Une inflation qui continue à ralentir

Dans les économies avancées, l'épisode inflationniste est terminé. En septembre 2024, l'inflation s'est établie sous la barre des 2% au Royaume-Uni et dans la zone euro. Depuis, l'inflation est repartie légèrement à la hausse de part et d'autre de la Manche tout en restant modérée (+2,3% en octobre et novembre). Aux États-Unis, l'inflation, mesurée par l'indice CPI du *Bureau of Labor Statistics*, s'est élevée à 2,6% en glissement annuel en octobre contre 3,2% un an auparavant. La progression de cet indice est toutefois tirée à la hausse par le dynamisme des loyers qui y occupent une place importante. Au sens de l'IPCH, concept utilisé en Europe pour mesurer l'inflation, le glissement annuel des prix aurait été sous la barre des 2% dès le mois de mai.

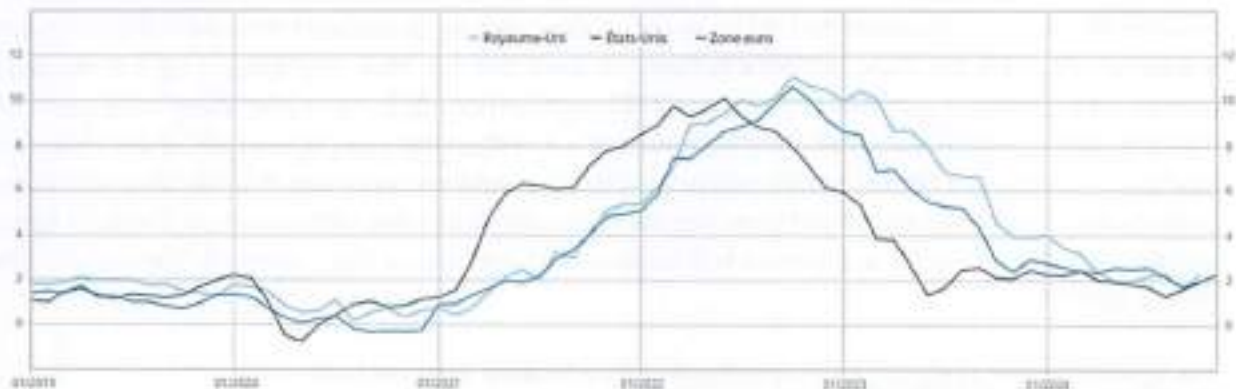
En 2025, les prix des produits de base énergétiques devraient baisser de 2,6% s'expliquant par la baisse des cours du pétrole, entraînée par la faiblesse de la demande chinoise et par une offre abondante en provenance de pays n'appartenant pas à l'OPEP. Cependant, cette baisse devrait être compensée d'une part par l'augmentation des prix du gaz provoquée par la perturbation des approvisionnements due au conflit en cours au Moyen-Orient et des arrêts de production sur des gisements actuels et d'autre part par l'augmentation des prix des produits de base (hors combustibles) du fait de révisions à la hausse des

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

prix des produits alimentaires et des boissons attribuables aux mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les grands producteurs.

Cependant, les dynamiques actuelles de l'inflation pourraient s'inverser à tout moment, notamment sous l'effet de la révision des droits de douane ou l'intensification des tensions géopolitiques. Les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine pourraient s'aggraver, ce qui aurait des conséquences directes sur les routes commerciales ainsi que sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le risque de résurgence des tensions inflationnistes reste donc bien réel.

► 1. Inflation comparée pour la zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis
(glissement annuel en %)



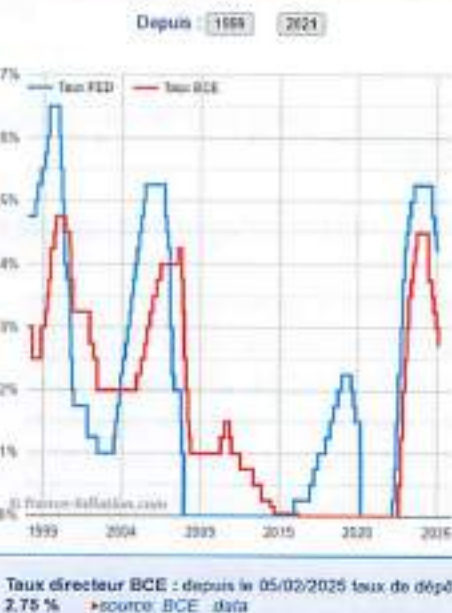
Dernier point : novembre pour zone euro, octobre pour États-Unis, Royaume-Uni.
Lecture : le glissement annuel de l'IPC se situait à 1,9 % aux États-Unis en octobre 2024, et à 2,0 % pour la zone euro.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BLS.

L'évolution des taux directeurs dans le monde

La mission principale de la Banque Centrale Européenne est de contenir l'inflation des prix à un niveau qu'elle considère comme optimum soit voisin de 2%. Ceci diffère notablement de la Banque centrale des États Unis ou FED (Federal Reserve System) qui considère plutôt la croissance économique comme premier levier, ceci pour maximiser l'emploi. Cependant, suite à la crise économique mondiale sans précédent engendrée par les subprimes Américains, la BCE a modulé sa politique car elle était accusée de nuire à la reprise fragile de sortie de crise. Elle devrait maintenant mieux équilibrer ses décisions et prendre en considération la croissance court terme et inflation long terme. On peut remarquer qu'elle anticipe maintenant sur la FED, ce qui est nouveau. Lors de sa dernière réunion du 18 décembre 2024 avec mise à jour de ses perspectives économiques pour les États-Unis, la FED annonce viser un taux directeur de 4.4% pour 2024 et 3.4% pour 2025. Dernière décision de la BCE : taux de dépôt à 2.75%, avec date d'effet au 5 février 2025.

Le taux OAT 10 ans a fini l'année 2024 plus haut qu'il ne l'a débuté (3,2 % vs. 2,6 %), les facteurs baissiers (baisse de la prime d'inflation, baisse des taux directeurs, hausse de l'incertitude) ne compensant pas les facteurs haussiers (prime de terme, prime de risque). Les forces cycliques (inflation, politique monétaire) détendent les taux longs, celles structurelles sont

TAUX DIRECTEURS BCE ET FED depuis Janvier 1999



Audace de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

contrariantes et elles se sont renforcées courant 2024, appuyant l'intuition que le retour à des taux bas est difficilement envisageable. Pour 2025, il apparaît que les forces cycliques joueront encore un peu à la baisse en début d'année, tout en s'épuisant et en étant contrariées par ces facteurs structurels persistants. C'est ainsi que les différents consensus de marché tablent, pour fin 2025, sur des taux longs au final assez proches des niveaux observés à date.

1.2. Focus sur la France

Une croissance morose

Selon les dernières publications de l'INSEE, après un léger repli au quatrième trimestre 2024, le PIB aurait augmenté de 1,1% en 2024, essentiellement soutenu par les Jeux Olympiques et Paralympiques (premières estimations publiées le 30 janvier 2025 – estimations définitives attendues fin février/début mars). En 2025, l'activité garderait un rythme morose. L'investissement des entreprises et des collectivités locales continuerait de reculer et l'investissement des ménages en construction tarderait à se stabiliser. La croissance serait essentiellement soutenue par la consommation des ménages et par l'activité agricole plus dynamique qu'en 2024. L'acquis de la croissance à mi-année pour 2025 serait de 0,5% et sur l'année entière de 0,9%.

► 2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations trimestrielles en % ; contributions en points)



Lecture : au troisième trimestre 2024, le PIB a augmenté par rapport au deuxième trimestre (+0,4 %) ; la contribution de la consommation des ménages à cette évolution est d'environ +0,3 point.

Source : Insee.

Le choc inflationniste résorbé mais dont les effets sont durablement défavorables

L'année 2024 a vu se résorber le choc inflationniste lié aux deux crises de début de la décennie 2020 (covid 19 et guerre d'Ukraine) comme le montre le reflux de l'inflation française de 6,3% en février 2023 à des niveaux proches de 1% à l'automne 2024. Mais la normalisation de l'inflation ne doit pas être confondue avec le retour des prix à leur niveau d'avant crises car il n'y a pas eu d'inflation négative. Ces chocs ont donc un effet permanent sur le niveau



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

des prix à la consommation mais également ceux de tous les biens indexés totalement ou partiellement (loyers résidentiels, commerciaux, contrats avec clause d'indexation...) et des biens à la production et à l'exportation. Les fondamentaux conjoncturels présagent d'une dynamique sage des prix en 2025. L'inflation devrait donc être proche des 1% tout au long du 1^{er} semestre 2025. Au second semestre, les forces désinflationnistes cycliques ne se renforceraient pas tandis que les forces structurelles (réchauffement climatique, TEE, fragmentation du commerce mondial...) gagneraient en prégnance. Ainsi, par le jeu des effets de base, l'inflation devrait s'inscrire plutôt proche de 1,5% à l'été 2025.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,8	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,6	7,6	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

2. Loi de Finances 2025

Fait exceptionnel dans le déroulement législatif et politique de la Ve République, le projet de loi de Finances pour 2025 a été rejeté le 4 décembre dernier. Le gouvernement de Michel Barnier constitué le 5 septembre 2024 a été renversé par une motion de censure après avoir eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans vote le projet de loi de Financement de la sécurité sociale pour 2025 dans sa version issue de la commission mixte paritaire.

Dans ce contexte, une loi dite spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 pour assurer la continuité du service public (loi n°2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de Finances, JORF n°0302 du 21 décembre 2024). Son article 1^{er} autorise ainsi le gouvernement à percevoir les impôts existants : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de Finances pour 2025, la perception des ressources de l'État et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'État est autorisée conformément aux lois et règlements ». Ses articles 2 et 3 autorisent l'État et les organismes de Sécurité sociale à émettre des emprunts, pour couvrir les besoins de financement des services publics et de la Sécurité sociale et gérer la dette de l'État.

Après plus de quatre mois de marathon parlementaire, la France s'est finalement dotée d'un budget pour 2025. En rejetant, mercredi 5 février, la motion de censure déposée par La France insoumise, les députés ont avalisé l'adoption sans vote du projet de loi de finances, rendue possible par le recours du gouvernement Bayrou à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel.

2.1. Le redressement des finances publiques

Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3% de déficit public au plus tard en 2029. À ce titre, le périmètre des dépenses de l'État (PDE) est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2024. Les efforts portent en priorité sur les interventions discrétionnaires du budget de l'État ainsi que sur les concours aux opérateurs, qui doivent également contribuer au redressement des finances publiques.

La loi de finances pour 2025 prévoit un déficit budgétaire de l'État de 139,0 Md€, soit une amélioration de 7,9 Md€ par rapport à la LFI 2024. Elle doit permettre de contenir le déficit public à 5,4% du PIB en 2025 – un objectif légèrement moins ambitieux que les 5% visés par le précédent gouvernement Barnier. La trajectoire des finances publiques pourra être rétablie par la maîtrise des dépenses publiques, ce qui permettra de garantir la souveraineté de la France.

Les budgets pour 2025 alloués aux ministères permettent de financer les priorités du Gouvernement : l'éducation, la justice, la sécurité ou encore la défense nationale. Ainsi, plusieurs secteurs bénéficient des principales hausses de crédits budgétaires par rapport à la loi de finances pour 2024 :

- Le ministère des Armées voit ses moyens renforcés au service de la souveraineté et de l'autonomie stratégique de la France. Les orientations de la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 se traduisent en 2025 par une hausse des crédits +3,3 Md€ ;
- Les moyens du ministère de l'Intérieur sont également rehaussés pour garantir la sécurité de nos concitoyens avec + 1,0 Md€ ;
- Le ministère de la Justice bénéficie d'une hausse de + 0,3 Md€ de ses crédits permettant le renforcement de nos juridictions et la poursuite du programme de constructions de places supplémentaires de prisons
- Enfin, les effectifs du ministère de l'Éducation nationale sont également préservés.

2.2. Les principales mesures concernant les entreprises et les collectivités

Pour les entreprises :

Les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1Md€ ou 3Md€ voient leur bénéfices taxés d'une contribution exceptionnelle qui s'applique selon des seuils différents : 20,6% à 41,2% (par exemple, les grandes entreprises de transport maritime relèvent d'un dispositif particulier).

Une taxe sur le rachat de titres par les grandes entreprises est instaurée. Elle concerne les entreprises réalisant un chiffre d'affaires individuel ou consolidé de plus de d'1Md€.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), prévue pour 2027, est reportée. Les taux d'imposition ne seront abaissés que progressivement à compter de 2026. La CVAE sera supprimée totalement en 2030.

En revanche, les dispositifs des zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) et des quartiers prioritaires de la politique Ville (QPV) sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2025. Les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont également prorogées.

Plusieurs mesures en faveur du secteur agricole ont également été adoptées : amélioration de l'exonération de taxe foncière, aides en cas de cession au profit de jeunes agriculteurs, annulation des hausses prévues sur le gazole utilisé pour les travaux agricoles...

Pour les collectivités :

Parmi les mesures présentées, les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2,2 milliards d'euros avec une ponction par l'État sur leurs recettes (au lieu des 5,5Md€ prévus à l'automne). Etant

donné sa structure économique et fiscale, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges n'est pas concernée par cette mesure.

Les dépenses liées à l'écologie reculent de près de 14%, à 21 milliards d'euros. L'une des victimes de ce coup de rabot est le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « fonds vert », qui finance les investissements dans la transition écologique au niveau communal passant de 2,5 à 1,1 milliard d'euros. En revanche, il couvre des dépenses supplémentaires, comme le programme de construction de pistes cyclables.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'un prélèvement sur la masse salariale des entreprises et collectivités d'au moins 11 salariés.

Pour leur permettre de faire face à leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières de 4,5% à 5,5% pendant trois ans. Ils pourront cependant décider d'un taux réduit pour les primo-accédants.

Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% en 2024). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

La réduction du Fonds de Compensation de la TVA et le gel de la DGF prévus dans le PLF initial ont finalement été abandonnés et seront financés par une nouvelle taxe « Tabac ».

Zoom sur le seuil d'exemption de TVA

A compter du 1^{er} mars 2025, le seuil d'exemption de la TVA pour les petites entreprises et les autoentrepreneurs est abaissé au seuil unique de 25 000€ de chiffre d'affaires annuel. Il aura pour conséquence de soumettre à la TVA les activités générant de faibles recettes, notamment celles des collectivités. Pourraient être ainsi concernées, pour ce qui est du bloc communal, les recettes issues des locations de salles des fêtes, des locations de locaux à des commerçants ou à des professionnels de santé, ainsi que les locations de maisons d'assistantes maternelles, de micro-crèches et bien d'autres. Toutefois, le ministre de l'économie et des finances a annoncé que cette réforme était pour le moment suspendue le temps d'une concertation avec les acteurs concernés.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

1. Situation économique et fiscale de la Commune

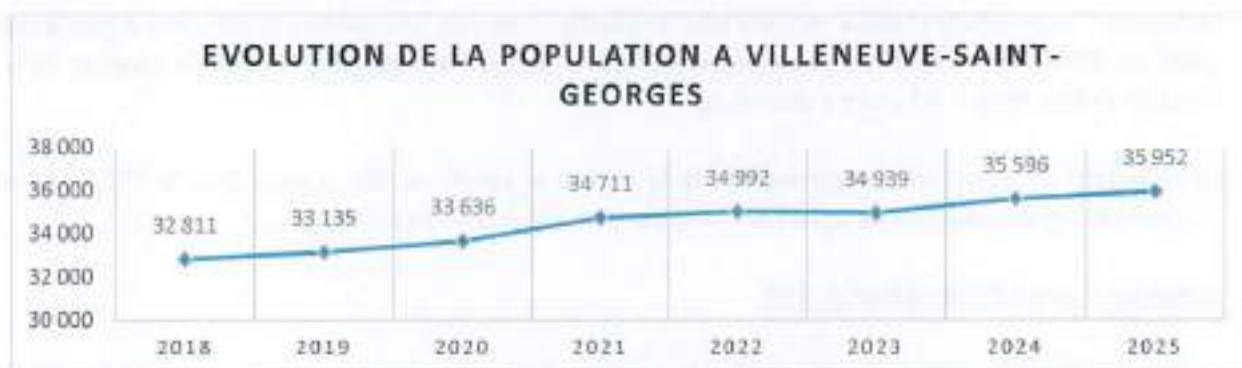
➤ Une population jeune qui ne cesse de croître

La Commune de Villeneuve-Saint-Georges compte 35 596 habitants à Villeneuve Saint Georges en 2024 (source : fiche DGF). Après une légère baisse en 2023, elle augmente de 2%. C'est une population qui rajeunit fortement. 47,2% de la population avait moins de 30 ans en 2021, contre 45% en 2010 et 2015.

NOMBRE D'HABITANTS A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population INSEE*	32 811	33 135	33 636	34 711	34 992	34 939	35 596	35 952
variation		324	501	1 075	281	-53	657	356
variation (en %)		1%	2%	3%	1%	0%	2%	1%

* données issues de la fiche DGF de 2018 à 2024. Pour 2025, il est retenu une hypothèse d'augmentation de la moyenne constatée des 7 dernières années



La jeunesse de la population témoigne d'une dynamique importante et d'une forte vitalité de la commune. Il démontre l'attractivité de Villeneuve-Saint-Georges qui, par sa situation géographique stratégique, sa proximité avec Paris et ses transports en commune, s'inscrit comme une ville d'avenir pour les plus jeunes et les familles.

Population par grande tranche d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	32 239	100	32 626	100	35 492	100
0 à 14 ans	7 449	23,1	7 484	22,9	8 459	23,8
15 à 29 ans	7 358	22,8	7 423	22,8	8 316	23,4
30 à 44 ans	7 159	22,2	6 693	20,5	7 166	20,2
45 à 59 ans	5 853	18,2	6 163	18,9	6 252	17,6
60 à 74 ans	2 725	8,5	3 225	9,9	3 605	10,2
75 ans ou plus	1 695	5,3	1 638	5	1 694	4,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

En 2024, Villeneuve Saint Georges accueillait 11 607 habitants de nationalité étrangère dont 6 161 hommes et 5 446 femmes, soit 33 % de sa population. Le nombre des familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Villeneuve Saint Georges était de 2 461, soit 43 % des familles. 40 % des familles avec un seul enfant, soit 836 familles, 43 % des familles de deux enfants, soit 802 familles, 45 % des familles avec trois enfants, soit 523 familles, 300 familles ont quatre enfants ou plus, soit 53 % des familles de quatre enfants et plus.

[Sources des données : Les données de la page Population Villeneuve Saint Georges proviennent de SOURCES : Nombre d'habitants selon le recensement de la population de l'INSEE. Le nombre d'habitant en France est calculé selon la dernière estimation déduction faite des ajustements statistiques, nous les avons vérifiées et mise à jour le lundi 26 février 2024. Le producteur des données émet les notes suivantes : Le nombre d'habitants est calculé conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003]

➤ Un revenu disponible modeste

Le revenu disponible des habitants est d'en moyenne 16 960€ contre 37 670€ pour l'ensemble de la population. Moins de la moitié des ménages sont imposables : 41% contre 44% en France et 62.4% dans le Val-De-Marne.

Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	11 934
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	33 371
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	16 960
Part des ménages fiscaux imposables (en %)	41

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

➤ Un nombre important de logements sociaux et de nombreux QPV

Alors que la France compte 5,4 millions de logements locatifs sociaux, soit 15,9% du parc immobilier, la Ville en compte plus de 40%. Plus de la moitié des habitants vivent dans un quartier prioritaire (QPV) et 25% bénéficie d'aides au logement.

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population INSEE	32 811	33 135	33 636	34 711	34 992	34 939	35 596	35 952
population vivant en QPV	17 269	17 269	17 269	17 269	18 284	18 284	18 284	18 284
part en %	53%	52%	51%	50%	52%	52%	51%	51%
nombre total de logements*	NC	12 565	12 788	12 771	12 805	12 748	12 396	12 396
nombre de logements sociaux	NC	4 739	4 775	4 861	4 838	4 893	4 924	4 924
part des logements sociaux	NC	38%	37%	38%	38%	38%	40%	40%
nombre de bénéficiaires des aides au logement	NC	11 288	11 503	11 660	10 407	9 732	9 051	9 051
part de la population bénéficiant des aides au logement	NC	34%	34%	34%	30%	28%	25%	25%

* au sens de logements TH de la commune (source: fiche DGF)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

➤ **Un potentiel fiscal et un potentiel financier révélant un faible potentiel de ressources mais une pression fiscale importante**

	RETROSPECTIVE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
potentiel fiscal* par habitant VSG	838,73	835,50	828,44	817,73	831,11	839,35	866,00
potentiel fiscal* par habitant de la strate	1 070,95	1 086,49	1 108,99	1 120,13	1 171,54	1 210,18	1 318,58
Effort fiscal** VSG	1,33	1,34	1,34	1,35	1,35	1,35	1,30
Effort fiscal** de la Strate	1,21	1,20	1,21	1,21	1,26	1,25	1,22
potentiel financier*** par habitant VSG	961,01	955,06	947,11	934,12	949,89	959,23	983,61
potentiel financier*** par habitant de la strate	1 182,87	1 194,87	1 215,04	1 223,38	1 278,73	1 316,42	1 422,94
DSU****	5 392 430,00	5 725 419,00	6 019 286,00	6 339 255,00	6 627 253,00	6 923 263,00	7 229 596,00
Rang DSU	77	62	58	47	53	49	43

source: fiche DGF

* potentiel fiscal: indicateur de richesse fiscale de la commune. il est égal à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales le taux moyen national d'imposition de ces taxes. Il permet de mesurer la richesse fiscale potentielle d'une collectivité par rapport aux autres collectivités de la même strate

** Effort fiscal: pression fiscale exercée sur le territoire. Un EF > 1 signifie que les contribuables s'acquittent de taux plus élevés que la moyenne nationale

*** potentiel financier: potentiel fiscal + dotation forfaitaire de la DGF

**** Dotation de Solidarité Urbaine: dotation de péréquation destinée à aider les communes de plus de 5000 habitants les plus pauvres

En 7 ans ; la Ville est passé du rang 77 au rang 43 de la DSU ce qui traduit un appauvrissement de ses ressources. Son potentiel fiscal par habitant a progressé de 3.25% contre 23.12% pour la moyenne nationale. En 2024, il est de 866€ contre 1318.58€ pour la moyenne nationale, soit un écart de 452.58€. Au vue de cette situation et selon les éléments de la loi de finances pour 2025, la DSU est attendue à 8,4M€ en 2025.



➤ Une perte de ressources fiscales due également à des bases exonérées importantes

Le faible potentiel fiscal de la Ville n'est pas la seule explication à de faibles recettes fiscales. La structure même de ses bases et le montant exonéré fait perdre chaque année à la Ville environ 6M€ de recettes. Les bases les plus importantes concernent les logements sociaux et les locaux industriels.

TFBP suivi des exonérations - EXERCICE 2024

	Bases exonérées à court et moyen terme	bases exonérées à long terme	TOTAL des bases exonérées
TFB affectées à l'habitation	7 031 045,00	3 366 837,00	10 397 882,00
TFB non affectées à l'habitation	1 868 880,00	8 276 941,00	10 145 821,00
TOTAL	8 899 925,00	11 643 778,00	20 543 703,00
taux d'imposition TFPB	36,09%		
produit TFB théorique	3 211 982,93	4 202 239,48	7 414 222,41
allocations compensatrice			1 064 812,00
Pertes de recettes fiscales			6 349 410,41

2. L'Etat de la dette

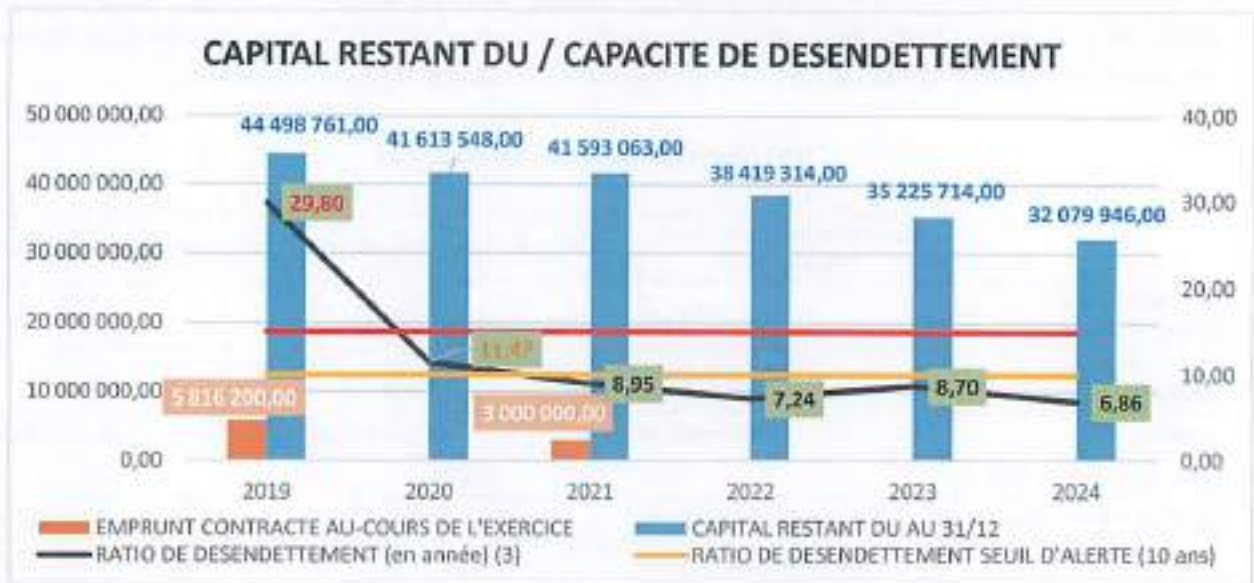
En 2019, la Ville a atteint l'en-cours de dette le plus élevé de son histoire : plus de 44M€. Sa capacité de désendettement était supérieure à 29 ans (le seuil critique communément accepté est de 15 ans) et sa capacité d'autofinancement négative de 0,7M€.

En 2020, la Ville s'est vue refusée un nouvel emprunt au vue de cette situation ce qui l'a obligé à raboter ses dépenses d'investissement et mobiliser son fonds de roulement (-44% en 1 an).

Pour rectifier la situation, d'importants efforts ont été entrepris pour rétablir la solvabilité de la Ville. Ainsi, le CRD (Capital restant d est passé de 44,4M€ en 2019 à 32 M€ en 2024, niveau d'endettement beaucoup plus acceptable.



En parallèle, la restauration de ses épargnes ont permis de diminuer fortement le **ratio de désendettement** de la Ville à moins de 7 ans.



Depuis 2022, la dette par habitant est inférieure à la dette moyenne par habitant des communes de la même strate : 901,22€/habitant contre 1 342,95€/habitant.



Cependant, le poids de la dette pèse encore lourdement sur les finances de la ville.

Chaque année, elle consacre environ 30% de sa section d'investissement au remboursement du capital, soit plus de 3M€/an.



SYNTHESE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024

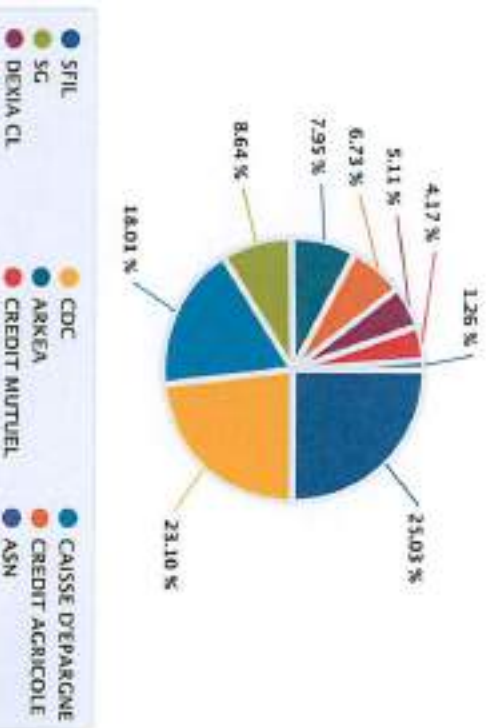


Durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

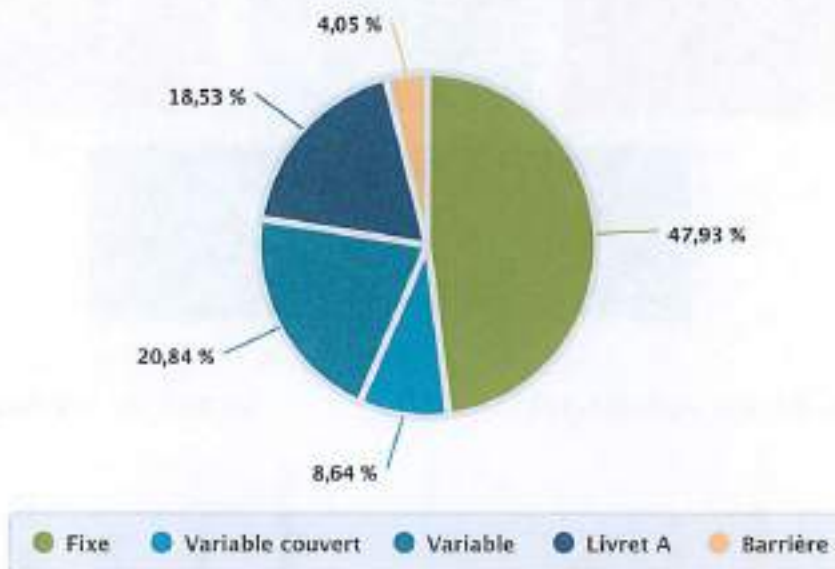
Durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'auto-financement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader

Les 52 emprunts se répartissent entre 9 prêteurs dont les plus importants sont la SFIL et la CDC.

Presque la moitié de la dette concerne des emprunts à taux fixes. 48% du capital emprunté concerne des emprunts à taux variables « plafonnés » (variable couvert ou livret A), 4% du capital concerne un emprunt « barrière indexé sur l'inflation. Au vu du capital restant dû de cet emprunt et des conditions de refinancement proposées,



la Ville a fait le choix de ne pas renégocier cet emprunt car l'opération lui coûterait plus chère qu'elle ne lui rapporterait. Cependant, chaque année, une simulation est demandée à DEXIA afin d'étudier cette opportunité.



III. ANALYSE RETROSPECTIVE

Avant-propos : Les données chiffrées 2024 sont extraites des réalisations en dépenses et recettes en date du 28 février 2024. Leur montant définitif est susceptible d'être légèrement modifié jusqu'à la production du compte administratif.

Après avoir été convoqué le 15 avril 2024, puis convoqué de nouveau le 20 avril 2024, faute de quorum en première instance, le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges n'a pas été en capacité d'adopter le budget primitif 2024 dans les délais impartis. Conformément à l'article L.1612-2 du code général des collectivités (CGCT) la préfète du département a saisi la chambre régionale de comptes (CRC) ce qui a eu pour effet de suspendre les pouvoirs budgétaires de l'assemblée délibérante jusqu'au terme de la procédure.

Suite à l'avis n°G/288-A-06 du 5 juin 2024 rendu par la juridiction financière, la préfète a donc pris un arrêté portant règlement d'office du budget le 18 juin 2024. Ce budget a été construit bien en-deçà des ambitions initiales ne permettant qu'un fonctionnement très restreint. Parallèlement à cette situation inédite, le Maire ne disposait plus de délégations de signature entre le 16 novembre 2023 et le 24 juillet 2024 (retirées par l'assemblée délibérante).

Le 29 août 2024, l'assemblée délibérante a adopté une décision modificative permettant d'ouvrir des enveloppes de crédit plus importantes.

Ainsi, le fonctionnement de la collectivité s'est trouvé fortement perturbé les huit premiers mois de l'année. Beaucoup de projets ont été lancés tardivement, voir abandonnés car ils n'ont pu être démarrés dans les temps.

1. La section de fonctionnement

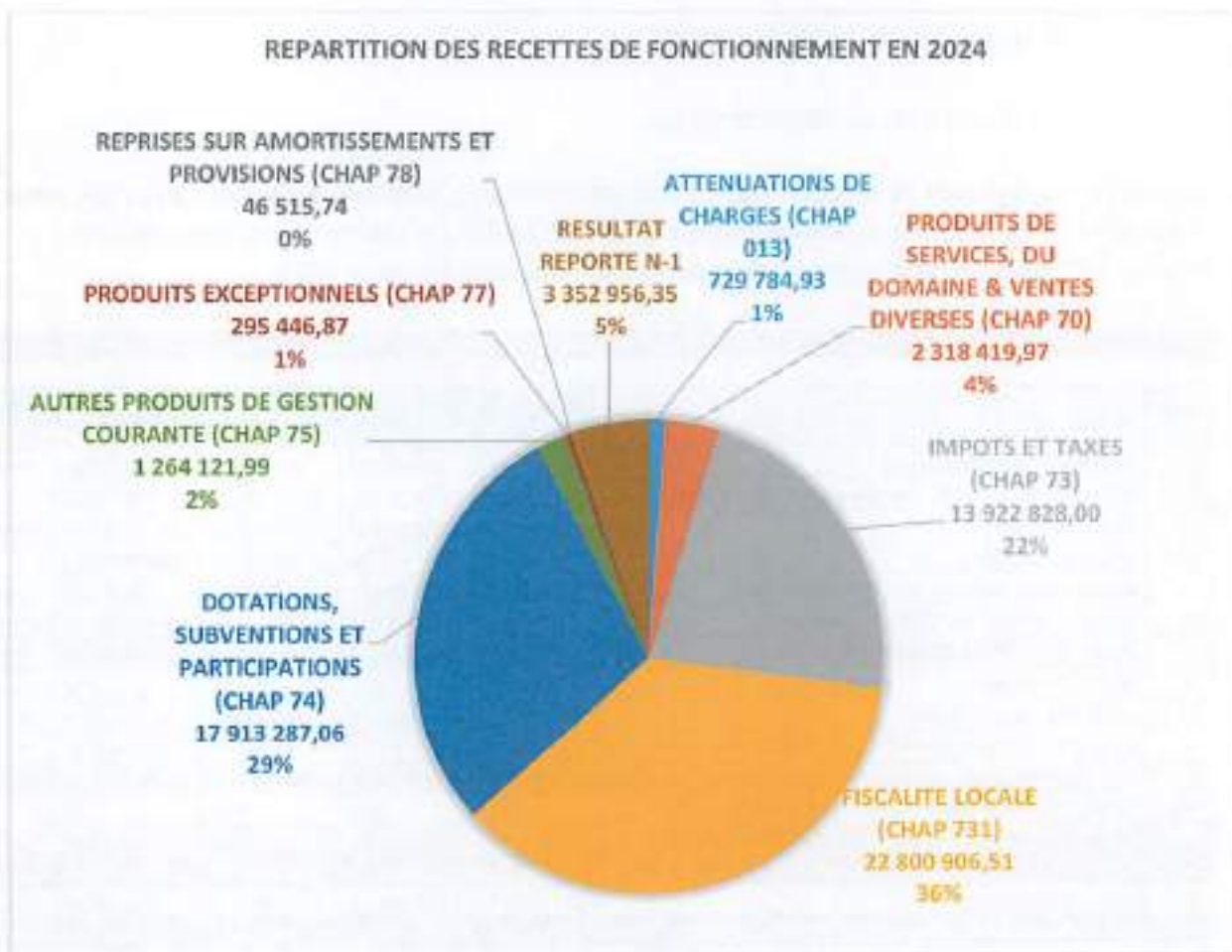
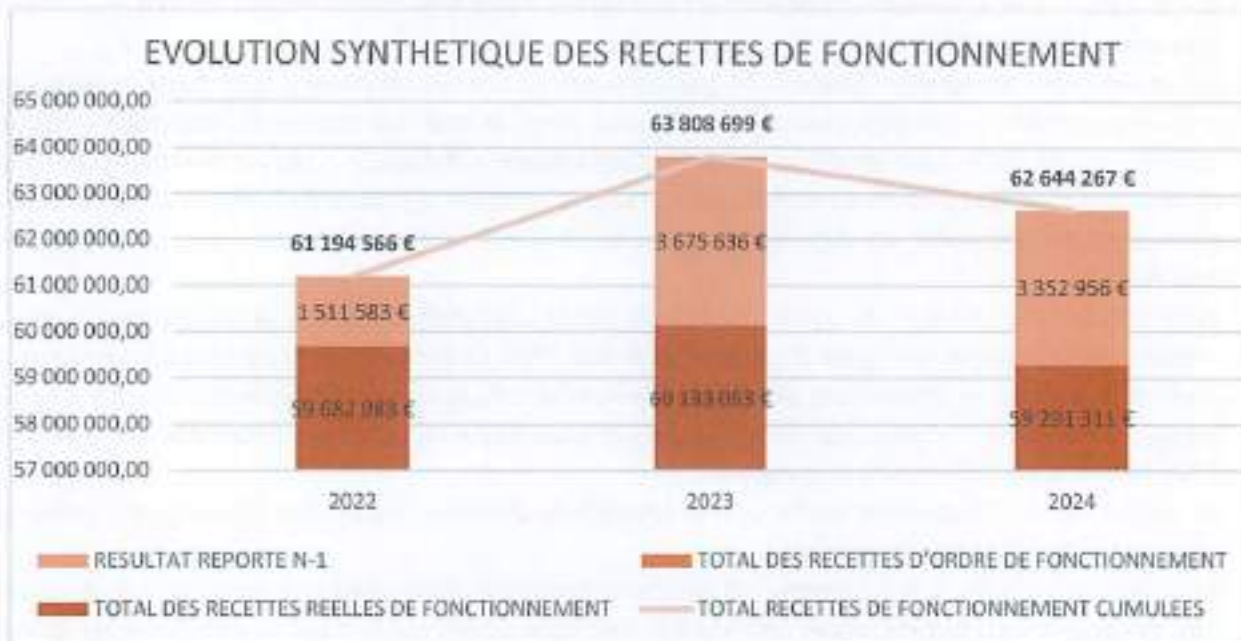
1.1 Les recettes de fonctionnement

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement sont attendues à 62,6M€ contre 63,8M€ l'an passé, soit une diminution de 2% (-1,1M€), essentiellement due par une baisse des recettes exceptionnelles, des reprises sur provisions et d'un report de résultat antérieur moindre qu'en 2023.

CA - RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2023	2024	variation	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	460 496,81	386 469,89	729 784,93	343 315,04	89%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 819 609,18	2 494 102,56	2 318 419,97	-175 682,59	-7%
73	IMPOTS ET TAXES	35 474 255,05	36 086 629,32	13 922 828,00	-22 163 801,32	-61%
731	FISCALITE LOCALES	0,00	0,00	22 800 906,51	22 800 906,51	-
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 356 866,49	17 519 214,86	17 913 287,06	394 072,20	2%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	410 273,64	230 282,21	1 264 121,99	1 033 839,78	449%
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	57 521 501,17	56 716 698,84	58 949 348,46	2 232 649,62	4%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,30	0,55	0,00	-0,55	-100%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 018 907,43	2 441 407,37	295 446,87	-2 145 960,50	-88%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	142 574,26	974 956,55	46 515,74	-928 440,81	-95%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	59 682 983,16	60 133 063,31	59 291 311,07	-841 752,24	-1%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	59 682 983,16	60 133 063,31	59 291 311,07	-841 752,24	-1%
002	RESULTAT REPORTE N-1	1 511 583,07	3 675 635,53	3 352 956,35	-322 679,18	-9%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 194 566,23	63 808 698,84	62 644 267,42	-1 164 431,42	-2%

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Les recettes de fonctionnement se décomposent en deux « grands blocs » : les recettes réelles d'une part attendues à 59,3M€ pour 2024 et le report du résultat antérieur de 3,3M€. A noter que les trois derniers exercices n'enregistrent aucune recettes d'ordre.



1.1.1 Les produits de fiscalité

• Les produits de la fiscalité directe locale

Sous l'effet de la revalorisation des bases induite par l'IPC de novembre 2023 arrêté à 3,5%, conséquence de l'inflation galopante en 2023, le produit de la TF a augmenté en 2024 pour la seconde année consécutive (+422 531€). En parallèle, l'effet « GMBI » (obligation de déclaration des biens lors de la campagne de TF) a fait progresser la THRS de 20% (+120 474€). La mise en conformité des enseignes publicitaires a également permis à la Ville de récolter 178% de plus de TLPE que l'année antérieure et de dépasser la moyenne de la période 2018-2023, atteignant un produit record de presque 200 000€ en 2024. En revanche, les baisses des consommation d'énergie et la crise du secteur immobilier ont fait perdre respectivement à la Ville 174 549€ pour la TICFE (Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité) et 104 699€ pour les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

	RETROSPECTIVE						PROVISOIRE
CODE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH ⁽¹⁾	11 084 103	11 461 483	11 583 787				
variation (%)		3%	1%				
THRS ⁽²⁾				479 366	495 665	603 163	723 637
variation (%)					3%	22%	20%
TFPB ⁽³⁾	7 397 854	7 353 164	7 458 451	20 022 121	20 105 509	20 309 870	20 732 401
variation (%)		-1%	1%	168%	0%	1%	2%
TFNB ⁽⁴⁾	27 637	31 403	29 679	27 866	28 888	58 696	61 609
variation (%)		14%	-5%	-6%	4%	103%	5%
RS ⁽⁵⁾	136 529	225 724	73 400	213 449	11 426	15 914	61 481
variation (%)		65%	-67%	191%	-95%	39%	286%
DMTO ⁽⁶⁾	618 124	767 392	692 616	870 811	654 154	602 015	497 316
variation (%)		24%	-10%	26%	-25%	-8%	-17%
TPYL ⁽⁷⁾	33 152	31 152	35 602	36 414	37 366	39 200	43 036
variation (%)		-6%	14%	2%	3%	5%	10%
TICFE ⁽⁸⁾	447 327	437 554	464 486	478 945	475 568	654 268	479 719
variation (%)		-2%	6%	3%	-1%	38%	-27%
TLPE ⁽⁹⁾	186 038	122 412	273 477	144 091	142 659	71 881	199 969
variation (%)		-34%	123%	-47%	-1%	-50%	178%
DP ⁽¹⁰⁾	15 025	9 735	0	6 628	4 953	0	1 739
variation (%)		-35%	-100%	-	-25%	-100%	-
TOTAL	19 945 789	20 440 019	20 611 498	22 279 691	21 956 188	22 355 006	22 800 907
variation (%)		2%	1%	8%	-1%	2%	2%

(1) taxe d'habitation - supprimée en 2021 - compensée par le transfert de la part départementale de TFPB

(2) taxe d'habitation sur les résidences secondaires

(3) taxe foncière sur les propriétés bâties

(4) taxe foncière sur les propriétés non bâties

(5) rôles supplémentaires - leurs montants sont fluctuants - pas d'inscription au BP par application du principe de prudence

(6) droits de mutation à titres onéreux

(7) Taxe sur les pylônes

(8) Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

(9) Taxe locale sur la publicité extérieure

(10) Droits de place/d'utilisation du domaine public

- Les produits de la fiscalité indirecte et de la fiscalité transférée

70% des produits de la fiscalité indirecte et transférée est figée : les attributions de compensation arrêtées à 7 658 535€ depuis 2019 et le Fonds National de Garantie Individuel de ressources (FNGIR) à 1 728 918€ par an. Seul le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-De-France (FSRIF) est indexé. En 2024, il a augmenté de 5%, suite à l'appauvrissement de la Ville qui est passée du rang DSU 49 en 2023 au rang 49 en 2024.

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

CODE	RETROSPECTIVE						PROVISOIRE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AC ⁽¹⁾	8 084 846	7 658 535	7 658 535	7 658 535	7 658 535	7 658 535	7 658 535
variation (%)	2%	-5%	0%	0%	0%	0%	0%
FSRIF ⁽²⁾	3 520 495	3 722 045	3 989 706	4 333 487	4 249 886	4 335 610	4 535 909
variation (%)	0%	6%	7%	9%	-2%	2%	5%
FPIC ⁽³⁾	555 698	688 989	194 495				
variation (%)	-23%	24%	-72%				
TEOM ⁽⁴⁾	3 665 949	3 703 620	7 386 580				
variation (%)	-2%	1%	99%				
TOTAL	15 826 988	15 773 189	19 229 316	11 992 022	11 908 421	11 994 145	12 194 444
variation (%)	-1%	0%	22%	-38%	-1%	1%	2%

(1) attributions de compensation versées par la MGP (figées)

(2) Fonds de solidarité des communes de la Région IDF (péréquation horizontale)

(3) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. La Ville a perdu son éligibilité en intégrant l'EPT12 qui a compensé ce dernier jusqu'en 2023

(4) taxe d'enlèvement des ordures ménagères transférée à l'EPT12

PRODUITS DE LA FISCALITE TRANSFEREE

CODE	RETROSPECTIVE						PROVISOIRE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FNGIR ⁽¹⁾	1 728 918	1 728 918	1 728 918	1 728 918	1 728 918	1 728 918	1 728 384
variation (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

(1) Fonds National de Garantie Individuel de Ressources

UN RALENTISSEMENT INQUIETANT DES PRODUITS DE LA FISCALITE

Ces dix dernières années, deux grandes réformes ont fortement impacté l'évolution et le dynamisme des recettes fiscales de la Ville. En 2015, la loi NOTRe a imposé le transfert d'une partie importante de fiscalité locale à la MGP (CVAE, CFE...). Cette perte de produits a été partiellement compensée par le reversement des attributions de compensation dont le montant est figé depuis 2015 à 7 658 535€. Puis en 2022, la suppression de la taxe d'habitation a bouleversé les produits de fiscalité en modifiant la répartition fiscale et en figeant une partie de celle-ci (coefficient correcteur). Le tableau ci-après montre bien la perte des recettes fiscales et de leur dynamisme depuis 2017.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

SYNTHESE DES PRODUITS DE LA FISCALITE en millions d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CONTRIBUTIONS DIRECTES	19,11	19,95	20,44	20,61	22,28	21,96	22,36	22,80
CONTRIBUTIONS INDIRECTES	15,93	15,83	15,77	19,23	11,99	11,91	11,99	12,19
FISCALITE TRANSFEREE	1,73	1,73	1,73	1,73	1,73	1,73	1,73	1,73
TOTAL PRODUITS DE LA FISCALITE	36,77	37,50	37,94	41,57	36,00	36,79	36,08	36,72
variation (%)		4%	2%	1%	8%	-1%	2%	2%
		moyenne d'augmentation avant réforme TH 4%			moyenne d'augmentation après réforme TH 1%			

Plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Ville provient de la fiscalité (58%) dont le produit total est attendu à 36,7M€ pour 2024, soit en légère augmentation par rapport à 2023 de 2%.

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE en millions d'euros



1.1.2 Les dotations et subventions de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre une hausse de 5,67% pour 2024, soit un produit supplémentaire de 737 561€, essentiellement dû à l'augmentation de la DSP et de la DNP.

EVOLUTION DE LA DGF (en M€)



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Cette augmentation permet d'amortir la perte de recettes provenant d'autres dotations et participations en 2024 dont les plus importantes sont :

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : - 21 230€ dû au retour de l'écrêtement (LFI2024)
- Le Fonds de Compensation des Nuisances Aériennes (FCNA) suite à une réduction de 50% de la part versée par ADP (Aéroports de Paris) : -102 319,19€.
- La non reconduction de la dotation de solidarité communautaire (versée à titre exceptionnel en 2023) : - 415 635€
- Le non versement de la subvention pour la cité éducative par le CCAS, faute de convention entre les deux entités exigée pour la première fois en 2024 par le SGC d'Orly : -209 460€
- La baisse des subventions de fonctionnement dont il est de plus en plus difficile de bénéficier : -242 657,56€)

AUTRES DOTATIONS

	2022	2023	2024	variation	en %
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (SERVICES D'HYGIENE ET DE SANTE)	226 682,00	226 682,00	226 682,00	0,00	0%
DOTATION RELATIVE A L'EMISSION DES TITRES SECURISES	14 630,00	15 500,00	14 770,00	-730,00	-5%
DOTATION DE RECENSEMENT	6 046,00	6 217,00	6 311,00	94,00	2%
DOTATION DES ACTES NOTARIES	9 650,50	8 693,50	7 544,00	-1 149,50	-13%
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	863 797,00	863 797,00	842 567,00	-21 230,00	-2%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁽¹⁾	1 009 630,00	1 021 035,00	1 065 841,00	44 805,00	4%
DOTATION DE COMPENSATION EXONERATION TH (supprimée à compter de 2021)	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé	-
FCTVA (fonctionnement) ⁽²⁾	66 728,00	61 366,13	37 871,97	-23 494,16	-38%
FONDS DE COMPENSATION DES NUISANCES AERIENNES	206 564,93	208 821,40	106 502,21	-102 319,19	-49%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	415 635,00	415 635,00	415 635,00	-415 635,00	-100%
DOTATION EXCEPTIONNELLE COVID 19	911 391,00	supprimé	supprimé	supprimé	-
ELECTIONS ⁽³⁾	3 636,64	3 636,64	9 124,20	9 124,20	-
TOTAL AUTRES DOTATIONS	2 403 728,43	2 412 112,03	2 308 089,18	-104 022,85	-4%

(1) les allocations compensatrices comprennent:

- Les exonérations de taxes foncières pour les personnes de condition modeste, pour les baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte, les exonérations de longue durée (logements sociaux) et les locaux industriels et les exonérations de taxes foncières sur le non bâti

(2) selon le PLF 2025, le FCTVA des dépenses de fonctionnement est supprimé

(3) dotation versée uniquement les années de tenue d'élections

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	variation	en %
ACTION SOCIALE LOCALE (A)	1 530 593,68	1 967 362,90	2 111 204,24	143 841,34	7%
CITE EDUCATIVE ET PRE	247 400,00	262 000,00	52 540,00	-209 460,00	-80%
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	70 376,45	16 861,00	85 671,27	68 810,27	408%
AUTRES	1 178 717,93	585 129,93	342 472,37	-242 657,56	-41%
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	3 027 088,06	2 831 353,83	2 591 887,88	-239 465,95	-8%

(A) subventions de fonctionnement versées par la CAF (PSU, ALSH, CTG...)

NB: Pour 2024, la subvention PRE de 178 000€ a été encaissé sur le CCAS

1.1.3 Les produits des services et du domaine

Bien qu'ils affichent une baisse de 7% entre 2023 et 2024, les produits des services et du domaine sont en réalité en hausse. Jusqu'en 2023, les dépenses de personnel du centre municipal de santé étaient liquidées par la Ville qui refacturait ces dernières au CMS. A compter de l'exercice 2024, le budget annexe Henri Dret a supporté directement cette charge, cessant ainsi son reversement annuel vers la Ville. Hors remboursements de frais par les budgets annexes, les produits des services et du domaine augmentent de 33% :

	2022	2023	2024	variation	en %
CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	64 521	77 808	52 330	-25 478	-33%
REDEVANCES FUNERAIRES	980	9 979	0	-9 979	-100%
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	307 919	82 221	525 350	443 130	539%
REDEVANCE DE STATIONNEMENT	21 270	73 654	80 469	6 815	9%
FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	13 266	83 981	108 728	24 747	29%
PRODUITS DU DOMAINE	407 956	327 642	766 877	439 235	134%

	2022	2023	2024	variation	en %
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	1 050	8 789	7 264	-1 525	-17%
A CARACTERE SPORTIF	3 230	5 080	2 565	-2 515	-50%
A CARACTERE DE LOISIRS	89 865	63 223	25 790	-37 433	-59%
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	69 435	65 649	53 878	-11 771	-18%
REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	1 385 994	1 037 061	1 357 621	320 560	31%
LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	1 583	730	215	-515	-71%
PRODUITS DES SERVICES	1 551 157	1 180 533	1 447 333	266 800	23%

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

	2022	2023	2024	variation	en %
PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	1 831 824	830 000	72 787	-757 213	-91%
PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	24 869	0	0	0	-
PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 983	155 927	31 424	-124 504	-80%
AUTRES REMBOURSEMENTS	0	0	0	0	-
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 860 676	985 927	104 210	-881 717	-89%
TOTAL DU PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 819 789	2 494 103	2 318 420	-175 683	-7%

1.1.4 Les autres produits de fonctionnement

Le passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57 en 2024, vient modifier la lecture des produits de gestion courante et exceptionnels en 2024.

L'augmentation importante des produits de gestion courante (+449%) provient du changement de chapitre comptable de certaines recettes, fléchées, auparavant au chapitre 77 (produits exceptionnels) telles que les neutralisations de charges rattachées à tort (charges constatées d'avance en N qui ne se sont pas réalisées en N+1). En parallèle, les produits exceptionnels diminuent de 88%. En réalité, pour comparer l'évolution des produits de ces deux chapitres, il convient de les additionner. On s'aperçoit alors qu'ils sont en baisse de 42% (-1 112 120.72€).

retraitement comptable suite au passage en M57	2022	2023	2024	variation	en %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAP 75)	410 273,64	230 282,21	1 264 121,99	1 033 839,78	449%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAP 77)	2 018 907,43	2 441 407,37	295 446,87	-2 145 960,50	-88%
TOTAL	2 429 181,07	2 671 689,58	1 559 568,86	-1 112 120,72	-42%

En 2022 et 2023, des cessions immobilières ont rapportées respectivement 1 811 960.25€ et 1 682 100€ à la Ville, ce qui explique les montants élevés de ces produits. Retraitement fait de ces ventes, la lecture des produits est de nouveau modifiée :

retraitement comptable suite au passage en M57 et cessions immo.	2022	2023	2024	variation	en %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAP 75)	410 273,64	230 282,21	1 264 121,99	1 033 839,78	449%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAP 77) hors cessions immobilières	206 947,18	759 307,37	295 446,87	-463 860,50	-61%
TOTAL	617 220,82	989 589,58	1 559 568,86	569 979,28	58%

Cette variation de 500 000€ entre 2023 et 2024 s'explique par un retraitement rigoureux des charges constatées à tort suite à un effort de fiabilisation des comptes. En 2024, 632 899.03€ de charges ont été neutralisées contre 276 346.45€ en 2023.

Autre poste de recette en forte diminution : le chapitre 78. En 2023, ce poste avait été très élevé suite à la reprise de deux provisions qui avaient été précédemment constituées pour 360 000€ et 469 000€ après que le Tribunal administratif de Melun ait donné raison à la Ville.

	2022	2023	2024	variation	en %
reprise sur provisions (chapitre 78)	142 574,26	974 956,55	46 515,74	-928 440,81	-95%

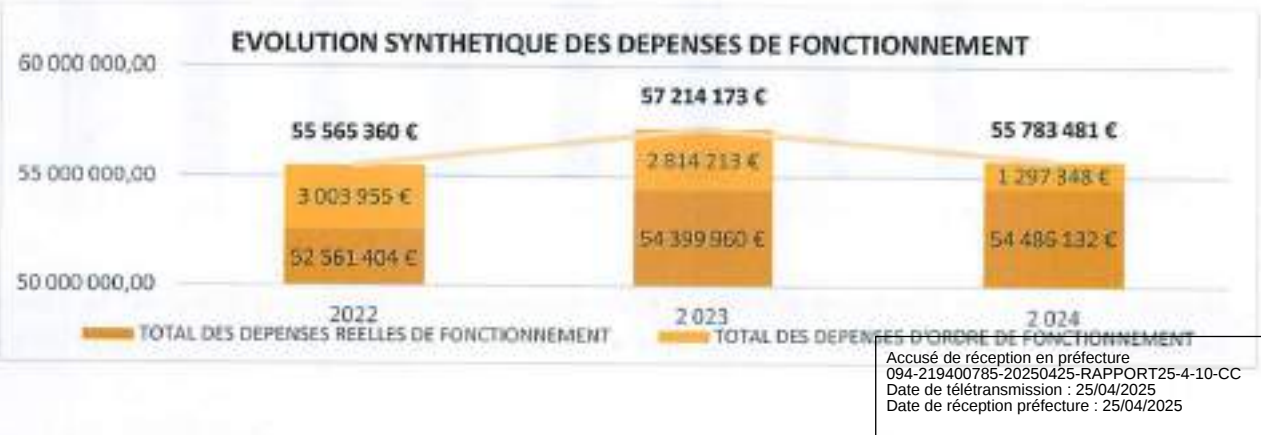
Pour finir, les recettes de fonctionnement comptabilisent également le report du résultat antérieur. Pour 2024, celui-ci a diminué de 9% passant de 3 675 635.53€ en 2023 à 3 352 956.35€ en 2024.

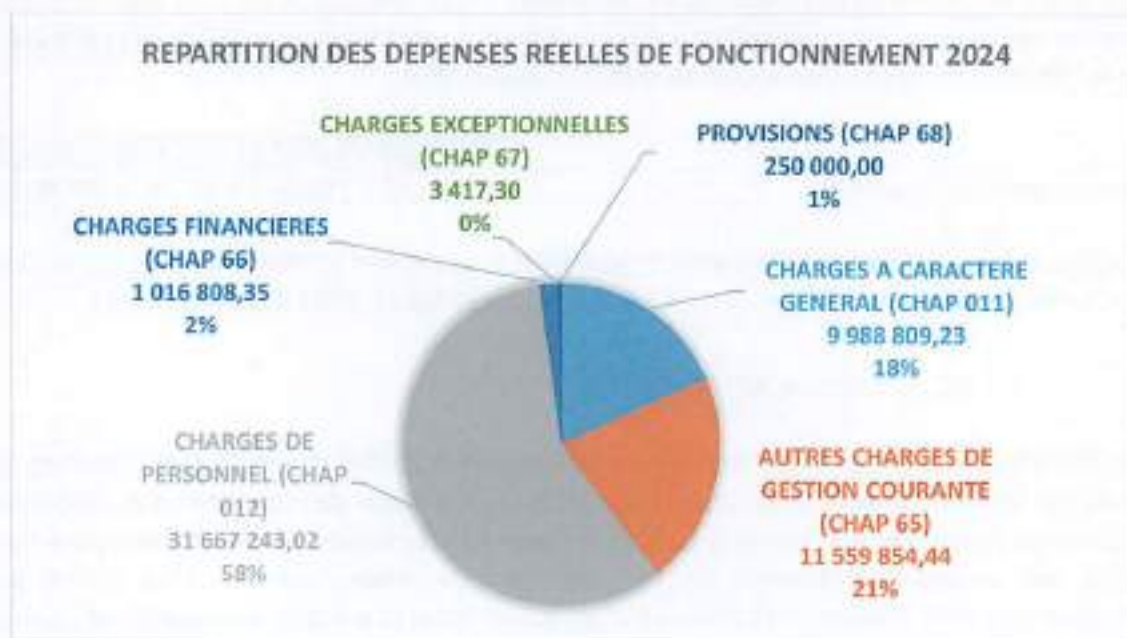
1.2 Les dépenses de fonctionnement

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement sont attendues à 55,7M€ contre 57,2M€ l’an passé, soit une diminution de 3% (-1,4M€), essentiellement due à la diminution des dotations aux amortissements calculées sur la période N-2. Les dépenses réelles ont été maintenues au même niveau que l’an passé malgré une pression inflationniste encore importante en début d’exercice. Elles étaient pourtant attendues à 56,7M€. L’adoption tardive du budget (juillet 2024) et le manque de personnel expliquent ce taux d’exécution de 92%.

CA - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	2 024	variation	%
D11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 681 026,46	10 259 268,70	9 988 809,23	-270 459,47	-3%
D12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 292 984,65	31 710 652,23	31 667 243,02	-43 409,21	0%
D14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	316 496,50	26 385,75	0,00	-26 385,75	-100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 805 799,19	10 698 421,32	11 559 854,44	861 433,12	8%
					0,00	-
					0,00	-
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	51 096 306,80	52 694 728,00	53 215 906,69	521 178,69	1%
66	CHARGES FINANCIERES	722 144,46	1 085 838,98	1 016 808,35	-69 030,63	-6%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 746,99	157 344,00	3 417,30	-153 926,70	-98%
68	PROVISION	621 206,18	462 048,90	250 000,00	-212 048,90	-46%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 561 404,43	54 399 959,88	54 486 132,34	86 172,46	0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23	-1 516 864,82	-54%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23	-1 516 864,82	-54%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 565 359,56	57 214 172,93	55 783 480,57	-1 430 692,36	-3%
002	DEFICIT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 565 359,56	57 214 172,93	55 783 480,57	-1 430 692,36	-3%

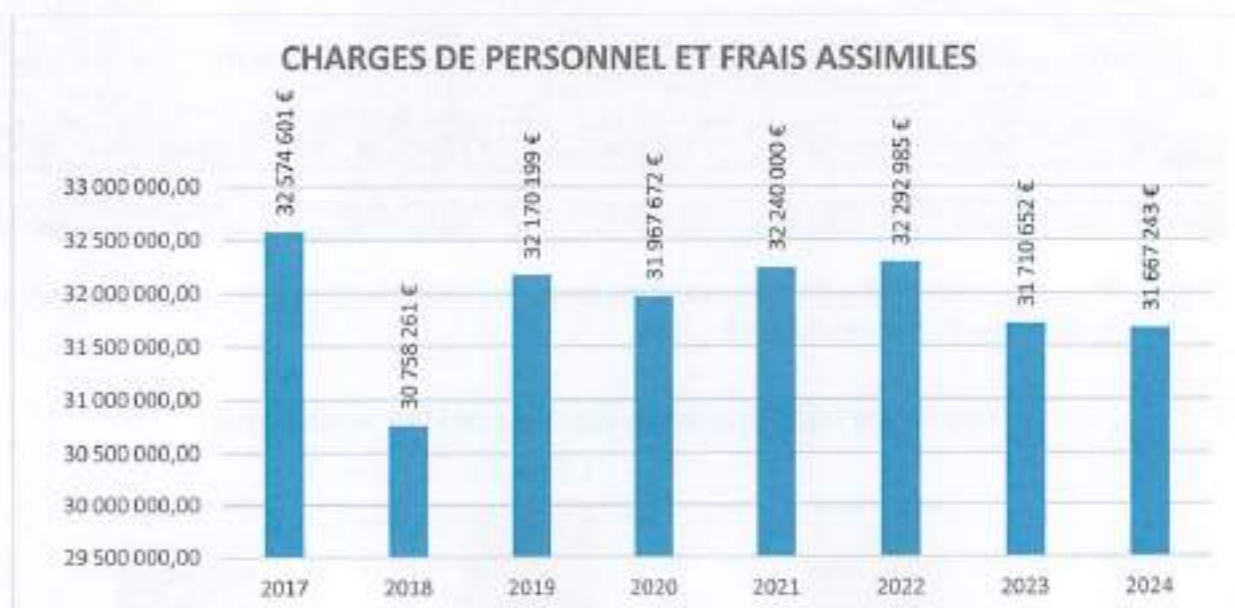
Elles se décomposent en deux « grands blocs » : les dépenses réelles d’une part, attendues à 54,5M€ en 2024, et les dépenses d’ordre attendues à 1,3M€.





1.2.1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel occupent la première place des dépenses réelles de fonctionnement : 31,6M€, soit 58%. Depuis plusieurs années, la Ville s'efforce de maîtriser sa masse salariale malgré des réformes successives très contraignantes ces trois dernières années ayant coûté plus de 1,4M€ : revalorisation de 3,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, revalorisations du SMIC à plusieurs reprises durant l'année, révisions successives de l'indice minimal de rémunération de la fonction publique, prime du pouvoir d'achat... Le nombre important de postes vacants depuis plusieurs années explique cette stabilité qui ne devrait toutefois pas se poursuivre.



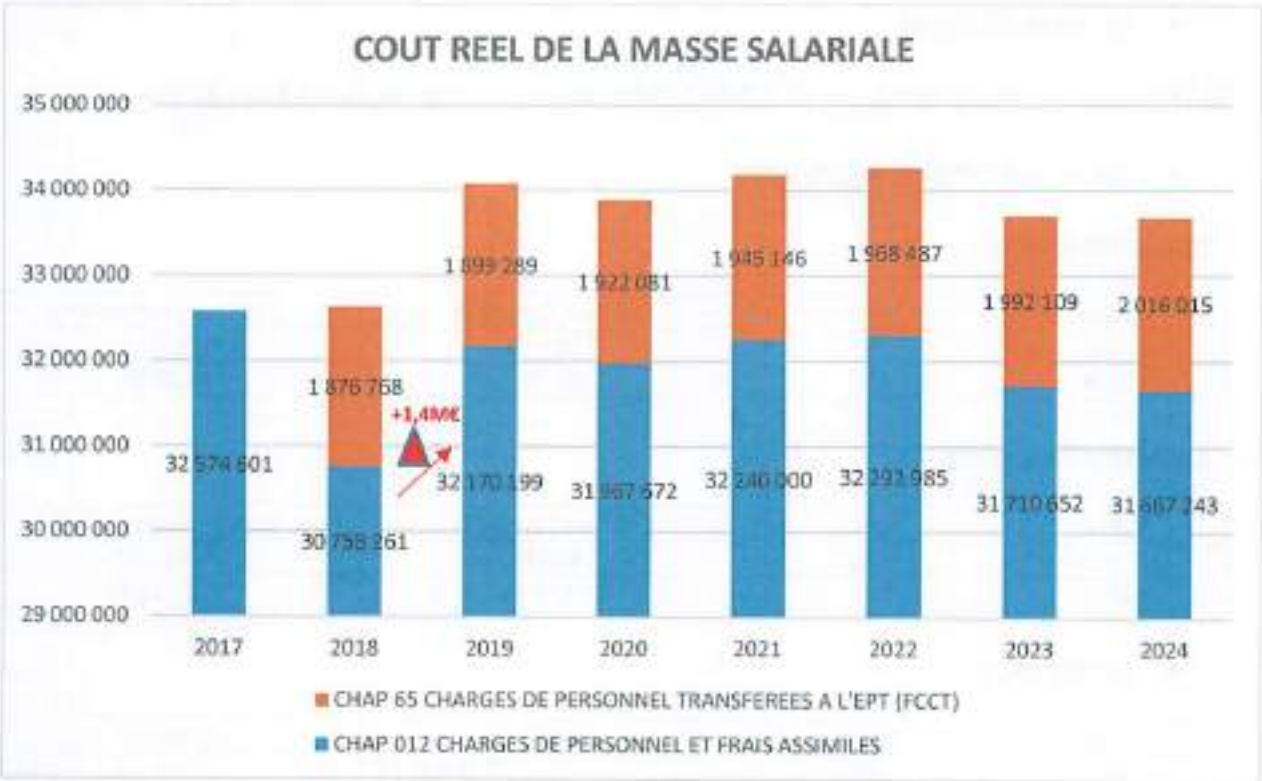
Cependant, le coût réel de la masse salariale nécessite un retraitement extra-comptable. Suite au transfert de compétence vers l'EPT 12, en 2018, la Ville a transféré 49.82€ EQT (Equivalent Temps Plein) au

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

territoire pour un montant de 1 876 768€, ce qui explique la forte diminution du chapitre 012 cette même année. A compter de cette date, ces charges de personnel ont été supportées par la Ville au chapitre 65, via le reversement du FCCT. Elles sont revalorisées chaque année à hauteur de 1,2% conformément aux conventions de transfert.

COUT REEL DE LA MASSE SALARIALE (CHAP 012 + PERSONNEL TRANSFERE A L'EPT)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 574 601	30 758 261	32 170 199	31 967 672	32 240 000	32 292 985	31 710 652	31 667 243
CHAP 65 CHARGES DE PERSONNEL TRANSFEREES A L'EPT (FCCT)	0	1 876 768	1 899 289	1 922 081	1 945 146	1 968 487	1 992 109	2 016 015
COUT DE LA MASSE SALARIALE	32 574 601	32 635 029	34 069 488	33 889 752	34 185 146	34 261 472	33 702 761	33 683 258
part dans les dépenses de gestion courante	63%	62%	62%	60%	69%	67%	64%	63%
part dans les dépenses réelles de fonctionnement	58%	61%	61%	59%	68%	65%	62%	62%



- Les effectifs

En 2025, 34 agents ont atteint l'âge légal de départ à la retraite, 11 agents l'atteignent sur la période et 2 agents en limite d'âge.

- Evolution sur 3 ans des mouvements de personnel :

	2022		2023		2024	
	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées
Fonctionnaires	55	21	55	12	61	14
Contractuels sur emplois permanents	24	21	23	30	6	26

- Evolution sur 3 ans des effectifs rémunérés au 31/12 :

Année	Titulaires		Contractuel emploi permanent		Contractuel emploi non permanent		Total	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
2022	514	497.08	175	173.71	156	71.10	845	741.89
2023	491	484.65	187	185.71	158	68.80	837	740.17
2024	470	465.24	187	185.39	166	74.07	823	724.71
Evolution	- 4.27 %	- 4.00 %	0 %	- 0.17 %	+ 5.06 %	+ 7.65 %	- 0.47 %	- 2.08 %

- Evolution sur 3 ans des charges de personnel tous statuts confondus (hors assurance du personnel) :

	2022	2023	2024
Charges de personnel	30 703 088	30 195 261	30 834 782

- Le temps de travail

Le temps de travail des agents est de 37h30 hebdomadaires compensé par 15 jours de RTT.

- Les avancements et promotions

- Promotion interne :

Année	Agents	Coût sur l'année N	Coût sur l'année N+1
2023	4	2 057.09	3 526.44
2024	2	80.35	3428.76

- Avancement de grade :

Année	Agents	Coût sur l'année N	Coût sur l'année N+1
2023	28	1 480.82	17 769.84
2024	47	10 853.45	130 241.39

- Le chômage

Année	Agents	Coût	Evolution
2022	47	332 411.77	- 1.54 %
2023	43	257 815.37	- 22.44 %
2024	36	220 972.99	- 14.29 %

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

- **Les avantages en nature**

La politique des ressources humaines se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature. Ainsi la Ville en sa qualité d'employeur participe au financement de la mutuelle Harmonie mutuelle et de la prévoyance Territoria Mutuelle.

- **Mutuelle et Prévoyance :**

ANNEE	MUTUELLE		EVOLUTION	PREVOYANCE		EVOLUTION
	NBRE AGENTS	MONTANT		NBRE AGENTS	MONTANT	
2022	194	32 589	+ 9.37 %	184	19 788	- 1.46 %
2023	188	32 889	+ 0.92 %	184	21 243	+ 7.35 %
2024	184	32 011	- 2.66 %	183	19 583	- 7.81 %

- **Logement :**

Concernant les logements les avantages concernaient jusqu'au 30 juin 2015 l'ensemble des agents logés. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces avantages concerne plus que les agents logés pour nécessité absolue de service.

L'application du décret n° 2012-752 du 12 mai 2012 portant réforme des conditions d'octroi des logements de fonction explique la baisse du montant global de ces avantages.

2022	6	13 735	- 10.37 %
2023	4	11 861	- 13.64 %
2024	4	12 746	+ 7.46 %

- **Transport :**

Il s'agit du montant alloué à la contribution transport accordée de manière conditionnelle aux agents qui en font la demande.

Année	Total agents	Montant total	Evolution
2022	202	42 582	+ 7.47 %
2023	186	52 727	+ 23.82 %
2024	194	80 613	+ 52.88 %

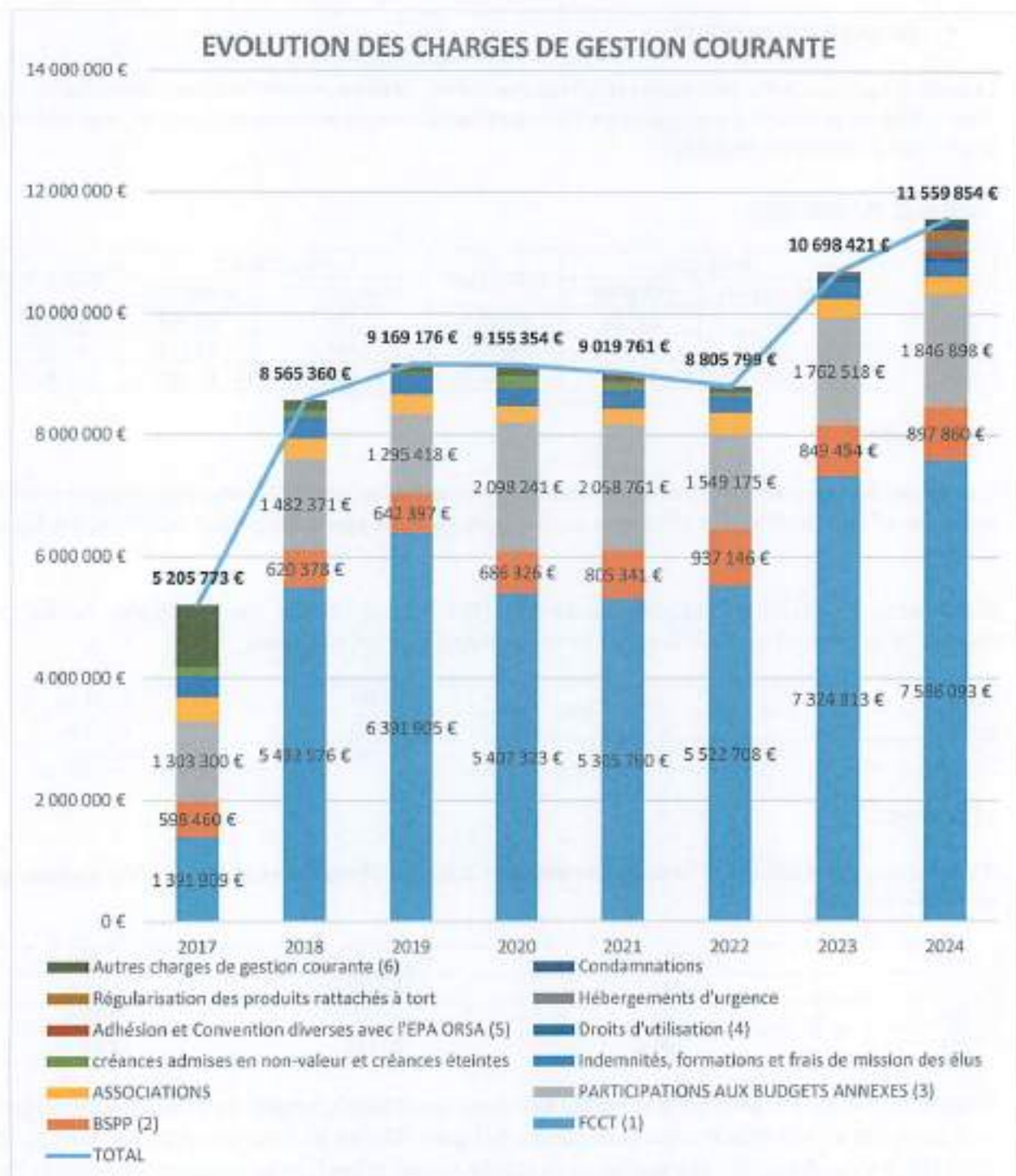
L'année 2024 a été marquée par une hausse des cotisations CNRACL/retraite au 1^{er} mars ayant impacté le chapitre 012 de 418 403€ et une revalorisation de 5 point d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour un total de 331 931€. A noter également que la réforme de la prise en charge des frais de transport à hauteur de 75% contre 50% précédemment a entraîné une augmentation de 30 000€.

1.2.2 Les autres charges de gestion courante

Deuxième poste des dépenses réelles de fonctionnement, les autres charges de gestion courante regroupent les dépenses d'intervention et de participation.

De par leur nature, une part importante de ces charges s'impose à la Ville qui ne peut en maîtriser l'augmentation, ce qui explique que le chapitre 65 est celui qui augmente le plus depuis plusieurs années :

- En 2023 : +21%, soit +1 892 622.13€
- En 2024 : +08%, soit + 861 433.12€



Depuis trois ans, le montant du FCCT augmente fortement pour plusieurs raisons :

1/ La modification du financement de la part au réel et la prise en compte des restes à réaliser

Jusqu'en 2022, les restes à réaliser de l'année N-1 étaient financés par un recours systématique à l'emprunt par le territoire. Pour éviter un « surendettement » via le FCCT, la Ville a cessé cette pratique et réintégré les RAR dans le FCCT annuel.

2/ La perte du FPIC

A partir de 2022, la Ville ne pouvait plus prétendre à une minoration du FCCT par le FPIC. Par solidarité, le territoire a tout de même accepté de maintenir 50% de celui-ci en 2023. En revanche, depuis 2024, la Ville n'a plus de minoration de son FCCT.

Pour rappel :

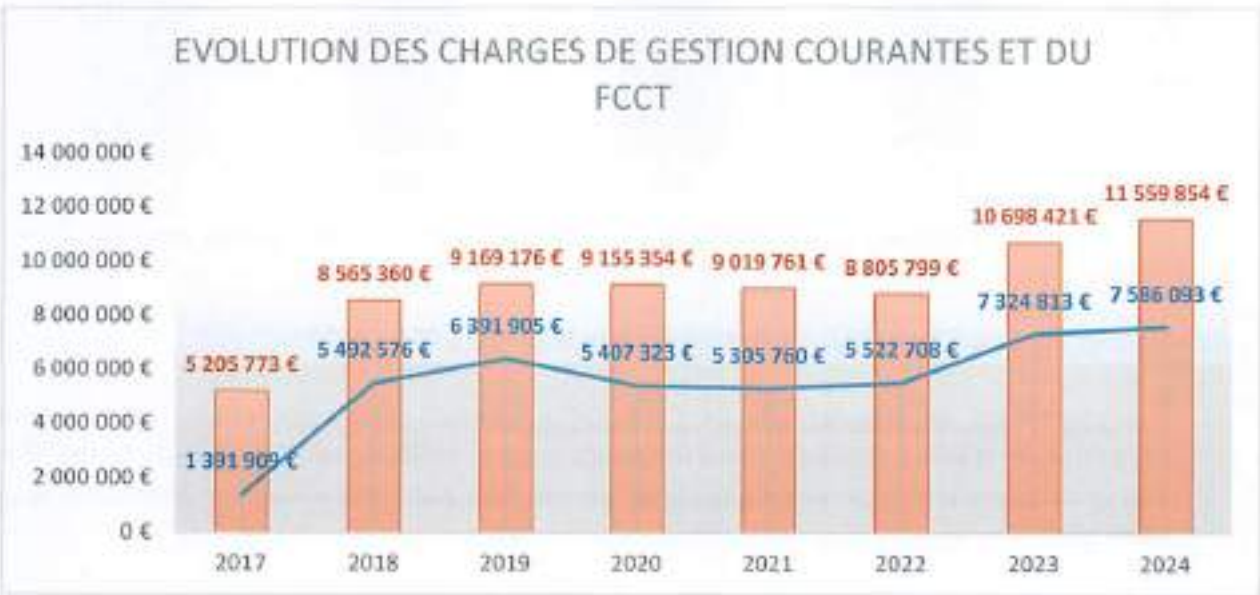
Minoration 2021 = -612 621€

Minoration 2022 = -807 116€

Minoration 2023 = -403 558€

Minoration 2024 = aucune

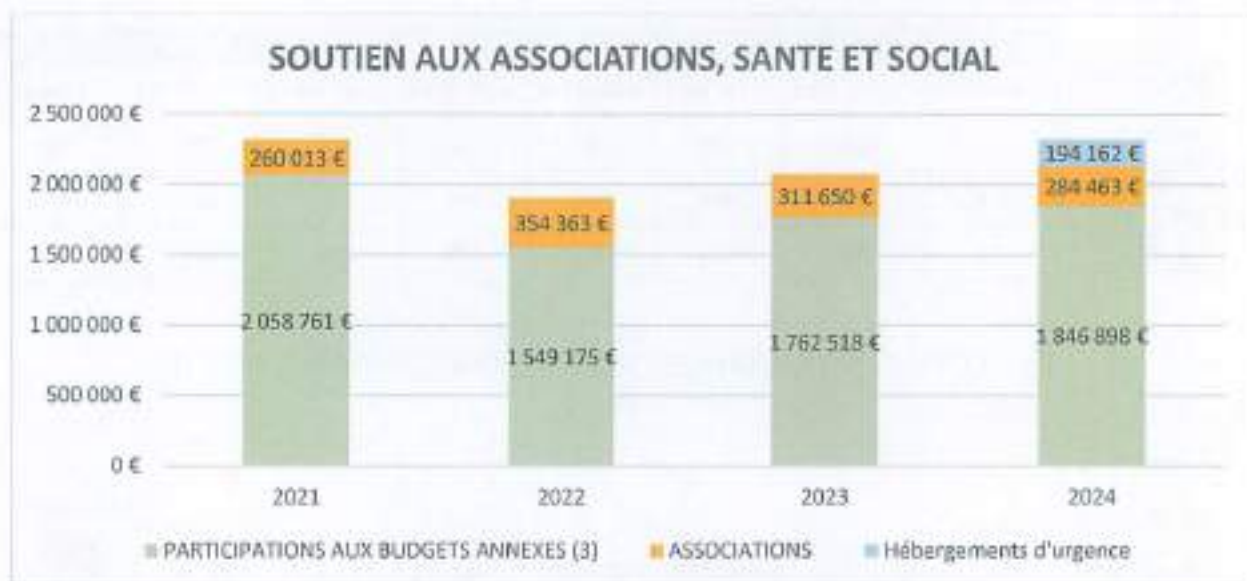
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MONTANT DU FCCT	1 391 909 €	5 492 576 €	6 391 905 €	5 407 323 €	5 305 760 €	5 522 708 €	7 324 813 €	7 586 093 €
variation du FCCT		295%	16%	-15%	-2%	4%	33%	4%
PART DU FCCT DANS CHAP 65	27%	64%	70%	59%	59%	63%	68%	66%
PART DU FCCT DANS LES DRF	2%	10%	11%	9%	10%	11%	13%	14%



La participation au budget de la Brigade des Sapeurs Pompier de Paris (BSPP) permettant le financement des interventions des secours sur le territoire de Paris et sa petite Couronne et le développement des infrastructures (construction de casernes, véhicules d'intervention...) se maintient à la moyenne des quatre derniers exercices : pour 2024, elle a été de 897 860€ (+6% par rapport à 2023).

La Ville continue d'investir dans sa politique sociale et de santé en maintenant sa participation aux budgets annexes : Centre municipal de santé, CCAS, Foyer Accueil, Service d'Accompagnement et d'Aides à Domicile (SAAD), Epicerie solidaire et le soutien financier aux associations locales. Elle a également renforcé les prises en charge d'hébergements d'urgence. Entre 2023 et 2024, les dépenses ont augmenté de 251 355€ (+12%).

SYNTHES DES CHARGES DE GESTION COURANTE	2021	2022	2023	2024	variation 2024/2023	variation 2024/2023 en %	part dans les dépenses de gestion courante
PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES (3)	2 058 761 €	1 549 175 €	1 762 518 €	1 846 898 €	84 380 €	5%	16%
ASSOCIATIONS	260 013 €	354 363 €	311 650 €	284 463 €	-27 187 €	-9%	2%
Hébergements d'urgence				194 162 €	194 162 €	-	2%
TOTAL	2 318 774 €	1 903 538 €	2 074 168 €	2 325 523 €	251 355 €	12%	20%

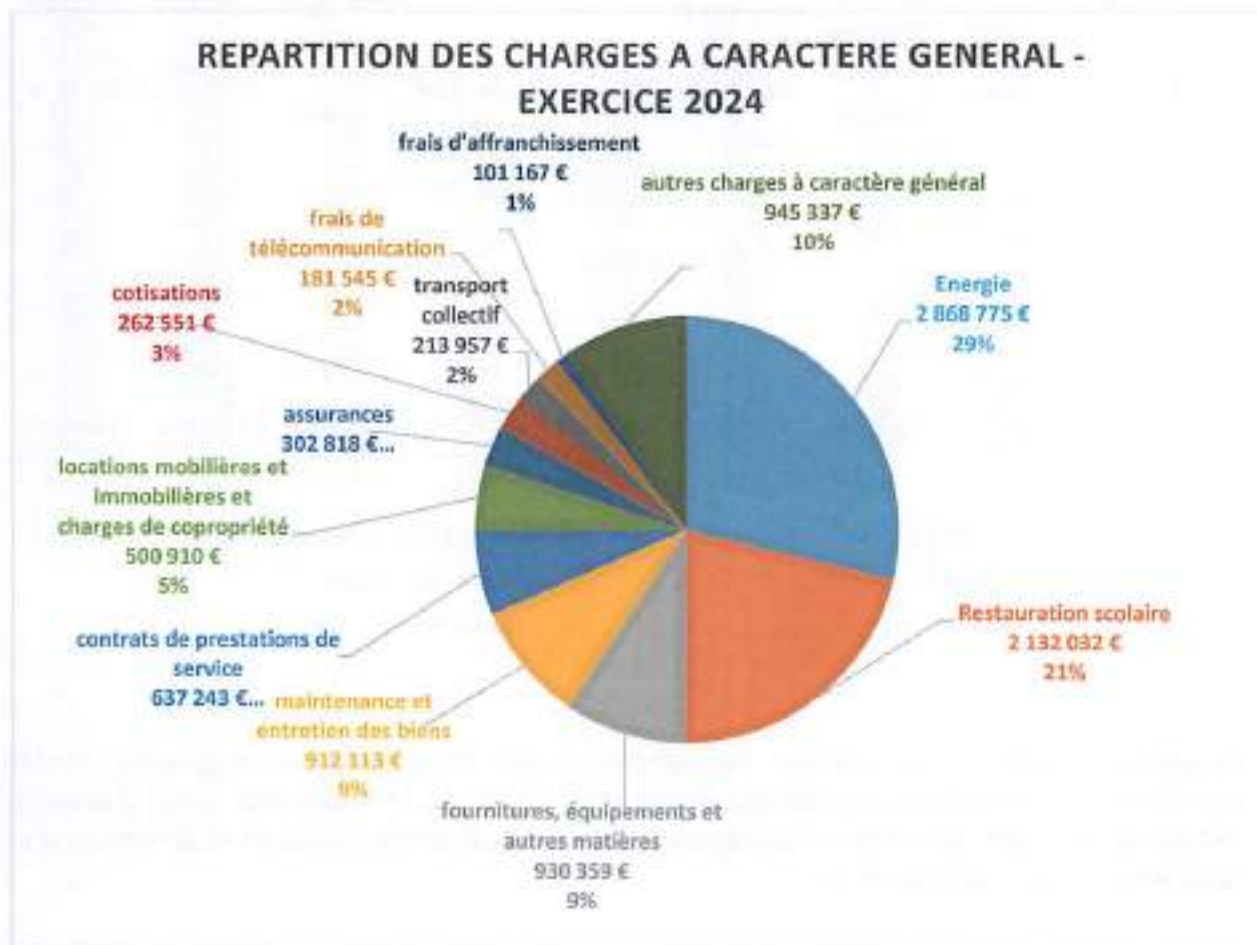


De nouvelles dépenses sont venues également alourdir le chapitre 65 en 2024 :

- La convention de financement de l'EPA ORSA : Grand aménageur public, l'établissement accompagne la Ville au quotidien dans ses grands projets : PNRQAD, NPNRU, Ecole du Centre-Ville... en contrepartie la Ville participe à son financement. Pour 2024, une nouvelle convention a appelé 123 162€.
- La régularisation de produits rattachés à tort : Il s'agit de produits attendus depuis l'exercice précédent qui n'ont pas été perçus pour plusieurs raisons : perte de subvention, réalisation partielle de projets subventionnés, recettes fiscales en diminution, produits de service en baisse... Autrefois imputés au chapitre 67, la M57 impose l'imputation de ses charges au chapitre 65.
- Les condamnations : La Ville a été condamnée suite à plusieurs litiges. Autrefois imputés au chapitre 67, la M57 impose l'imputation de ses charges au chapitre 65.

1.2.3 Les charges à caractère général

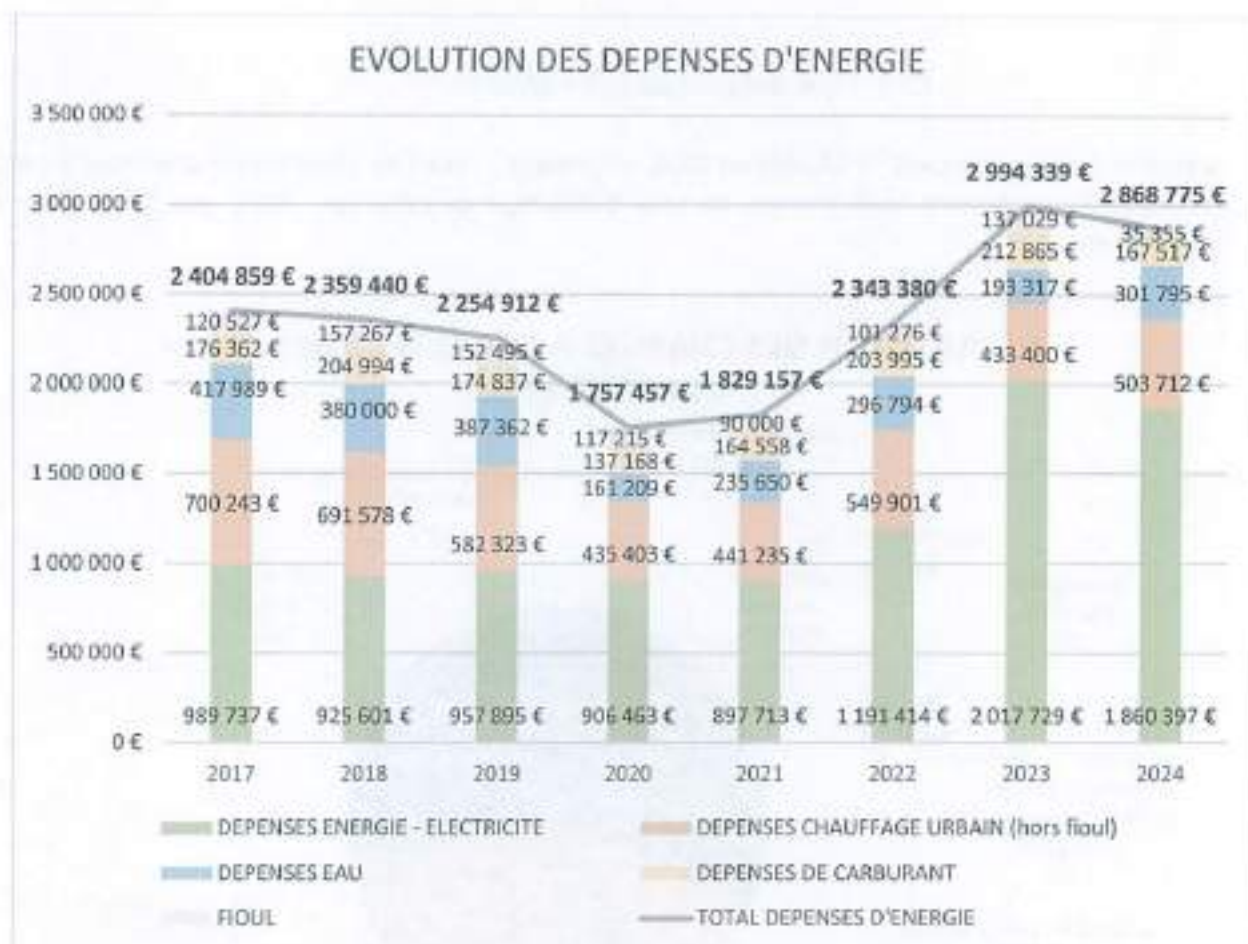
Adoptées pour un montant de 11,4M€ en 2024, les charges à caractère général sont attendues à 9,8M€ en dépenses réellement réalisées, soit un taux d'exécution de 87%. Pour 2024, elle se répartissent principalement ainsi :



La baisse des dépenses à caractère général entre 2023 et 2024 (-3%) cache cependant de fortes disparités selon les postes de dépense dont certains diminuent fortement alors que d'autres subissent une très forte augmentation.

➤ Les charges à caractère général en baisse

La détente des prix de l'énergie a permis de faire baisser le poste principal des charges générales de 125 000€. Malgré tout, la part des fluides reste identique : 30% des dépenses à caractère général y sont consacrées contre 21% avant la crise inflationniste de 2022.



Les produits manufacturés (fournitures, équipements) et les matières premières ont également bénéficié d'un léger relâchement des prix bien que ces derniers n'aient pas retrouvés leur niveau d'avant crise inflationniste. A noter toutefois une exception pour les produits d'entretien et les vêtements de travail dont les prix demeurent encore élevés.

Les frais de télécommunication et d'affranchissement ont également diminués de respectivement -14% et -6%.

Les dépenses à caractère général ont été optimisées et fléchées précisément ce qui a permis également une diminution des « autres charges diverses ».

En revanche, la diminution des frais de maintenance doit être interprétée avec prudence. Le bail d'entretien de la voirie et des réseaux ayant été renouvelé au cours de l'exercice 2024, l'ensemble des maintenances n'a pu être effectuée. Ce poste sera en augmentation en 2025.

	2021	2022	2023	2024	variation 2024/2023	variation 2024/2023 en %
fournitures, équipements et autres matières	1 006 785 €	964 825 €	985 865 €	930 359 €	-55 505 €	-6%
dont fournitures scolaires	163 202 €	144 726 €	169 107 €	159 744 €	-9 363 €	-6%
dont habillement et vêtements de travail	79 644 €	77 551 €	89 561 €	99 820 €	10 259 €	11%
dont fournitures administratives	48 672 €	73 747 €	74 563 €	63 388 €	-11 175 €	-15%
dont fournitures d'entretien	79 902 €	60 722 €	61 859 €	73 865 €	12 006 €	19%
dont petit équipement, fournitures techniques et autres matières	635 365 €	608 078 €	590 776 €	533 543 €	-57 233 €	-10%
maintenance et entretien des biens	1 134 886 €	1 233 076 €	1 185 077 €	912 113 €	-272 964 €	-23%
dont maintenance	442 848 €	571 147 €	285 127 €	333 082 €	47 956 €	17%
dont entretien de la voirie et des réseaux	418 693 €	360 907 €	586 515 €	322 278 €	-264 237 €	-45%
dont entretien du matériel roulant	140 020 €	105 894 €	87 473 €	78 384 €	-9 088 €	-10%
dont entretien des bâtiments et autres biens mobiliers	107 232 €	170 070 €	196 197 €	148 445 €	-47 752 €	-24%
autres entretien	26 093 €	25 058 €	29 766 €	29 923 €	157 €	1%
frais de télécommunication	212 000 €	201 778 €	210 755 €	181 545 €	-29 211 €	-14%
frais d'affranchissement	109 760 €	100 929 €	107 214 €	101 167 €	-6 046 €	-6%
autres charges à caractère général	1 191 335 €	1 162 106 €	1 030 091 €	659 829 €	-370 262 €	-36%

➤ Les charges à caractère général en hausse

Suite à la dissolution du SIRM, la Ville a conventionné avec GPSEA pour la fourniture de repas de restauration scolaire dans l'attente de trouver un délégataire pour assurer ce service public. A ce titre, une DSP va être lancée en 2025. Ce changement de prestataire et l'inflation des prix des denrées alimentaires ont coûté 284 032€ de plus qu'en 2023 à la Ville. A noter, qu'en cinq ans, la restauration scolaire a augmenté de 47% (+680 911€). Ce poste de dépense représente 21% des charges à caractère général.



Si l'ensemble des prestations de service a augmenté ces trois dernières années (177% sur 3 ans), le nettoyage de la voirie et l'intensification de la lutte contre les nuisibles en 2024 ont provoqué des hausses respectives de 161% et 354% temporisées par la diminution d'autres postes tels que la gestion des horodateurs grâce à un parc plus moderne, la retranscription du conseil municipal revenu à une cadence « normale » et la fin de la mise aux normes des enseignes publicitaires de la Ville.

	2022	2023	2024	variation 2024/2023	variation 2024/2023 en %
contrats de prestations de service	230 068 €	473 681 €	637 243 €	163 562 €	35%
dont nettoyage voirie	0 €	65 068 €	169 918 €	104 850 €	161%
dont lutte contre les nuisibles	12 609 €	17 035 €	77 364 €	60 329 €	354%
dont gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	0 €	58 719 €	66 906 €	8 187 €	14%
dont prestations informatiques et interventions	0 €	34 182 €	40 594 €	6 412 €	19%
dont assistance juridique, marchés publics et DSP	18 200 €	25 163 €	31 440 €	6 277 €	25%
dont restauration des agents municipaux	25 907 €	23 681 €	0 €	-23 681 €	-100%
dont capture et ramassage d'animaux errants	18 308 €	19 886 €	0 €	-19 886 €	-100%
dont prévention phytosanitaire des arbres	16 896 €	1 €	0 €	-1 €	-100%
dont gestion des horodateurs	16 130 €	24 027 €	17 076 €	-6 951 €	-29%
dont prévention et médecine du travail	13 180 €	18 458 €	13 989 €	-4 468 €	-24%
dont gestion des ARE (chômage) et retraite	4 914 €	11 030 €	11 898 €	867 €	8%
dont externalisation dette et prospective	12 411 €	11 719 €	12 382 €	663 €	6%
dont retranscription du conseil municipal	7 358 €	5 887 €	12 151 €	6 264 €	106%
dont grand oral citoyen	0 €	12 050 €	0 €	0 €	0%
dont DPO / RGPD	0 €	13 002 €	14 184 €	1 182 €	9%
dont nettoyage des bords de Seine et de l'Yerres	0 €	9 600 €	9 600 €	0 €	0%
dont géolocalisation des véhicules	0 €	10 374 €	7 888 €	-2 486 €	-24%
dont prestations de sécurité	14 024 €	9 420 €	8 823 €	-597 €	-6%
dont mise en conformité des enseignes de la Ville	0 €	25 441 €	5 640 €	-19 801 €	-78%
autres prestations de service	70 132 €	78 937 €	137 389 €	58 452 €	74%

A noter également une augmentation des cotisations d'assurance de 83 657€ entre 2023 et 2024 et de 113 724€ sur 3 ans, soit +60%. Ce phénomène touche toutes les collectivités territoriales. Certaines ne parviennent même plus à s'assurer, faute de crédits suffisants. D'autres ont décidé de créer leur propre assurance en se regroupant (Métropole de Lille par exemple).

Le transport a également fortement augmenté d'une part à cause de l'inflation et ses répercussions sur révisions de prix des marchés en-cours, d'autre part suite à la décision de la Ville d'augmenter le nombre de sorties scolaires et extra-scolaires (réintroduction des classes de proximité).

	2022	2023	2024	variation 2024/2023	variation 2024/2023 en %
assurances	189 094 €	219 161 €	302 818 €	83 657 €	38%
transport collectif	160 070 €	135 809 €	213 957 €	78 148 €	58%

1.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit :

- Des charges financières représentant essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Ce poste est fortement soumis à la fluctuation des taux d'intérêts puisque la dette de la Ville est constituée pour moitié d'emprunts à taux variables. Malgré un désendettement important et un stock d'emprunt dont l'amortissement du capital devient de plus en plus important, ce poste a augmenté de 47% ces trois dernières années suite à l'augmentation des taux directeurs.
- Des provisions pour risque et charge et pour dépréciation des actifs circulants dont la constitution réglementaire a été mise en place en 2022 suite à un recensement et une évaluation approfondie durant toute l'année 2021. Leur montant diminue depuis trois ans car leur constitution immédiate et régulière permet de lisser celles-ci dans le temps.

- Des charges exceptionnelles dont le montant a été fortement réduit depuis le passage en M57 qui a orienté la plupart des dépenses au chapitre 65.

SYNTHÈSE DES AUTRES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	part dans les dépenses réelles de fonctionnement
charges financières (intérêts d'emprunt)	722 144,46	1 085 838,98	1 016 808,35	2%
variation en valeur	19 020,10	363 694,52	-69 030,63	
variation en %	3%	50%	-6%	
provisions	621 206,18	462 048,90	250 000,00	0%
variation en valeur	621 206,18	-159 157,28	-212 048,90	
variation en %		-26%	-46%	
charges exceptionnelles	121 746,99	157 344,00	3 417,30	0%
variation en valeur	87 445,22	35 597,01	-153 926,70	
variation en %	255%	29%	-98%	

Enfin, les dépenses de fonctionnement enregistrent également des opérations règlementaires dites « d'ordre », c'est-à-dire sans décaissement réel de trésorerie permettant à la Ville de dégager de l'autofinancement (financer sa section d'investissement). Il s'agit des amortissements. Pour 2024, ils sont en net diminution de -1,5M€ (-3%)

1.3 Synthèse de la section de fonctionnement et épargnes

Si la Ville peine à maîtriser les dépenses d'intervention qui s'imposent à elle, la stabilité des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 est le fruit d'une baisse des charges à caractère général grâce à une optimisation des dépenses, au ralentissement de l'inflation et d'une apparente stabilité de la masse salariale qui cache en réalité une déficience de ressources humaines suite à de nombreux postes vacants en raison des difficultés de recrutement dans le secteur public. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement qui avaient fortement augmentées ces deux dernières années en raison d'importantes cessions immobilières en 2022 et 2023 ont retrouvées leur niveau « traditionnel », ce qui se traduit par une baisse de leur montant total.

La crainte d'un effet ciseau pour 2024 a donc été écartée mais un retour de l'inflation, une augmentation des taux directeurs et des recrutements et/ou une baisse des dotations pourraient rapidement bouleverser cette stabilité fragile.



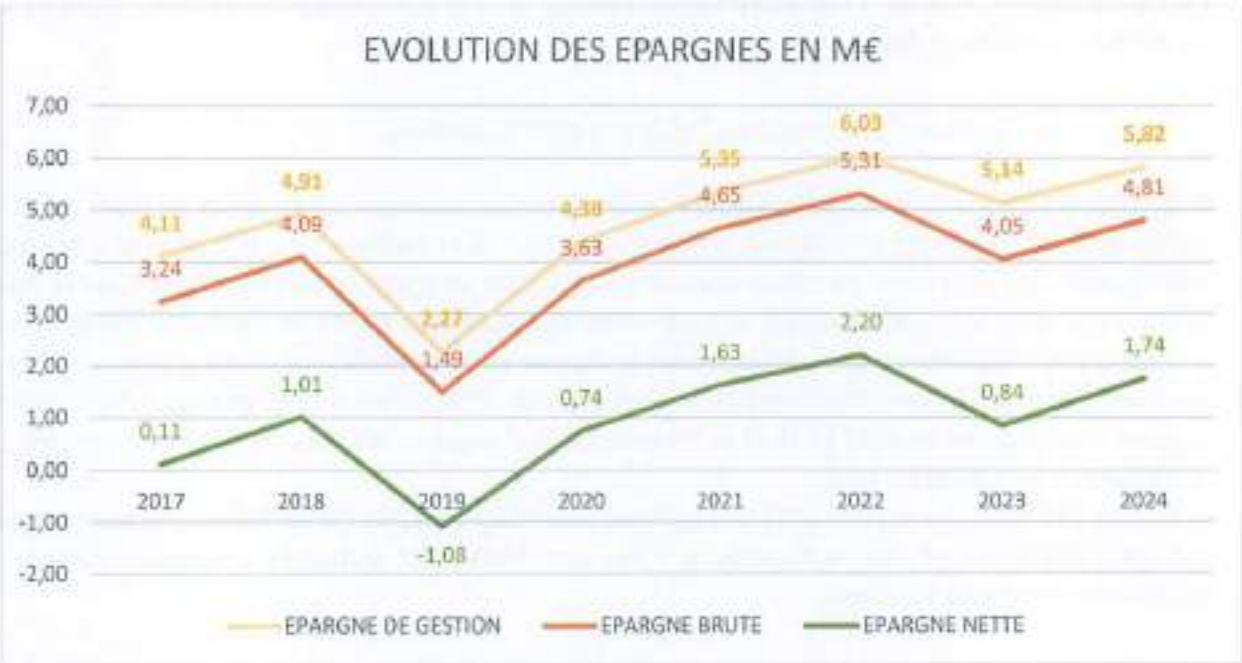
Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Réintégration faite des dépenses d'ordre et du report du résultat antérieur, l'exercice 2024 devrait se clôturer sur un résultat de fonctionnement de 6 860 786.85€.

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES (Titres)	(a)	55 783 480,57
		(b)	59 291 311,07
RESULTAT D'EXECUTION		(c)=(b)-(a)	3 507 830,50
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Déficit)	(d) 002	0,00
	RECETTES (Résultat)	(e) 002	3 352 956,35
RESULTAT CUMULE (hors RAR)		(f)=(c)-(d)+(e)	6 860 786,85

Les épargnes ont été préservées pour la cinquième années consécutive, montrant la capacité de la Ville à préserver des marges de manœuvre financière et la volonté d'autofinancer une part importante des dépenses d'investissement.



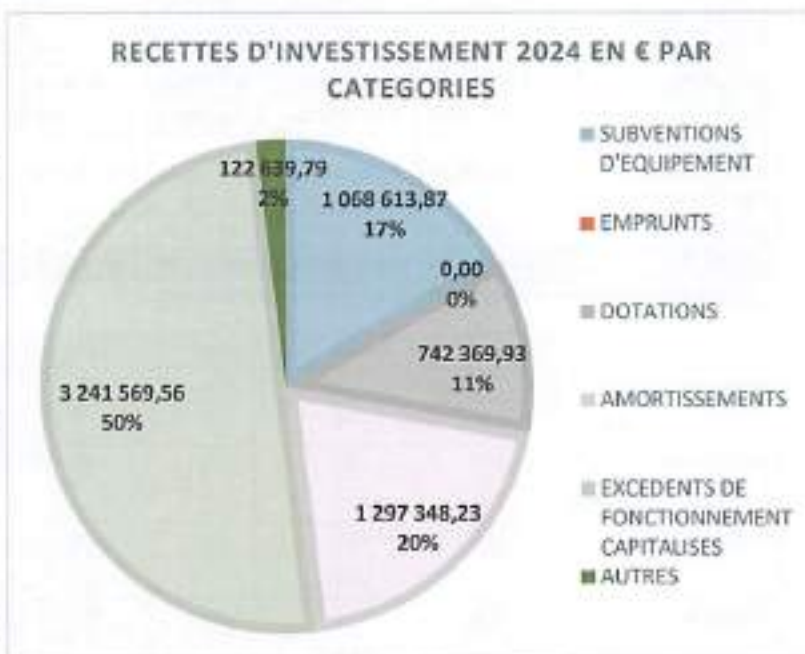
Une surveillance et un travail de fonds de la section de fonctionnement s'imposent afin de préserver la solvabilité de la Ville nécessaire à sa bonne santé financière et à sa capacité à financer des grands projets sur le long terme.

2. La section d'investissement

2.1. Les recettes d'investissement

Les principales recettes de la section d'investissement sont :

- Les subventions d'équipement accordées par l'Etat, le Département, la MGP...
- Les emprunts mobilisés auprès d'établissements bancaires
- Les dotations telles que la taxe d'aménagement et le FCTVA
- Les amortissements
- Les excédents de fonctionnement capitalisés



Pour l'exercice 2024, elles sont attendues à 6 472 541,38€, soit en diminution de 7% par rapport à l'exercice 2023.

CA PREVISIONNEL - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	2 024	variation	%
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 178 351,36	1 403 722,50	1 068 613,87	-335 108,63	-24%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	4 929 677,86	2 651 225,25	3 983 939,49	1 332 714,24	50%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	191 586,90	87 473,70	122 639,79	35 166,09	40%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 299 616,12	4 142 421,45	5 175 193,15	1 032 771,70	25%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23	-1 516 864,82	-54%
				0,00	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23	-1 516 864,82	-54%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 303 571,25	6 956 634,50	6 472 541,38	-484 093,12	-7%
RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 303 571,25	6 956 634,50	6 472 541,38	-484 093,12	-7%

Depuis 2020, l'autofinancement a pris une place beaucoup plus importante dans les recettes d'investissement. De 32% en moyenne entre 2017 et 2019, il est passé à 64%. De même, l'emprunt qui représentait en moyenne 37% des recettes de la section est passé à 8% sur les périodes sous revue. La Ville a donc cessé progressivement le recours systématique à l'emprunt qui avait fait l'objet d'une alerte dans le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT - ANALYSE SYNTHETIQUE DES RECETTES PAR GRANDES CATEGORIES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2 023	2 024
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT*	4 189 926,27	1 542 700,84	878 140,48	1 322 627,28	875 948,67	1 178 351,36	1 403 722,50	1 068 613,87
EMPRUNTS	3 094 000,00	4 018 000,00	5 816 200,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
DOTATIONS	1 406 739,64	1 342 320,28	807 818,64	258 700,84	1 553 012,81	547 640,08	696 149,90	742 369,93
AMORTISSEMENTS	944 720,69	1 802 552,58	2 026 654,99	1 195 963,62	1 143 855,05	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 265 140,50	1 486 436,69	4 121 536,33	3 163 369,75	1 309 679,24	4 381 087,78	1 953 571,14	3 241 569,56
AUTRES	63 945,68	64 891,66	40 978,26	96 968,81	112 105,01	192 586,90	88 977,91	122 639,79
TOTAL	10 944 472,78	10 256 902,05	13 691 328,70	6 037 630,30	7 994 600,78	9 303 571,25	6 956 634,50	6 472 541,38

*Il s'agit des subventions encaissées et non des subventions obtenues

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2 023	2 024
EMPRUNTS %	28%	39%	42%	0%	38%	0%	0%	0%
<i>moyenne</i>		37%				8%		
AUTOFINANCEMENT %	20%	32%	45%	72%	31%	79%	69%	70%
<i>moyenne</i>		32%				64%		
SUBVENTIONS %	38%	15%	6%	22%	11%	13%	20%	17%
<i>moyenne</i>		20%				16%		
AUTRES %	13%	14%	6%	6%	21%	8%	11%	13%
<i>moyenne</i>		11%				12%		

2.1.1. Les subventions d'investissement

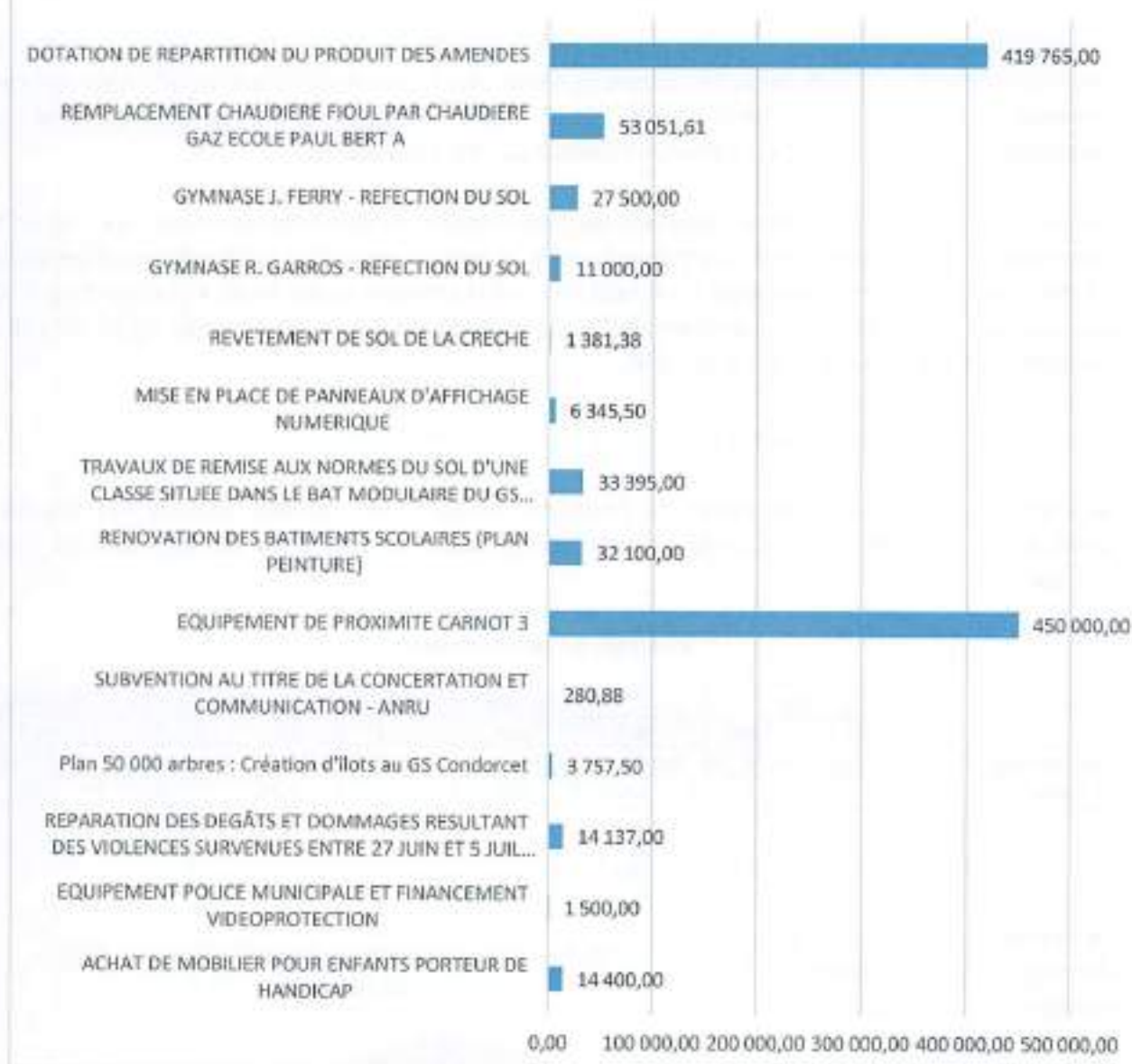
En 2024, la Ville a perçu 1 068 613.87€ au titre des subventions d'équipement dont les deux plus importantes sont :

- La répartition du produit des amendes, destiné à financer les dépenses de sécurité pour 419 765€
- Un acompte pour l'acquisition et l'aménagement de l'équipement de proximité pour 450 000€

Hors produit des amendes, la Ville a perçu 648 848.87€ concernant 13 subventions notifiées pour un montant total de 3 281 872.40€ (scoring moyen : 71.56%) dont 305 634.69€ ont déjà été perçus précédemment. Au 31 décembre 2024, le solde de ces subventions représente 2 327 388.84€. Il devrait être perçu en 2025 ou 2026 selon la date d'achèvement des projets.

Le montant des subventions reportées a été arrêté à 5 658 318.11€. Leur détail sera exposé dans la partie prospective du présent rapport.

SUBVENTIONS PERCUES EN 2024



2.1.2. Les dotations et les excédents de fonctionnement capitalisés

Elles constituent une part des « ressources propres » de la collectivité. Les principales dotations perçues par la Ville sont la taxe d'aménagement et le fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA).

La première est difficile à anticiper car très volatile. Les produits de la taxe d'aménagement sont rythmés par les permis de construire autorisés sur la commune. Jusqu'en août 2022, l'autorisation d'urbanisme (délivrance du permis) déclenchait le versement de la taxe. La loi de finances 2021 est venue modifier le fait générateur de la perception qui est désormais l'habilité du bien, c'est-à-dire la date d'achèvement des travaux ce qui rend la prospective plus complexe. La Ville n'ayant pas de retour par les constructeurs et les promoteurs quant aux futures dates d'achèvement, elle ne peut que constater les recettes au fur et à mesure de leur versement. La majoration des taux de taxe d'aménagement adoptée par l'assemblée délibérante en 2023 a permis de compenser la baisse des recettes due à la crise du marché de l'immobilier

et de la construction. Ainsi, pour 2024, après deux années de baisse des recettes, celles-ci sont attendues à 234 733.63€, soit 91% de plus qu'en 2023.

La seconde dépend des investissements réalisés en N-2 et de leur éligibilité. Chaque année, la loi fixe les dépenses éligibles au FCTVA, fonds permettant de compenser la non récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement. Ainsi, l'année 2022 ayant enregistré une baisse importante des investissements, la FCTVA 2024 est attendu en baisse de 11% à 507 487.99€

Les excédents de fonctionnement capitalisés qui correspondent à l'affectation prioritaire du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour financer le déficit cumulé de la section d'investissement de l'exercice précédent dépendent donc fortement du résultat antérieur et des restes à réaliser. Pour 2024, ils ont été de 3 241 569.56€, compensant ainsi le report du déficit d'investissement de 2 240 784.96€ et du solde négatif des RAR de – 1 000 784.60€.

2.1.3. Les recettes d'ordre : les amortissements

Ils constituent une part importante de l'autofinancement. Leur montant dépend des dépenses d'investissement antérieures et de leur nature (amortissables ou non). Pour 2024, ils sont de 1 297 348.23€.

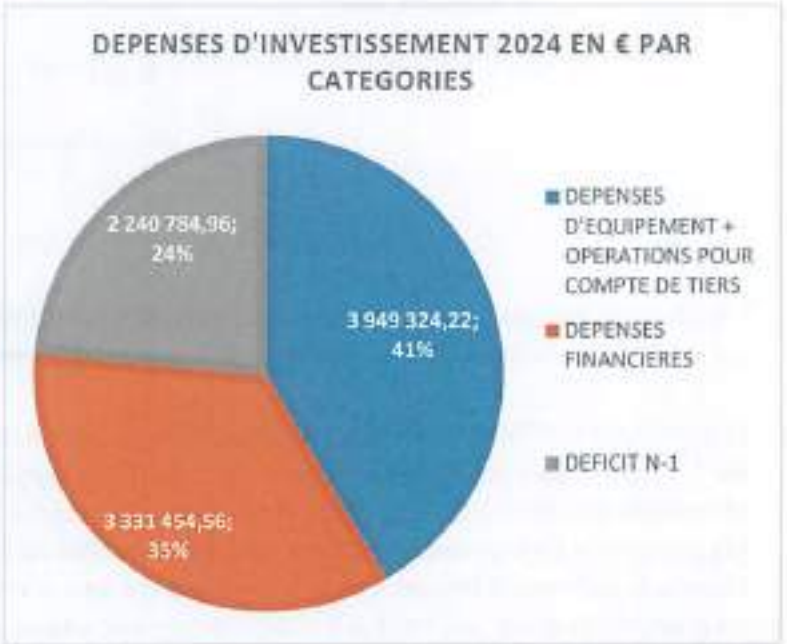
EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS

	rétrospective							provisoire
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2 023	2 024
AMORTISSEMENTS	944 720,69	1 802 552,58	2 026 654,99	1 195 963,62	1 143 855,05	3 003 955,13	2 814 213,05	1 297 348,23
variation		91%	12%	-41%	-4%	163%	-6%	-54%

2.2. Les dépenses d'investissement

La section d'investissement se décompose en trois grandes catégories de dépenses :

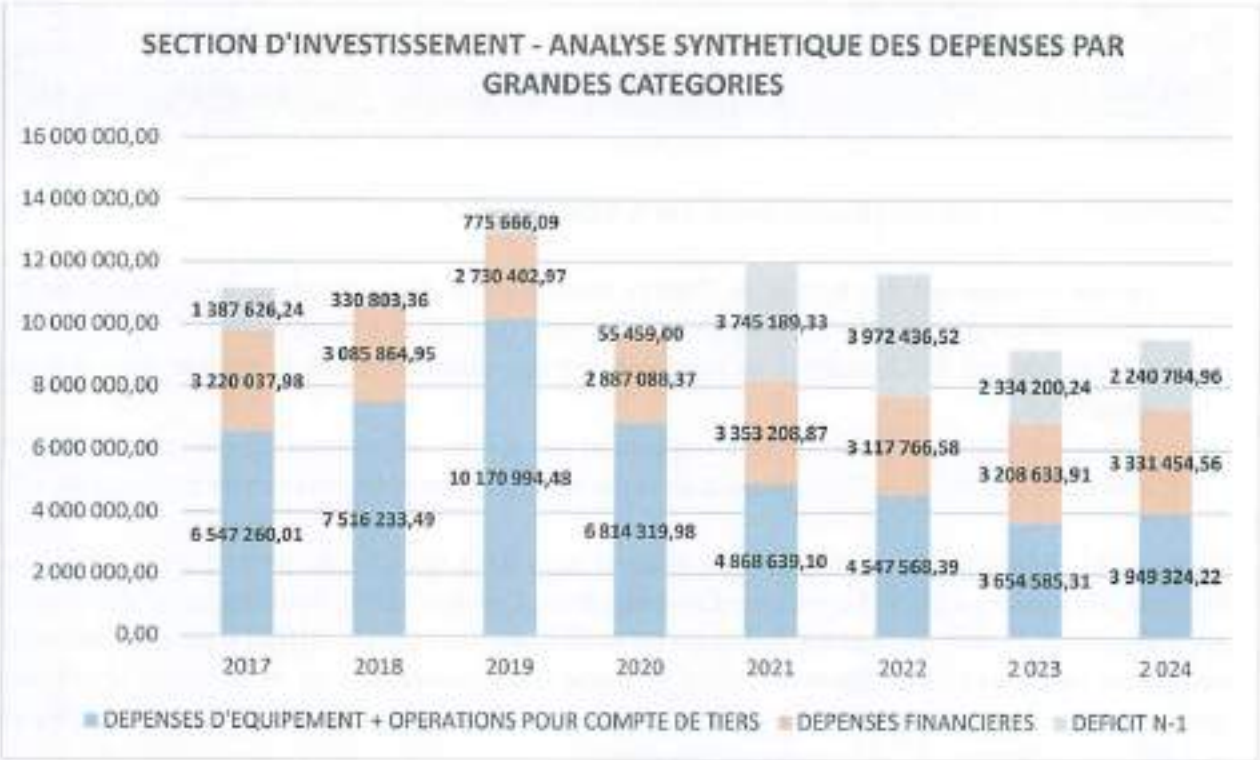
- Les dépenses d'équipement regroupant les travaux, les aménagements urbains, les acquisitions mobilières et immobilières, l'achat de matériel et de mobilier...
- Les dépenses financières composées essentiellement du remboursement de la dette
- Le déficit de l'exercice précédent



Pour 2024, les dépenses d'investissement sont attendues à 9 521 563.74€, soit en augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2023.

CA PREVISIONNEL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	2 023	2 024	variation	%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 355 981,49	3 564 771,61	3 826 684,43	261 912,82	7%
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	3 117 766,58	3 208 633,91	3 331 454,56	122 820,65	4%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	191 586,90	89 813,70	122 639,79	32 826,09	37%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 665 334,97	6 863 219,22	7 280 778,78	417 559,56	6%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	-
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 665 334,97	6 863 219,22	7 280 778,78	417 559,56	6%
DEFICIT REPORTE N-1	3 972 436,52	2 334 200,24	2 240 784,96	-93 415,28	-4%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 637 771,49	9 197 419,46	9 521 563,74	324 144,28	4%

Dès 2020, la section d'investissement n'étant plus financée par l'emprunt (sauf en 2021 où la Ville a mobilisé un emprunt de 3M€), le déficit de cette dernière est venu peser pour une part importante sur les dépenses (environ 25%), signe d'un autofinancement important. Mais ces efforts de désendettement et d'autofinancement, couplés à une dette pesant lourdement sur la section d'investissement, ont eu pour effet de diminuer presque de moitié les capacités d'investissement dans les dépenses d'équipement de la Ville. De 8M€ en moyenne entre 2017 et 2019, les dépenses d'équipement sont passé à 4,7M€ en moyenne entre 2020 et 2024.



2.2.1. Les APCP et les grands projets

En 2024, deux nouveaux programmes pluriannuels ont été votés en réponse à l'état dégradé des groupes scolaires de la Ville : la mise en sécurité et le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans les écoles

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

pour 1 791 624€ et la rénovation de la toiture du groupe scolaire Berthelot pour 453 109.20€. Les crédits de paiement de la construction et l'extension de l'école Paul Bert ont été ajustés à hauteur de 500 000€ au lieu de 1 631 639.66€ votés au préalable en 2023. Ceux prévus initialement pour l'acquisition et l'aménagement d'un équipement de proximité n'ont pas été modifiés. Cependant, sur 1 625 663.30€ de crédits alloués en 2024 pour les APCP, seuls 11 244€ ont été mobilisés et 102 080.36€ engagés (RAR 2024), soit 7% des dépenses budgétées. Le blocage des actions (perte de délégation, désaccord de l'assemblée délibérante, absence de budget...) et le manque de moyens humains expliquent les raisons principales de ce ralentissement dans l'exécution des programmes pluriannuels.

RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT VOTES LE 29 AOÛT 2024					
	EXTENSION ECOLE P. BERT	EQUIPEMENT CARNOT 3	MISE EN SECURITE ET PPMS DES ECOLES	RENOVATION TOITURE GS BERTHELOT	TOTAL CP
ANNEE	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	
2017	76 574,12				76 574,12
2018	46 067,34				46 067,34
2019	129 521,25	13 059,50			142 580,75
2020	231 898,01	0,00			231 898,01
2021	25 802,01	0,00			25 802,01
2022	45 255,60	0,00			45 255,60
2023	12 164,40	118 600,00			130 764,40
2024	500 000,00	564 480,00	447 906,00	113 277,30	1 625 663,30
2025	9 575 173,74	2 480 900,50	1 343 718,00	339 831,90	13 739 624,14
2026	9 575 173,74				9 575 173,74
2027	5 795 368,80				5 795 368,80
TOTAL AP	26 012 999,01	3 177 040,00	1 791 624,00	453 109,20	31 434 772,21

Concernant les autres grands projets menés par la Ville :

- Le réaménagement des berges de l'Yerres dans le cadre de la résilience aux inondations s'est poursuivi au rythme attendu : 1M€ en 2024 (prévu 1 003 196.60€ prévu au BP)
- 28 212.30€ ont été consacrés au verdissement des véhicules (dont 5 289.74€ pour des vélos électriques)
- 2,4M€ ont été investis dans le renouvellement des voiries : rénovation complète de la rue Emile Zola et de la place Mouliérat, phase 2 de la rue Henri Janin et enfin création de pistes cyclables

En revanche, le renouvellement urbain du quartier nord dans le cadre du NPNRU a été décalé dans l'attente de la mise en place d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Pour rappel, la Ville a obtenu un financement de 80% de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) pour ce projet dont le reste à charge est de plus de 26M€ d'ici 2031. Ce projet d'ampleur prévoit un centre social et culturel, la construction d'une école élémentaire et la réhabilitation de deux écoles et d'une salle polyvalente ainsi que des investissements d'aménagement d'ensemble.

RECAPITULATIF DES APCP ET GRANDS PROJETS

GRANDS PROJETS ET PROGRAMMES VOTES		montant HT de l'opération	montant TTC de l'opération	date début opération	dépenses antérieures 2024	dépenses 2024	RAR 2024 reportés en 2025
NPNRU	GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY + SALLE POLYVALENTE	26 440 331,25	31 728 397,50	2024	0,00	0,00	0,00
	REHAB. ECOLE MATER. J.ZAY + CONSTRUCTION ECOLE ELEMENTAIRE	13 520 201,30	16 224 241,65	2024	0,00	0,00	0,00
	AMENAGEMENT DU PROJET D'ENSEMBLE	24 753 814,80	29 704 577,76	2024	0,00	0,00	0,00
	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	1 432 293,70	1 718 752,44	2024	0,00	0,00	0,00
RESILIENCE AUX INONDATIONS et RENATURATION	AMENAGEMENT DES BERGES DE L'YERRES (P1)	4 282 344,62	4 282 344,62	2017	2 652 215,31	1 000 000,00	0,00
	AMENAGEMENT DES BERGES DE L'YERRES (P2)	3 900 000,00	3 900 000,00	2024	0,00	0,00	0,00
PNRDAO	EQUIPEMENT CARNOT 3	3 550 000,00	4 260 000,00	2017	131 658,50	0,00	0,00
ECOLE ET CENTRES DE LOISIRS	MISE EN SECURITE ET PPMS DES ECOLES	1 493 020,00	1 791 624,00	2024	0,00	0,00	45 718,11
	RENOVATION TOITURE GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT	377 591,00	453 109,20	2024	0,00	0,00	39 250,25
	EXTENSION DE L'ECOLE PAUL BERT	21 677 499,18	26 012 999,01	2017	567 282,73	11 244,00	17 112,00
VOIE PUBLIQUE	RENOVATION COMPLETE DE LA RUE HENRI JANIN	1 050 696,52	1 260 835,82	2022	781 447,70	479 388,12	0,00
	RENOVATION COMPLETE DE LA PLACE MOULIERAT	586 240,03	703 488,03	2024	0,00	215 192,27	488 295,76
	RENOVATION COMPLETE DE LA RUE EMILE ZOLA	900 971,78	1 081 166,13	2024	0,00	606 431,51	474 734,62
	OUVRAGE INCENDIE INTERCONNEXION TRIAGE	552 369,10	662 842,92	2023	131 486,40	0,00	531 356,52
	CREATION DE PISTES CYCLABLES	383 345,55	460 014,66	2021	95 814,66	25 506,52	152 043,39
VERDISSEMENT DES VEHICULES	ACHAT DE VEHICULES PROPRES	96 750,75	116 100,90	2024	0,00	22 922,56	93 178,34
	ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES	8 816,23	10 579,48	2024	0,00	5 289,74	5 289,74
TOTAL		105 006 285,87	124 971 074,12		4 359 906,30	2 365 974,72	1 846 978,73

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

2.2.2. Les autres dépenses d'équipement

En 2024, elles ont été principalement axées sur les écoles et centres de loisirs pour un total de 584989,39€, soit 40% des dépenses d'équipement hors APCP et grands projets : Le plan peinture et le plan éclairage décidés en 2023 ont débuté à l'été, la pose de dispositifs de qualité de l'air commencée en 2022 s'est achevée par l'installations des derniers appareils et les études pour la rénovation des écoles ont été lancées. De nombreux mobiliers et matériels informatique ont été achetés afin de renouveler les équipements obsolètes et mieux équiper les groupes scolaires.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant HT de l'opération	montant TTC de l'opération	date début opération	dépenses antérieures 2024	dépenses TTC 2024	RAR 2024 reportés en 2025
ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS	PLAN PEINTURE	133 333,00	159 999,60	2023	0,00	88 786,02	0,00
	PLAN ECLAIRAGE	50 000,00	60 000,00	2023	0,00	45 720,77	14 214,21
	POSE DE CYLINDRES POUR SECURITE DANS LES ECOLES	232 142,91	278 571,49	2020	190 789,64	41 353,27	0,00
	DISPOSITIF QUALITE DE L'AIR (CAPTEURS CO2)	66 667,00	80 000,40	2022	18 207,12	61 676,86	0,00
	ETUDES ECOLES (sauf A.France)	107 950,88	129 541,05	2024	0,00	120 421,05	9 120,00
	RENOVATIONS ET TRAVAUX ECOLES (sauf A. France)	112 891,60	135 469,92	2024	0,00	93 388,80	42 081,12
	RENOVATION ECOLE A. France (études et travaux)	1 200 000,00	1 440 000,00	2024	0,00	30 542,57	25 212,00
	MOBILIER, MATERIELS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES	135 657,67	162 789,20	2024	0,00	103 100,05	59 689,15

L'entretien de la voie publique (hors rénovations complètes de rues et places) et du patrimoine bâti ont représenté 470 539.03€ d'investissements, soit 30% des « autres dépenses d'équipement ». La Ville a poursuivi sa politique de remplacement de candélabres, de mobiliers urbains, d'optimisation de l'éclairage public afin de poursuivre les économies d'énergie et l'embellissement du paysage urbain. La réfection des bâtiments et logements communaux a pesé pour moitié dans ces dépenses.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant HT de l'opération	montant TTC de l'opération	date début opération	dépenses antérieures 2024	dépenses TTC 2024	RAR 2024 reportés en 2025
VOIE PUBLIQUE	ECLAIRAGE	184 921,95	221 906,34	2024	0,00	92 205,11	129 701,23
	VOIRIE	225 719,13	270 862,96	2024	0,00	176 035,28	94 827,68
PATRIMOINE	REFECTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX	213 713,41	256 456,09	2024	0,00	1 176,00	255 280,09
	ENTRETIEN ET REFECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	296 325,35	355 590,42	2024	0,00	201 122,64	154 467,78

L'hygiène et la sécurité ont pesé 202 145.43€ 2024. Les postes les plus coûteux ont été les travaux d'office et les interventions pour périls (122k€) ainsi que la vidéo-protection (65k€).

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant HT de l'opération	montant TTC de l'opération	date début opération	dépenses antérieures 2024	dépenses TTC 2024	RAR 2024 reportés en 2025
HYGIENE ET SECURITE	VIDEOPROTECTION	1 303 379,78	1 564 055,74	2020	1 329 308,10	65 328,35	169 419,29
	EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	100 663,43	120 796,12	2022	118 900,72	1 895,40	0,00
	TRAVAUX D'OFFICE ET PERIL	113 227,99	135 873,59	2024	0,00	122 639,79	13 233,80
	TRAVAUX AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	26 728,64	32 074,37	2022	19 792,48	12 281,89	0,00

Les autres dépenses d'équipement ont été consacrées au renouvellement partielle de la flotte automobile de la Ville (utilitaires, Piaggio...) dont l'état de vétusté ne permettait plus de faire rouler certains véhicules (remplacés en priorité), à la plantation d'arbres, à la rénovation des serres municipales, à l'équipement informatique et numérique des services ou encore à des travaux au sein de la crèche.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant HT de l'opération	montant TTC de l'opération	date début opération	dépenses antérieures 2024	dépenses TTC 2024	RAR 2024 reportés en 2025
PETITE ENFANCE	TRAVAUX DE RENOVATION CRÈCHE	62 543,85	75 052,62	2023	57 232,84	15 632,27	2 187,51
	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE	7 952,87	9 543,44	2024	0,00	9 543,44	0,00
JEUNESSE	E-SPORT	5 740,63	6 888,75	2024	0,00	0,00	6 888,75
	AUTRES INVESTISSEMENT POUR LA JEUNESSE	2 776,30	3 331,56	2024	0,00	3 166,56	165,00
SPORT	REFECTION DES SOLS DES GYMNASES	91 265,12	109 518,14	2023	100 906,65	8 611,49	0,00
	MATERIEL SPORTIF	17 750,00	21 300,00	2024	0,00	21 300,00	0,00
	AUTRES TRAVAUX GYMNASES ET TERRAINS SPORTIFS	3 198,41	3 838,09	2024	0,00	0,00	3 838,09
CULTURE	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION DES LIEUX CULTURELS	1 598,49	1 918,19	2024	0,00	1 918,19	0,00
	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE	7 752,17	9 302,60	2024	0,00	3 114,84	6 187,76
GARAGE ET FLOTTE AUTOMOBILE	ACHAT DE VEHICULES (autres qu'électriques)	186 151,55	223 381,86	2024		130 283,52	0,00
	AUTRES INVESTISSEMENTS GARAGE	13 518,97	16 222,76	2024		16 222,76	0,00
ESPACES VERTS	PLANTATION D'ARBRES	43 410,00	52 092,00	2023	29 744,97	22 347,03	0,00
	RENOVATION DES SERRES	59 054,97	70 865,96	2023	27 627,24	10 229,12	0,00
	MATERIEL	5 165,70	6 198,84	2024	0,00	6 198,84	0,00
	REMISE EN ETAT DU TUNNEL ANIMALERIE	19 723,10	23 667,72	2024	0,00	0,00	23 667,72
	ESPACES VERTS - INVESTISSEMENT DIVERS	1 272,73	1 527,27	2024	0,00	999,51	527,76
NOUVELLE TECHNOLOGIES	EQUIPEMENT ET RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	74 575,81	89 490,97	2023	28 894,36	59 273,53	1 323,08
	REFONTE DE LA TELEPHONIE	85 342,98	102 411,58	2022	0,00	0,00	102 411,58
	AUTRES DEPENSES INFOS ET TELEPHONIE	60 169,98	72 203,97	2024	0,00	1 786,80	70 417,17
DIVERS	AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT	50 857,02	61 028,42	2024		15 127,75	84 642,27

Accusé de réception en préfecture
094 219400705-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

2.2.3. Les dépenses d'investissement hors dépenses d'équipement

En 2024, la Ville a dû rembourser une subvention d'investissement accordée en 2017 par l'Etat au titre de la dotation politique de la Ville pour la construction de l'école Paul Bert d'un montant de 270 000€. Cette subvention prévoyait l'achèvement des travaux au plus tard au quatrième trimestre 2020. Le projet initial ayant dû être révisé pour prendre en compte les perspectives d'effectifs scolaires et les contraintes de construction en zone inondable, le calendrier n'a pas pu être respecté et la Ville s'est vue dans l'obligation de rembourser la subvention. Toutefois, en 2020, suite à la présentation du nouveau projet de construction du groupe scolaire et du centre de loisirs, une subvention de 2 149 305€ a de nouveau été accordée à la Ville par l'Etat.

Le remboursement du capital de la dette, longuement développé en première partie (point I.2.), pèse toujours pour plus de 30% sur la section d'investissement. En 2024, la Ville a remboursé un capital de 3 061 454.56€.

Ainsi, les dépenses financières enregistrent une augmentation de 4% entre 2023 et 2024 alors même que le remboursement du capital de la dette diminue de 5%. La reprise du déficit antérieur de la section vient s'ajouter à ces dépenses d'investissement pour 2 240 784.96€.

2.3. La synthèse de la section d'investissement et le résultat prévisionnel 2024

Du fait d'un budget primitif adopté tardivement et d'un manque de ressources humaines, les dépenses d'investissement 2024, initialement attendues à 15 693 911.93€, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 9 521 563.74€, soit 61%. Les recettes d'investissement, quant à elles, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 51%, soit 6 472 541.38€.

CA PREVISIONNEL 2024 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	BUDGETE 2024*	EXECUTE	TX EXECUTION
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	601 282,00	171 367,64	29%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 017 000,00	1 000 000,00	98%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 212 680,86	2 052 305,15	33%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 873 522,00	603 011,64	32%
			0,00	-
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 704 484,86	3 826 684,43	39%
30	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	273 196,60	270 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 254 214,00	3 061 454,56	94%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	-
			0,00	-
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	3 527 410,60	3 331 454,56	94%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	221 231,51	122 639,79	55%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 453 126,97	7 280 778,78	54%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	-
001	DEFICIT REPORTE N-1	2 240 784,96	2 240 784,96	100%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 693 911,93	9 521 563,74	61%

*Budgeté = BP + BS + DM + AC

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

CA PREVISIONNEL 2024 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

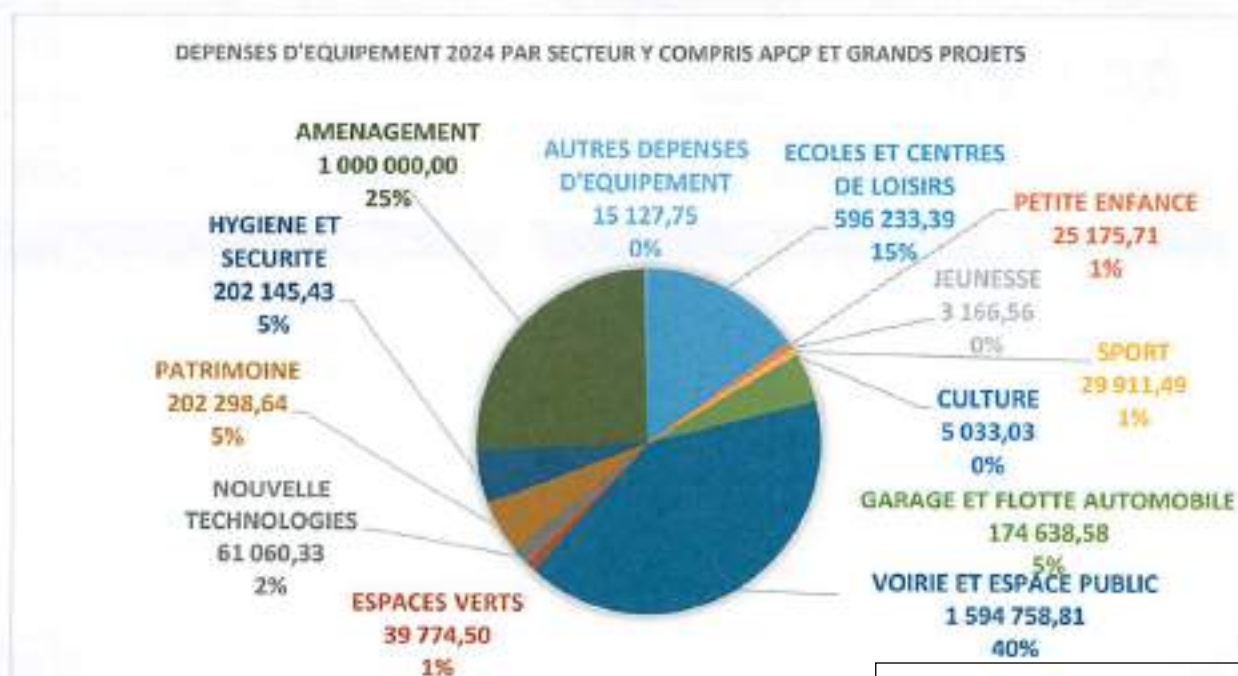
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	BUDGETE 2024*	EXECUTE	TX EXECUTION
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 392 243,41	1 058 613,87	14%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ^{III}	0,00	0,00	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	-
			0,00	-
			0,00	-
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	7 392 243,41	1 058 613,87	14%
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	627 488,00	742 369,93	118%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 241 569,56	3 241 569,56	100%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 100,00	0,00	0%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	220 000,00	0,00	0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	-
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	4 093 157,56	3 983 939,49	97%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	214 836,59	122 639,79	57%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 700 237,56	5 175 193,15	44%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 300 910,37	1 297 348,23	100%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 692 764,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 993 674,37	1 297 348,23	32%
001	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 693 911,93	6 472 541,38	41%

*Budgeté = BP + BS + DM + AC

III sauf 165, 166 et 16449

59% des dépenses d'investissement totales de la Ville ont été consacrées au remboursement de la dette et à la résorption du déficit, lourd héritage d'une politique d'investissement dispendieuse et un recours intensif à l'emprunt menée jusqu'en 2019.

Sur les 41% que représentent les dépenses d'équipement, soit 3 949 324.22€, 40% ont été consacrées à la voirie et l'espace public (1,6M€), 25% à l'aménagement urbain (1M€), 15% aux écoles et centre de loisirs (0.6M€), 5% à la rénovation du patrimoine bâti, à l'hygiène et à la sécurité et à la flotte automobile (0.2M€ pour chaque poste).



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Les grands projets tels que le renouvellement du quartier nord, la construction de l'école Paul Bert, l'acquisition d'un équipement de proximité ou encore la rénovation de la toiture du groupe scolaire Berthelot ont connu un coup de frein important et d'autres projets tels que la rénovation des écoles et leur mise en sécurité, les rénovations complètes de la rue Emile Zola et de la place Mouliérat, la réalisation d'un ouvrage incendie d'interconnexion à Triage, la création de pistes cyclable ou encore le verdissement de la flotte automobile ont débutés tardivement, entraînant le report de leur achèvement en 2025.

Ce décalage important dans le temps alourdit le budget 2025 : **3 249 582.22€ de dépenses d'investissement engagées en 2024 seront portés sur l'exercice 2025**, soit presque 30% des dépenses d'équipement prévues (environ 11M€). Parallèlement, le ralentissement généralisé des projets n'a pas permis à la Ville de mobiliser les soldes de subventions notifiées, pour certaines, depuis trois ans. Seules 14% d'entre elles ont pu être débloquées, ce qui va entraîner **un report de recettes de 5 671 951.92€** et de ce fait, un **solde positif de restes à réaliser (RAR) de 2 422 369.70€**.

Les **résultat d'investissement de l'exercice 2024** étant attendu à -3 049 022.36€, le **solde cumulé de la section d'investissement devrait donc être de -626 652.66€ une fois les RAR inclus**.

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024			
		INVESTISSEMENT	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	(h)	7 280 778,78
	RECETTES (Titres)	(i)	6 472 541,38
RESULTAT D'EXECUTION		(j)=(i)-(h)	-808 237,40
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Deficit)	(k) 001	2 240 784,96
	RECETTES (Résultat)	(l) 001	0,00
RESULTAT CUMULE (hors RAR)		(m)=(j)-(k)+(l)	-3 049 022,36
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES	(n)	3 249 582,22
	RECETTES	(o)	5 671 951,92
SOLDE DES RAR		(p)=(o)-(n)	2 422 369,70
RESULTAT CUMULE (RAR inclus)		(q)=(m)+(p)	-626 652,66

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE POUR 2025

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Si elles sont globalement en hausse, la perte du dynamisme de la fiscalité et l'écrêtement de certaines dotations décidées par la LFI 2025 ne permettent pas d'envisager une croissance suffisante capable de compenser les hausses inéluctables de certaines charges.

1.1.1 Les diminutions attendues des recettes de fonctionnement en 2025

- Pour la Fiscalité :

Conformément aux engagements, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité pour 2025.

En 2025, les rectifications déclaratives des biens immobiliers entraînent une baisse des produits de la THRS de 103 241€ qui sont attendus à 620 396€ selon l'Etat 1259. En 2023 et 2024, les non déclarations sur GMBI (plateforme de déclaration obligatoire des biens immobilier développée par Bercy) ont entraîné des impositions de fait de biens mis en résidences secondaires au lieu de résidences principale ce qui a eu pour effet d'augmenter fortement les bases qui reviennent à des niveaux plus « réels » en 2025.

La crise du secteur immobilier qui se prolonge crispe les recettes des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) évalués prudemment à 400 000€ pour 2025 (pour rappel, en 2024, la Ville a encaissé 497 316€ de DMTO).

La diminution des consommations d'énergie et la baisse de l'inflation devraient impacter les produits de la taxe finale sur les consommations d'énergie (TICFE) indexée sur ces deux critères. Elle est attendue à 479 000€ en 2025 contre 654 268€ perçus en 2024.

PRODUITS DE FISCALITE LOCALE ATTENDUS EN BAISSSE EN 2025

CODE	COMPTE ADMINISTRATIF				BP
	RETROSPECTIVE			PROVISoire	PROSPECTIVE
	2021	2022	2023	2024	2025
THRS ⁽²⁾	479 366	495 665	603 163	723 637	620 396
variation (%)		3%	22%	20%	-14%
DMTO ⁽⁶⁾	870 811	654 154	602 015	497 316	400 000
variation (%)	26%	-25%	-8%	-17%	-20%
TICFE ⁽⁸⁾	478 945	475 568	654 268	479 719	450 000
variation (%)	3%	-1%	38%	-27%	-6%

(2) taxe d'habitation sur les résidences secondaires

(6) droits de mutation à titres onéreux

(8) Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

• Pour les dotations et subventions :

La LFI 2024 avait réinstauré l'écrêtement de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). En 2024, elle avait donc baissé de 2%. Mais en 2025, il est attendu un écrêtement 29 fois supérieur à celui de l'exercice précédent ce qui fera perdre à la Ville 350 060€ réduisant la DCRTP à 492 507€ (contre 842 567 l'an passé).

Le fonds de compensation pour les nuisances aériennes est attendue en baisse suite au désengagement d'aéroport de Paris (-21 000€) et la dotation pour les actes notariés est supprimée (-7 544€).

Enfin, les subventions liées à l'action sociale et l'enfance versées par la CAF ont été évaluées prudemment à 1,7M€ sur la moyenne des trois derniers exercices, soit une baisse de 400 000€ par rapport à l'exercice 2024 qui avait enregistré des régularisations exceptionnelles.

DOTATIONS ATTENDUES EN BAISSÉ EN 2025

		COMPTES ADMINISTRATIFS			BP		variation 2024/2025	en %
		RETROSPECTIVE			PROVISOIRE	PROSPECTIVE		
		2021	2022	2023	2024	2025		
DOTATION DES ACTES NOTARIES		9 374,50	9 650,50	8 693,50	7 544,00	0,00	-7 544,00	-100%
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	DCRTP	863 797,00	863 797,00	863 797,00	842 567,00	492 507,00	-350 060,00	-42%
FONDS DE COMPENSATION DES NUISANCES AERIENNES	FCNA	193 191,00	206 564,93	208 821,40	106 502,21	85 000,00	-21 502,21	-20%
ELECTIONS ⁽³⁾	ELECTION	15 171,38	3 636,64		9 124,20	7 440,00	-1 684,20	-18%

(3) dotation versée uniquement les années de tenue d'élections

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES EN BAISSÉ EN 2025

		COMPTES ADMINISTRATIFS			BP		variation 2024/2025	en %
		RETROSPECTIVE			PROVISOIRE	PROSPECTIVE		
		2021	2022	2023	2024	2025		
ACTION SOCIALE LOCALE ^(A)		1 123 688,68	1 530 593,68	1 967 362,90	2 111 204,24	1 714 329,00	-396 875,24	-19%
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		17 006,62	70 376,45	16 861,00	85 671,27	81 800,00	-3 871,27	-5%

(A) subventions de fonctionnement versées par la CAF (PSU, ALSH, CTG...)

• Pour les produits de services, du domaine et des ventes diverses :

Ils sont globalement attendus en baisse pour 2025 en raison des redevances d'occupation du domaine public revenant à leur niveau moyen : 183 000€. L'année 2024 avait enregistré des recettes de « régularisation », c'est-à-dire non perçues sur les deux exercices précédents ayant eu pour effet d'augmenter anormalement le chapitre 70 en 2024 de presque 300 000€.

Les recettes liées au stationnement, aux concessions et aux redevances des services périscolaires ont été ajustées sur les recettes réelles encaissées en 2024, diminuant ainsi de 93 000€ les prévisions.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

A noter que l'inscription des remboursements de frais d'hébergements d'urgence, auparavant fléchier sur le chapitre 75, permet d'atténuer ces baisses attendues.

Au final, il est attendu une baisse globale de 212 000€ sur l'ensemble des recettes du chapitre 70. La municipalité prévoit pas d'augmentation des tarifs en 2025.

	budgété 2024	BP 2025	variation	en %
redevances d'occupation du domaine public	478 935,75	183 244,00	-295 691,75	-62%
FPS (forfaits post stationnement)	207 499,00	180 000,00	-27 499,00	-13%
redevances et droits des services périscolaires	1 261 272,49	1 200 000,00	-61 272,49	-5%
concessions (cimetière)	65 000,00	60 000,00	-5 000,00	-8%
remboursement de frais par les budgets annexes	72 786,51	100 000,00	27 213,49	37%
remboursement des frais d'hébergements suite à périls*	0,00	150 000,00	150 000,00	-
TOTAL	2 085 493,75	1 873 244,00	-212 249,75	

* en 2024, ces recettes étaient inscrites au chapitre 75

- **Pour les autres produits de gestion :**

Ils sont également globalement attendus en baisse : - 338 000€ sur la chapitre 75 pour deux raisons principale :

- Une régularisation exceptionnelle de 130 000€ enregistrée en 2024 concernant l'appel de charges des exercices 2021 à 2024 auprès du département concernant les frais de fonctionnement du collège Jules Ferry pris en charge par la Ville (électricité, eau, maintenance...)
- Le transfert au chapitre 70 des remboursements de frais d'hébergements d'urgence (inscrits au BP 2024 pour 200 000€)

A noter également qu'il n'est pas attendu de neutralisation de charges rattachées à tort en 2025 suite à des contrôles comptables et un effort de fiabilisation de ces charges en fin d'année 2024 (-40 000€) ni de dédommagement de sinistre (-38 500€).

	budgété 2024	BP 2025	variation	en %
remboursement des frais collège J. Ferry	187 350,00	50 000,00	-137 350,00	-73%
neutralisation de charges rattachées à tort	40 000,00	0,00	-40 000,00	-100%
revenus des immeubles	231 065,24	204 579,92	-26 485,32	-11%
remboursement des frais d'hébergements suite à périls**	200 000,00	0,00	-200 000,00	-100%
frais de scolarité (enfants extérieurs à la commune)	26 000,00	15 000,00	-11 000,00	-42%
sinistres	38 500,00	0,00	-38 500,00	-100%
indemnisation pour congés bonifiés	6 988,00	0,00	-6 988,00	-100%

* recettes transférées au chapitre 70

1.1.2 Les augmentations attendues des recettes de fonctionnement en 2025

- **Pour la Fiscalité :**

Malgré les baisse de certains produits de fiscalité détaillés ci-dessus, la fiscalité est attendue globalement en hausse de 1% en 2025, soit +335 000€ par rapport à 2024. Au total, la Ville devrait percevoir 36,8M€ (chapitres 73 et 731 cumulés).

La taxe foncière sur les propriété bâties (TFPB) doit bénéficier d’une revalorisation des bases de 1,7%, selon l’IPC de novembre 2024 selon la Loi de Finances. A noter toutefois, que la « nature » des bases entraînant de fait une non indexation de ces dernières sur l’IPC (+ de 20% des bases concernent des locaux industriels) réduira l’effet de cette revalorisation.

PRODUITS DE FISCALITE LOCALE ATTENDUS EN HAUSSE EN 2025

CODE	COMPTE ADMINISTRATIF				BP
	RETROSPECTIVE			PROVISOIRE	PROSPECTIVE
	2021	2022	2023	2024	2025
TFPB ⁽³⁾	20 022 121	20 105 509	20 309 870	20 732 401	21 137 736
variation (%)	168%	0%	1%	2%	2%
TFNB ⁽⁴⁾	27 866	28 888	58 696	61 609	65 541
variation (%)	-6%	4%	103%	5%	6%
TPYL ⁽⁷⁾	36 414	37 366	39 200	43 036	45 289
variation (%)	2%	3%	5%	10%	5%
TLPE ⁽⁹⁾	144 091	142 659	71 881	43 036	120 000
variation (%)	-47%	-1%	-50%	-40%	179%

(3) taxe foncière sur les propriété bâties

(4) taxe foncière sur les propriétés non bâties

(7) Taxe sur les pylônes

(9) Taxe locale sur la publicité extérieure

Si le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et les Attributions de Compensations (AC) de la Métropole du Grand Paris (MGP) sont figés respectivement à 7 658 535€ et 1 728 384€, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-De-France (FSRIF) est attendu à 4 604 330€ en 2025, soit une hausse de 68 421€ (+2%).

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE en millions d'euros

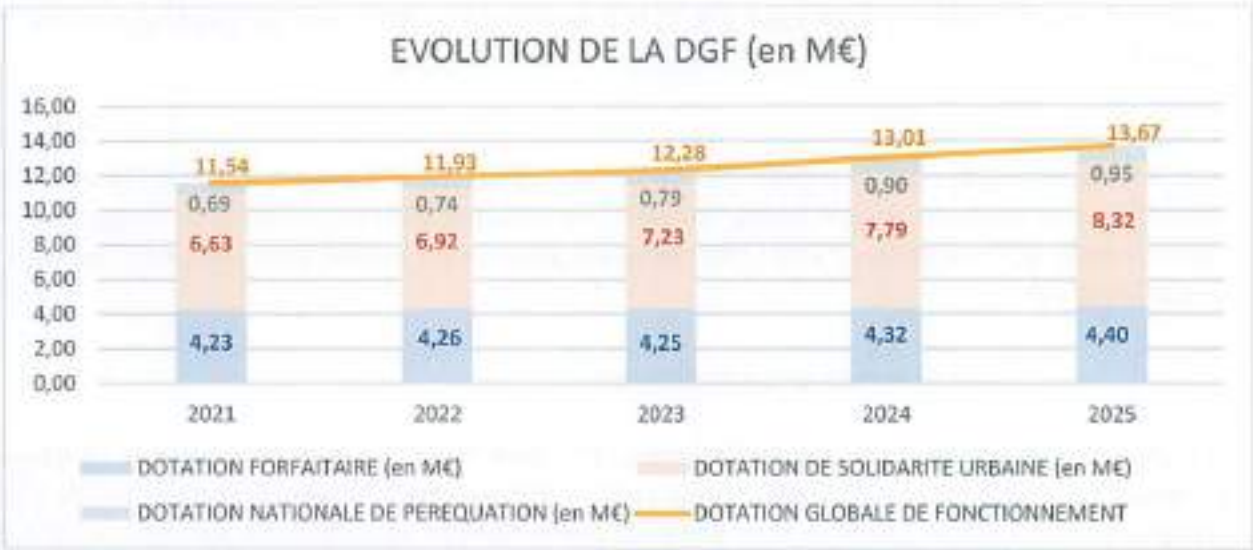


• Pour les dotations et subventions :

La LFI 2025 ne prévoit pas de diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) mais des systèmes de distribution différents. Pour Villeneuve-Saint-Georges, il n’y a pas d’impacts à la baisse attendus. Les trois composantes de la DGF ne devraient pas être diminuer. La Dotation de Fonctionnement (DF) devrait rester stable à 4,3M€ (pas d’écurement prévu), la Dotation de Solidarité

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Urbaine est attendu en augmentation de 5% à 8,3M€ (+6.51%) et la Dotation Nationale de Péréquation à 0,9M€ (+3.79%).



Les autres dotations de fonctionnement attendues en hausse sont :

- La dotation relative à l'émission des titres sécurisés : 18 000€ (+3 230€)
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour la part des dépenses de fonctionnement éligibles : 61 042.18€ (+23 170.21€)

A noter que les montant de la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation de recensement et les allocations compensatrices sont attendus au même niveau que l'an passé.

• Pour les autres produits de gestion :

La seule augmentation attendue au chapitre 75 concerne les redevances de la délégation de service public pour la gestion du marché renouvelée en 2024. Elles sont attendues à 152 000€ conformément aux clauses du contrat contre 25 000€ en 2024 (+127 000€).

- **Pour les produits exceptionnels :**

Ce chapitre enregistre une augmentation de 247 000€. Y sont attendues les régularisations à la baisse des charges du FCCT provisoire 2024 suite à la CLECT de décembre 2024 pour un montant total de 398 339.52€.

Pour finir, le report du résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est attendu à 6 233 762.19€, soit 2 880 805.84€ de plus que l'exercice précédent, résultat d'une exécution 2024 amputée par un budget voté très tardivement et des procédures d'achat contraignantes jusqu'à l'été à cause de la perte de délégation de précédent Maire.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les réformes successives, la tension inflationniste, l'urgence de restauration des épargnes ne peuvent continuer à détériorer le service public, aussi les marges d'économies dégager sur certains postes seront redéployées sur d'autres postes en forte demande conformément au programme porté par la nouvelle équipe municipale.

1.2.1 *Les diminutions attendues des dépenses de fonctionnement en 2025*

- **Pour les charges à caractère général :**

- Les dépenses de communication seront revues à la baisse par rapport 2024 (-50 000€ environ)
- L'achèvement de certaines actions réalisées ponctuellement sur 2024 telles que la mise en conformité des enseignes publicitaires, les actions pour les jeux olympiques, la refonte de la téléphonie, certaines expertises juridiques, le RLPI (règlement local de publicité intercommunal), permettront de dégager 104 000€ sur la nature 611.
- La baisse attendue des locations mobilières, des frais postaux et de télécommunication permettront une économie de 66 000€
- Les dépenses de fioul sont attendues également en forte baisse grâce à une campagne de remplacement des chaudières à fioul par des chaudières à gaz. Elles devraient passer de 140 000€ à 30 000€ en 2025.
- Une réduction des abonnements est également attendue pour 9 236€.

- **Pour les autres charges de gestion :**

- L'enveloppe réservée aux indemnités, formations et frais de déplacements des élus sera réduite de 6%, soit une économie de 20 000€ pour 2025
- Les modalités de participation aux sorties scolaires versées sous forme de subventions jusqu'en 2024 seront fléchées sur le chapitre 011, dégageant ainsi une économie de 118 692€ au chapitre 65.
- La participation aux budgets annexes diminuera grâce aux bons résultats de ces derniers. Pour rappel, la Ville participe au financement des budgets annexes à hauteur de leur déficit, attendu en baisse en 2025. Une économie de 34 000€ est attendue sur ce poste de dépense

- Un travail de fonds de fiabilisation des comptes réalisé en 2024 devrait permettre de ne pas enregistrer de produits rattachés à tort en 2025, faisant baisser le poste des neutralisations de recettes de 34 000€.

- **Pour les charges financières :**

L'ancienneté du stock de dette avec une part moins importante de remboursement d'intérêts combiné à la baisse des taux directeurs entrainera une diminution des charges financières. Toutefois, cette diminution sera atténuée par le recours envisagé à un nouvel emprunt de 3,2M€. Les charges financières sont ainsi attendues à 1 039 322€ pour 2025 (-64 000€).

- **Pour les atténuations de produits :**

Ces dépenses regroupent l'ensemble des prélèvements de fiscalité. Depuis 2023, et au vu de sa situation fragile, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges n'est plus soumise à prélèvement. La loi de finances 2025 ne prévoit pas de modification en ce sens. Il n'y a donc pas dépense prévue en 2025 sur le chapitre 014, soit une économie de 160 000€. Toutefois, une évolution de la fiscalité en cours d'année ou par une loi de finances rectificative pourrait modifier ce poste de dépense. Il conviendra d'y être vigilant.

1.2.2 Les augmentations attendues des dépenses de fonctionnement en 2025

- **Pour les charges à caractère général :**

Conformément à ses engagements, la nouvelle équipe municipale souhaite rétablir la sécurité, la propreté, l'entretien de la Ville et réinvestir dans le fonctionnement des écoles. Ainsi, il est prévu pour 2025 :

- 1,3M€ pour la maintenance et l'entretien des biens : + 382 616€ par rapport à 2024 (+10%) avec une enveloppe importante pour l'entretien de la voirie et des réseaux dégradés.
- 1,2M€ pour les équipements, fournitures et autres matières premières permettant les interventions d'entretien et de réparations en régie et le rééquipement des équipes municipales
- 2,2M€ pour la restauration scolaire, soit 137 000€ de plus que l'an passé permettant la mise en place d'une délégation de service publique assurant des repas sains et équilibrés aux enfants de la Ville dans le respect de la loi Egalim
- 0,8M€ pour les activités des crèches, écoles, centres de loisirs et espaces jeunesse permettant la réintroduction des classes transplantées et des classes de proximité, les séjours famille et jeunes, les sorties périscolaires (+250 000€)
- 0,4M€ pour la lutte contre l'insalubrité et pour la propreté urbaine (+260 000€) dont 150 000€ réservés pour les hébergements d'urgence
- 0,2M€ pour les fêtes et cérémonies afin d'offrir aux administrés et commerçants une Ville animée (+34 000€)

→ Zoom sur les dépenses d'énergie

Premier poste de dépenses des charges à caractère général, la baisse de la pression inflationniste permet de figer ce poste au même niveau que 2024, soit 3M€. Malgré les économies substantielles sur les consommations de fioul, la Ville a reconduit ces dépenses à l'identique pour 2025 par prudence car il est attendu une légère hausse en fin d'année selon les dernières prévisions économiques.

Adoussé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

- Pour les autres charges de gestion :

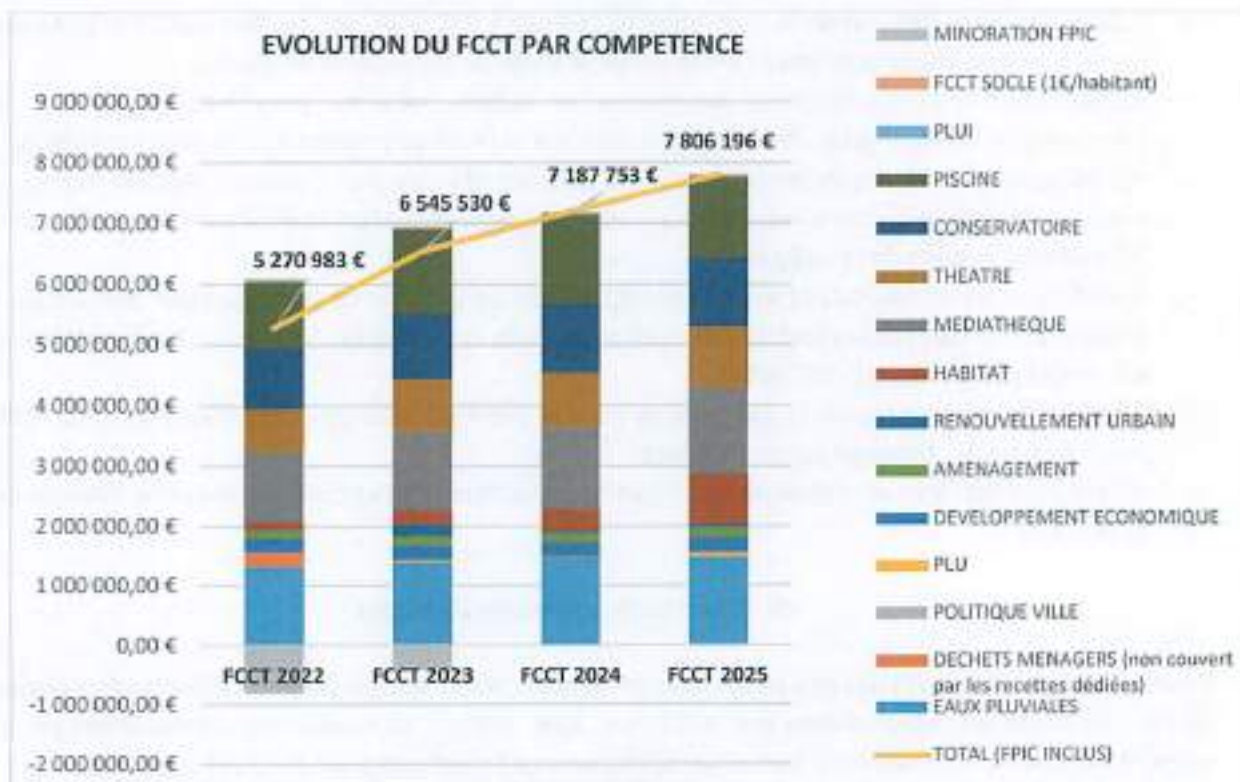
Selon les derniers éléments transmis par la préfecture de Police, la participation au BSPP va franchir la barre symbolique de 1M€ en 2025, soit une hausse de 102 003€ (+11%).

Le FCCT provisoire 2025 a été fixé à 7 806 196€ par la CLECT de décembre 2024 mais, une fois les restes à réaliser communiqués début janvier par le Territoire et réintégrés pour un montant de 223 234€, il devrait atteindre 8 262 918€ en juin 2025, somme qui sera inscrite au BP 2025, en hausse de 841 677€ (+11%) par rapport à 2024.

EVOLUTION DU FCCT PAR SECTIONS (hors RAR)

SECTIONS	DEFINITIF		PROVISOIRE		
	FCCT 2022	FCCT 2023	FCCT 2024	FCCT 2025	variation n-1/n
SOCLE	32 949,00 €	32 949,00 €	32 949,00 €	32 949,00 €	0,00 €
PLUI	15 111,00 €	13 972,00 €	20 701,00 €	10 800,00 €	-9 901,00 €
PART FORFAITAIRE (dépenses de fonctionnement)	6 065 612,00 €	6 247 319,00 €	6 457 824,00 €	6 567 607,00 €	109 783,00 €
PART AU REEL (dépenses d'investissement)	-35 573,00 €	654 848,00 €	676 279,00 €	1 194 840,00 €	518 561,00 €
FPIC	-807 116,00 €	-403 558,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL (FPIC INCLUS)	5 270 983,00 €	6 545 530,00 €	7 187 753,00 €	7 806 196,00 €	618 443,00 €

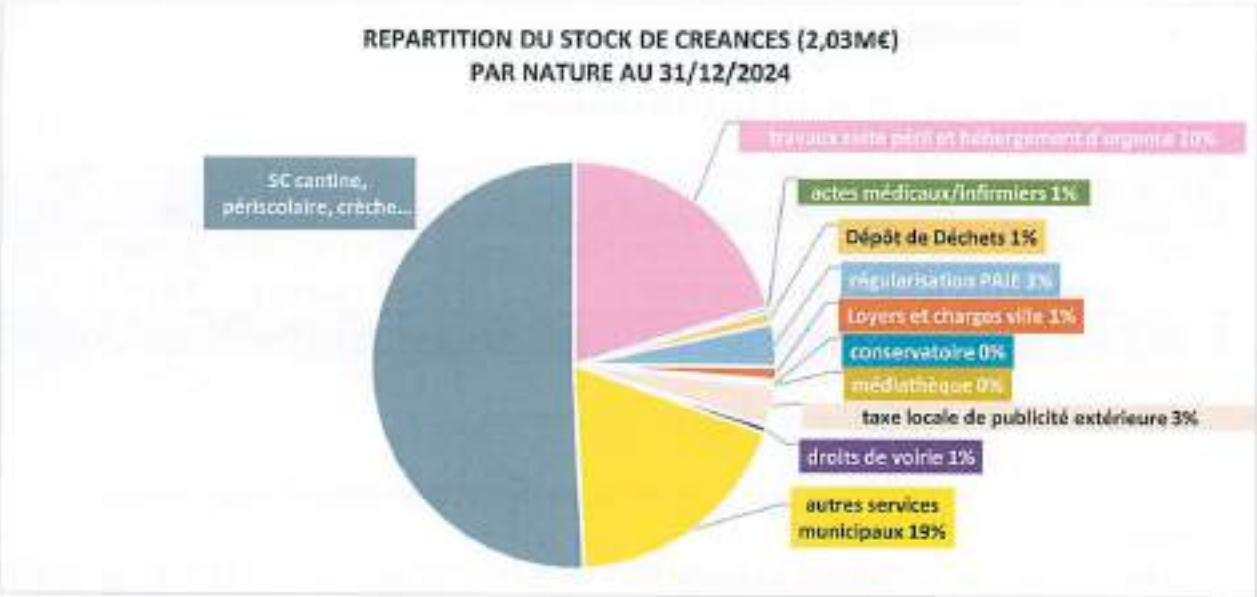
La part forfaitaire évolue de 1,2%, conformément aux conventions de transfert. En revanche, la part au réel augmente de 518 561€, principalement à cause des investissements dans le secteur de l'habitat suite au démarrage du NPNRU des quartiers nord (+486 650€).



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Les droits d'utilisation sont également attendus en forte augmentation : + 106 315€ pour un montant total de 176 252€ dû au passage en Saas de progiciels permettant ainsi d'assurer l'hébergement des données, la sécurité et la mise à jour régulière des outils informatiques.

Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes devraient progresser de 30 066€ (elles sont attendues à 80 066€). De nombreux recouvrements forcés restent sans effets. L'ancienneté, la nature des dettes et leur faible montant ne permettent pas des procédures de poursuites offensives et longues et se retrouvent de fait éteintes ou effacées. Il s'agit principalement de dettes d'activités périscolaires. Ce phénomène est attendu en augmentation dans les années à venir car de plus en plus de factures périscolaires sont transmises en contentieux au SGC d'Orly. A ce titre, la Ville provisionne chaque année 1/7^{ème} du stock de créances irrécouvrées.



Pour information, au 31 décembre 2024, les créances périscolaires (crèche, cantine, études, centres de loisirs, voyages scolaires...) représentaient un stock de 1 032 968.92€ répartis en 18 943 créances, soit une moyenne de dette/créance de 55€.

• Pour les provisions :

Depuis 2022, la Ville constitue, chaque année, des provisions règlementaires pour risques et charges et pour dépréciations des actifs circulants selon les modalités de calcul fixées dans la délibération 21.5.20 du 19 décembre 2021. Pour 2025, au vu des contentieux en-cours et du stock de créances transmis par le Comptable public au 2 janvier 2025, le montant des provisions à constituer est de 337 952.96€ afin d'atteindre un stock total de 581 157,39 € ainsi réparti:

PROVISIONS CONSTITUEES	2022		2023		2024		2025	
	dépréciation des actifs circulants	risques et charges	dépréciation des actifs circulants	risques et charges	dépréciation des actifs circulants	risques et charges	dépréciation des actifs circulants	risques et charges
solde des provisions antérieures	0 €	0 €	81 422 €	471 206 €	0 €	39 720 €	95 612 €	147 593 €
provisions constituées en début d'année	150 000 €	471 206 €	827 €	461 222 €	95 612 €	154 388 €	197 350 €	140 603 €
reprise sur provisions en cours d'année	68 578 €	0 €	82 248 €	892 708 €	0 €	46 516 €		
constitution de provisions complémentaires en cours d'année	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
solde des provisions en fin d'année	81 422 €	471 206 €	0 €	39 720 €	95 612 €	147 593 €	292 962 €	288 195 €
SOLDE TOTAL DES PROVISIONS EN FIN D'EXERCICE	552 628 €		39 720 €		243 204 €		581 157 €	

• Pour les dépenses d'ordre :

Elles seront en hausse en 2025 de 441 551€. Elles sont attendues à :

DEPENSES D'ORDRE/AUTOFINANCEMENT	budgète 2024	Prévisions 2025	variation	en %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 300 910 €	1 500 000 €	199 090 €	15%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 692 764 €	2 935 226 €	242 462 €	9%
TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT	3 993 674 €	4 435 226 €	441 551 €	11%

1.2.3 Les dépenses de personnel pour l'exercice 2025

Elles sont attendues à 33 379 100€ pour 2025, en hausse de 4.20% par rapport au BP 2024 qui s'explique par :

- l'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT) estimée à 100 000 €, soit + 0.31 % du réalisé 2024.
- L'augmentation de la contribution CNR retraite estimés à 320 000 €, soit + 0.95 % du réalisé 2024.
- L'institution d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel), prime facultative qui permettra de rémunérer les agents en fonction de la valeur professionnelle, l'investissement personnel et le sens du service public : 200 000€
- Les nouveaux recrutements concernant principalement des policiers municipaux et des chargés d'opération nécessaires pour assurer la sécurité publique et le suivi des travaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

• **Les avantages en nature**

- **Mutuelle et Prévoyance :**

ANNEE	MUTUELLE		EVOLUTION	PREVOYANCE		EVOLUTION
	NBRE AGENTS	MONTANT		NBRE AGENTS	MONTANT	
2022	194	32 599	+ 9.37 %	184	19 788	- 1.46 %
2023	188	32 889	+ 0.92 %	184	21 243	+ 7.35 %
2024	184	32 011	- 2.66 %	183	19 583	- 7.81 %
2025*	164	31 256	- 2.35 %	278	26 856	+ 37.13 %

2025 = chiffres au 01/03/2025 projeté pour l'année

- **Logement :**

2022	6	13 795	- 10.37 %
2023	4	11 861	- 13.64 %
2024	4	12 746	+ 7.45 %
2025*	5	19 294	+ 51.37 %

2025 = chiffres au 01/03/2025 projeté pour l'année

- **Transport :**

Année	Total agents	Montant total	Evolution
2022	202	42 582	+ 7.47 %
2023	186	52 727	+ 23.82 %
2024	194	80 613	+ 52.88 %
2025*	132	85 358	+ 5.88 %

2025 = chiffres au 01/03/2025 projeté pour l'année

• **Le temps de travail**

Le temps de travail des agents est de 37h30 hebdomadaires compensé par 15 jours de RTT.

• **Les avancements et promotions**

- **Promotion interne :**

Année	Agents	Coût sur l'année N	Coût sur l'année N+1
2023	4	2 057.09	3 526.44
2024	2	80.35	3 428.76
2025			

- **Avancement de grade :**

Année	Agents	Coût sur l'année N	Coût sur l'année N+1
2023	28	1 480.82	17 769.84
2024	47	10 853.45	130 241.39
2025	55	25 957.90	55 331.91

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

♦ **Le chômage**

Année	Agents	Coût	Evolution
2022	47	332 411.77	- 1.54 %
2023	43	257 815.37	- 22.44 %
2024	36	220 972.99	- 14.29 %
2025*	21	246 951.54	+ 11.75 %

2025 = chiffres au 01/03/2025 projeté pour l'année

♦ **Les effectifs**

En 2025, 34 agents ont atteint l'âge légale de départ à la retraite, 11 agents l'atteignent sur la période et 2 agents en limite d'âge.

♦ **Evolutions de la masse salariale 2025**

- **Evolutions statutaires :**

	Estimation des coûts	Evolution par rapport BP 2024	Evolution par rapport au réalisé 2024
Avancement d'échelon	68 224	+ 0.21 %	+ 0.21 %
Avancement de grade 2024 (report)	130 241	+ 0.40 %	+ 0.41 %
Promotion 2024 (report)	3 429	+ 0.01 %	+ 0.01 %
Avancement de grade 2025	25 958	+ 0.08 %	+ 0.08 %
Promotion 2025	4 000	+ 0.01 %	+ 0.01 %
Sous total GVT	231 852	+ 0.72 %	+ 0.73 %
Retraite CNR	322 995	+ 1.00 %	+ 1.02 %
Sous total revalorisation	322 995	+ 1.00 %	+ 1.02 %
Total évolution	554 847	+ 1.73 %	+ 1.75 %

- **Recrutement en cours :**

Poste	Direction	Coût mensuel chargé
1 directeur de la sécurité	Sécurité	6 436
1 directeur bâtiment	Bâtiment	6 376
1 directeur de l'éducation	Educations	6 434
Police municipale	Sécurité	3 750
Coordinateur contrat local de santé	Solidarités	4 167

- **Elections 2025 :** L'enveloppe dédiée aux élections anticipées en janvier 2024 est de 17 230.00 €

1.3 La synthèse de la section de fonctionnement

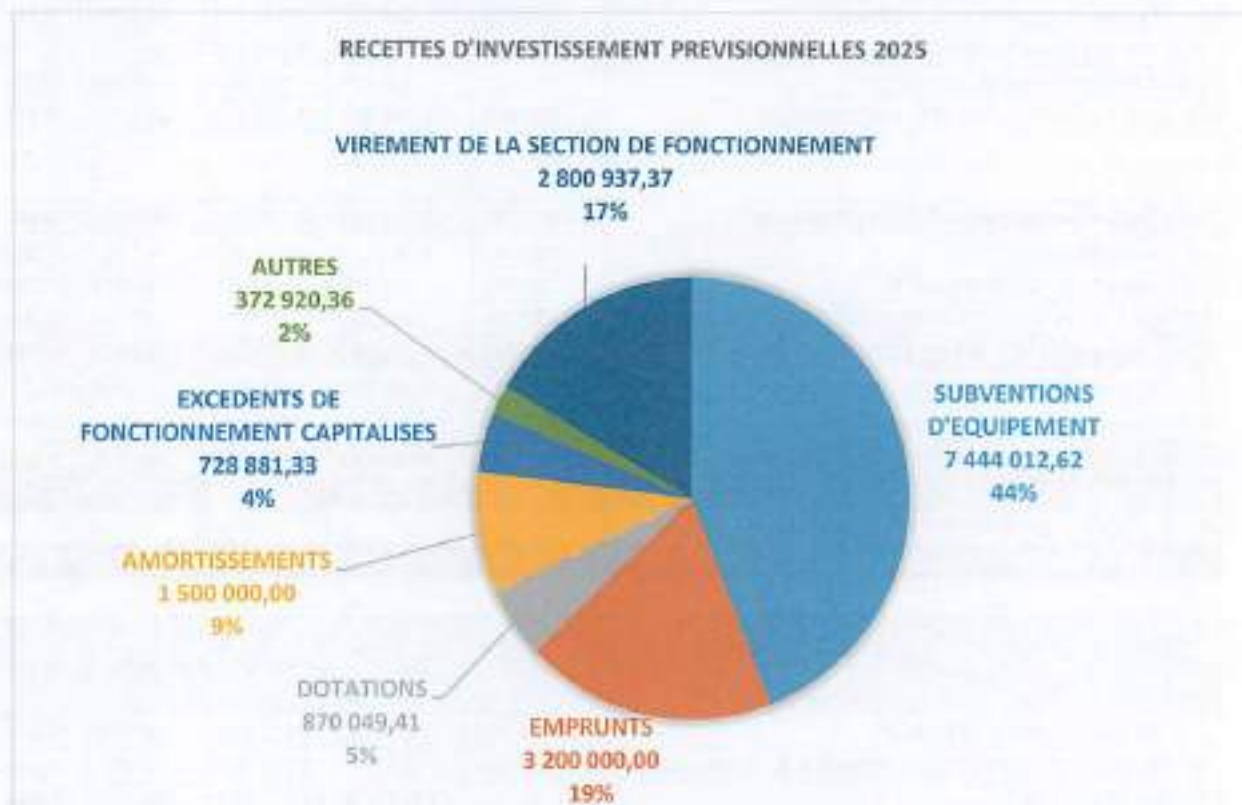
Chapitre	2023	2024*	2025	variation	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 602 908	11 488 560	12 331 275	842 716	7,34%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 087 113	32 035 000	33 379 100	1 344 100	4,20%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	172 682	169 499	100 000	-69 499	-41,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 702 628	11 694 972	12 568 179	873 207	7,47%
				0	-
				0	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	54 565 330	55 388 031	58 378 555	2 990 524	5,40%
66 CHARGES FINANCIERES	1 055 046	1 103 259	1 039 322	-63 937	-5,80%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 000	10 000	20 075	10 075	100,75%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	462 049	250 000	337 953	87 953	35,18%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 237 425	56 751 290	59 775 905	3 024 615	5,33%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 154 991	1 300 910	1 500 000	199 090	15,30%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 344 117	2 692 764	2 800 937	108 173	4,02%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 499 108	3 993 674	4 300 937	307 263	7,69%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 736 533	60 744 964	64 076 842	3 331 878	5,49%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	-
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	58 736 533	60 744 964	64 076 842	3 331 878	5,49%

Chapitre	2023	2024*	2025	variation	en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	238 052	300 000	350 000	50 000	16,67%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 831 504	2 188 594	1 976 794	-211 800	-9,68%
73 IMPOTS ET TAXES		13 722 529	13 991 249	268 720	1,96%
731 FISCALITE LOCALE	35 603 900	22 772 173	22 838 962	66 789	0,29%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 103 685	17 376 270	17 918 607	542 337	3,12%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	228 756	809 370	470 985	-338 386	-41,81%
TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION COURANTE	55 005 897	57 168 936	57 546 597	377 661	0,66%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	72 139	0	-72 139	-100,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 000	150 933	398 340	247 407	163,92%
				0	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55 060 897	57 392 008	57 944 937	552 928	0,96%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0	-
				0	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 060 897	57 392 008	57 944 937	552 928	0,96%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 675 636	3 352 956	6 131 906	2 778 949	82,88%
TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	58 736 533	60 744 964	64 076 842	3 331 878	5,49%

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement attendues

Pour 2025, les recettes d'investissement sont attendues à 16,9M€ ainsi répartis :



Le recherche active de subventions amorcée ces dernières années permettra d'obtenir 7,4M€ de financement, soit 44% des recettes d'investissement. Elles se décomposent en subventions reportées pour 5 658 318.12€ et subventions nouvellement inscrites pour 1 259 996.50€

Libellé	Tiers	DEPENSES		RECETTES			
		Montant des dépenses éligibles HT	Montant TTC (si TVA 20%)	Montant subvention notifiée	scoring	Acomptes perçus	A percevoir en 2025
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	DEPARTEMENT DU VDM	3 550 000	4 260 000	700 000	20%	450 000	250 000
MAP 2 BAT MODULAIRES AU GS ANATOLE France	PREFECTURE VAL DE MARNE	450 000	540 000	360 000	80%	0	360 000
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT	PREFECTURE VAL DE MARNE	7 149 350	8 579 220	2 149 305	30%	0	644 791
PROJET T-CONNECTE	MGP	14 411	17 293	5 206	36%	0	5 206
TOTAL		11 163 761	13 396 513	3 214 511	29%	450 000	1 259 997

Subventions reportées en 2025



L'affectation des excédents de fonctionnement N-1, les dotations aux amortissements et la part de la section de fonctionnement 2025 consacrée à l'investissement en 2025 permettront de financer 4,9M€ des dépenses d'investissement, couvrant ainsi non seulement le remboursement du capital de la dette mais une partie des dépenses d'équipement.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement (TAM) sont attendus en baisse à respectivement 390 000€ et 100 000€. Le ralentissement du secteur de la construction oblige à des prévisions très prudentes de la TAM. A noter, une recette « exceptionnelle » en 2025, la réintégration du capital du SIRM suite à sa dissolution, attendu à 380 000€.

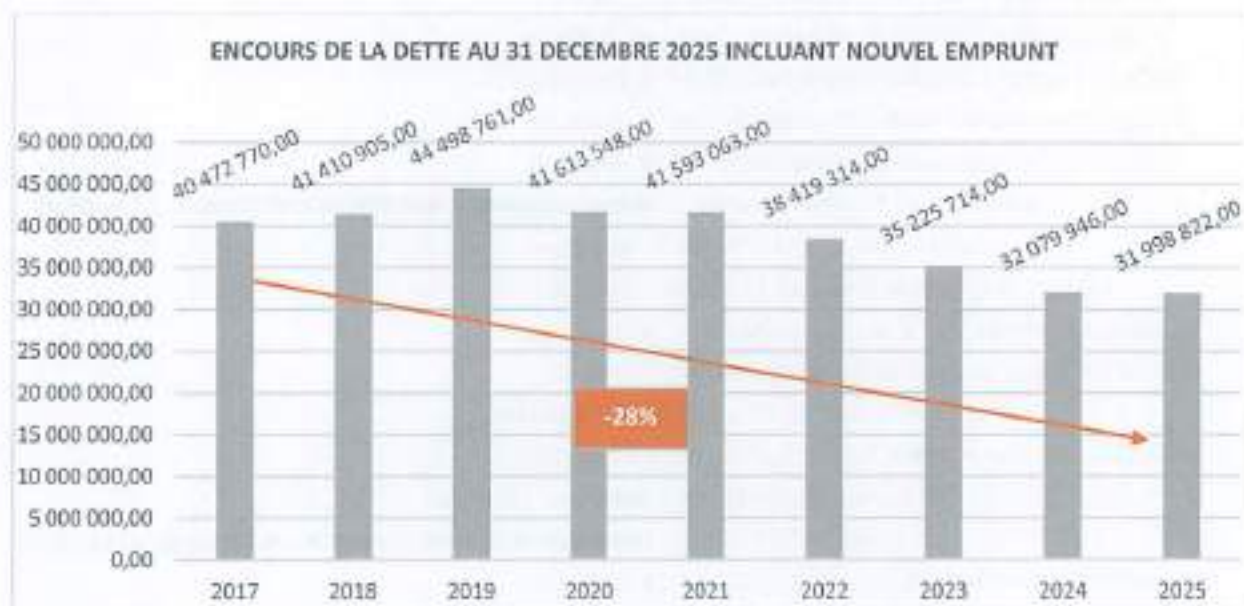
Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	rétrospective		provisoire	prospective
	2022	2 023	2 024	2 025
TAXE D'AMENAGEMENT	227 319,08	122 816,71	234 733,63	100 000,00
variation	-28%	-46%	91%	-57%
FCTVA	320 321,00	573 333,19	507 487,99	390 049,41
variation	-61%	79%	-11%	-23%

2.2. Evolution de la dette et recours à l'emprunt

Pour 2025, afin de financer les investissements nécessaires à la concrétisation des engagements politiques, la Ville envisage de recourir à un emprunt de 3,2M€. Celui-ci, inférieur au montant du capital remboursé au cours de l'année à venir permettra de poursuivre la politique de désendettement, gage de préservation des finances de la Ville tout en soutenant une section d'investissement dynamique.



Hors nouvel emprunt, le montant du remboursement du capital de la dette en 2025 est attendu à 3 267 073.46€.

2.3. APCP, grands projets et autres dépenses d'équipement

La Ville est engagée dans plusieurs projets pluriannuels dont quatre d'entre eux sont gérés en Autorisation de Programme Crédits de Paiement (APCP). Il s'agit de l'extension et la réhabilitation de l'école Paul Bert, l'acquisition d'un équipement de proximité dit « Carnot 3 », des travaux de mise en sécurité des écoles et de la rénovation de la toiture du groupe scolaire Berthelot (les programmes non gérés en APCP sont soit en cours de démarrage, soit antérieurs à la mise en place des APCP par la commune, soit non créés comme tel au départ).

Etant donné leur état d'avancement et la modification de leur programmation qui ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée au conseil municipal avant la présentation du présent rapport d'orientations budgétaires (ROB), Il convient d'ajuster les crédits de paiement (CP) en 2025 comme tel :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

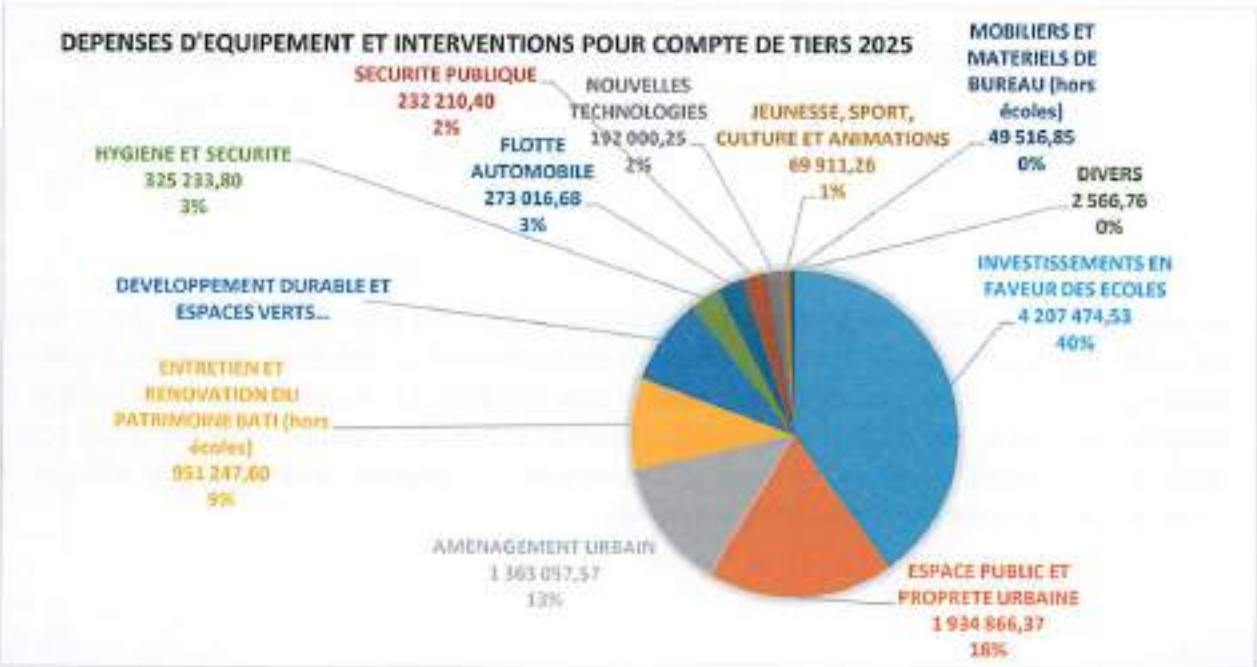
RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					
	EXTENSION ECOLE P. BERT	EQUIPEMENT CARNOT 3	MISE EN SECURITE ET PPMS DES ECOLES	RENOVATION TOITURE GS BERHELOT	TOTAL CP
ANNEE	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	
2017	76 574,12				76 574,12
2018	46 067,34				46 067,34
2019	129 521,25	13 059,50			142 580,75
2020	231 898,01	0,00			231 898,01
2021	25 802,01	0,00			25 802,01
2022	45 255,60	0,00			45 255,60
2023	12 164,40	118 600,00			130 764,40
2024	11 244,00	0,00			11 244,00
2025	537 098,48	564 480,00	895 812,00		1 997 390,48
2026	12 359 736,14	1 240 450,25	895 812,00	113 277,30	14 609 275,69
2027	12 537 637,66	1 240 450,25		339 831,90	14 117 919,81
TOTAL AP	26 012 999,01	3 177 040,00	1 791 624,00	453 109,20	31 434 772,21

Leur montant total s'élève donc à 1 997 390.48€ pour 2025. Les montants des programmes ne feront pas l'objet d'ajustement.

Concernant les grands projets non gérés en APCP :

- La phase 1 de la renaturation des berges de l'Yerres dans le cadre de la résilience aux inondations va se poursuivre au rythme de 500 000€ annuel tandis que commence la phase 2 chiffrée à 339 218€ pour 2025.
- Le renouvellement urbain du quartier nord dans le cadre du NPNRU est toujours en attente de la mise en place d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Son chiffrage n'est donc pas possible à ce jour. Il n'est donc pas attendu de dépenses en ce sens pour 2025.

En tout, y compris les opérations pluriannuelles et les opérations pour compte de tiers, les dépenses d'équipement sont attendues à 10 492 768,07€ ainsi réparties :



➤ Ecole notre avenir.....4 207 474,53€

Une des priorités 2025 ! 40% des dépenses d'équipement seront consacrées aux établissements scolaires, soit un peu plus de 4,2M€. La mise aux normes des systèmes de sécurité et les travaux urgents bénéficieront d'une enveloppe de 1,4M€ afin de pouvoir agir au plus vite. La création de nouvelles salles de classes et l'acquisition de modulaires permettront de pouvoir accueillir tous les enfants dès la rentrée dans les meilleures conditions et au plus proche de chez eux. La Ville y consacrera 1,1M€ en 2025. Les plans peinture, éclairage et traitement de l'air initiés précédemment seront achevés. Pour entamer une rénovation importante, les études et diagnostics seront lancés. Une enveloppe de presque 300 000€ sera prévue à cet effet. Enfin, du matériel neuf et moderne viendra remplacer les équipements les plus vétustes, notamment dans les offices et les « lingerie » grâce à une enveloppe de 62 407,62€ et du mobilier sera changé dans certaines salles de classe (150 000€ pour du mobilier et 62 000€ pour des équipements informatiques et audiovisuels).



➤ Une qualité de vie.....2 826 532,37€

En second poste des dépenses d'équipement : les espaces publics et la propreté urbaine. Une enveloppe de 1,9M€ leur sera consacrée (18% des dépenses d'équipement). La réfection de la voirie communale pèsera pour 1,2M€, la création de pistes cyclables pour 150 000€, l'éclairage public pour 430 000€ et le mobilier urbain pour 108 000€. Il sera également prévu l'acquisition d'équipements modernes pour les services de la propreté urbaine, tels que des aspirateurs, qui pourront ainsi compléter le travail des balayeuses (pour rappel, la ville loue les balayeuses).

ESPACE PUBLIC ET PROPRETE URBAINE



8% des dépenses d'équipements seront également consacrées au développement durable dont le projet phare est la renaturation des berges de l'Yerres permettant la résilience face aux inondations dont est régulièrement victime la Ville.

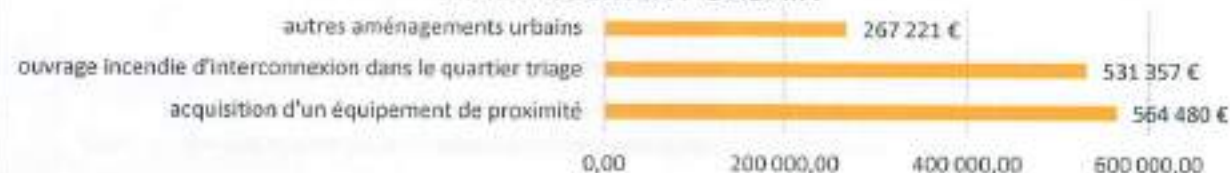
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS



➤ Une Ville plus belle2 314 305,17€

L'aménagement urbain fait partie intégrante de l'embellissement mais aussi de la bonne gestion de l'espace urbain. Parmi les 1,3M€ dédiés à ce poste de dépense, il est prévu l'acquisition d'un équipement de proximité (0,5M€), l'achèvement de l'ouvrage incendie d'interconnexion du quartier triage permettant un approvisionnement en eau suffisant de ce quartier en cas d'incendie au vue des programmes immobiliers en-cours de construction (0,5M€), des rétrocessions foncières, des création de parking public...

AMENAGEMENT URBAIN



Une enveloppe de 0,9M€ sera également dédiée à l'entretien du patrimoine bâti (réfection des bâtiments, des logements, des monuments...). Elle sera répartie ainsi :



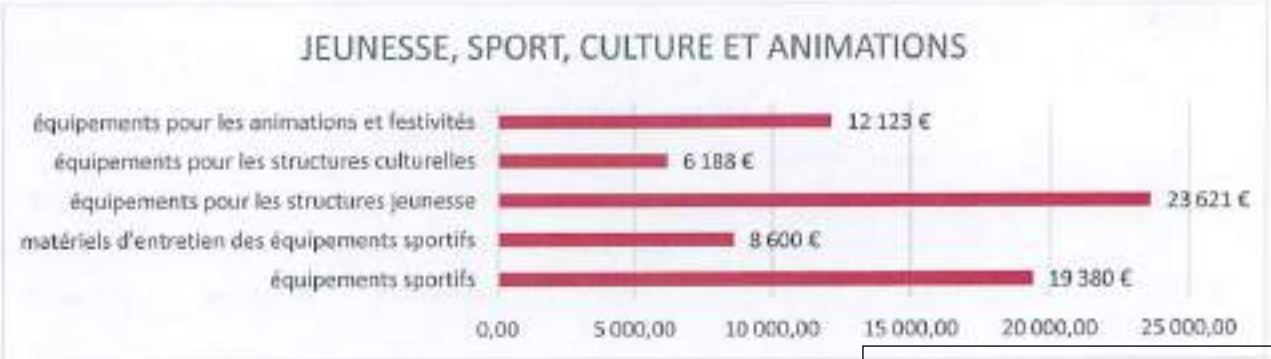
➤ **Une Ville plus sûre557 444,20€**

Le déploiement de la vidéosurveillance se poursuivra en 2025 et la police municipale sera rééquipée (Gilets pare-balles, éthylotests, radios...) : 250 000€ seront dédiés à la sécurité des Villeneuvois. 313 000€ seront consacrés aux travaux pour compte de tiers en cas de péril ou d'insalubrité et 12 000€ pour équiper les lieux accueillant du public en défibrillateurs.



➤ **Une Ville animée69 911.26€**

La Ville rééquiper les gymnase et terrains sportifs à hauteur de 28 000€ (tapis, cages de foot, pénaltys, trampolines...). Les structures jeunesse, sous-équipées, recevrons une enveloppe de 24 000€. Les autres dépenses seront dédiées à la culture et les festivités.



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250425-RAPPORT25-4-10-CC
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

➤ Les autres dépenses d'équipement.....517 100,54€



2.4. Les autres dépenses d'investissement

A noter pour 2025, une dépenses « exceptionnelle » concernant le remboursement de taxes d'aménagements indues pour une montant de 134 397,68€ (taxes perçues avant la réforme du versement à l'achèvement des travaux).

CONCLUSION

Villeneuve-Saint-Georges dispose de formidables atouts. La jeunesse de la population, la localisation stratégique de la Ville, le dynamisme des associations et des commerçants, démontrent l'attractivité de ce territoire.

De nombreux défis sont à relevés pour faire de Villeneuve-Saint-Georges une commune plus sûre, plus agréable, ou chaque génération dispose de services publics de qualité. L'équipe municipale s'engage en ce sens et ce sont les priorités des Villeneuvois qui ont été la ligne directrice permettant la réalisation de ce rapport d'orientation budgétaire.

Afin de disposer des marges de manœuvre nécessaires à la réalisation du projet choisi par les Villeneuvois, **des moyens importants sont dédiés à l'avenir des plus jeunes.** Un plan pluriannuel de travaux inédit permettra d'entretenir les écoles et les crèches pour **assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.** Ce plan sera réalisé progressivement, chaque année. De plus, des actions en faveur de la réussite scolaire, du sport ou encore de l'enrichissement des activités sur les temps périscolaires, vont être mises en place. **Une attention particulière sera également portée aux seniors** dans le domaine de l'animation, de la prévention ou encore de la lutte contre l'isolement.

Si Villeneuve-Saint-Georges est une commune attractive, elle doit désormais devenir **une ville où il fait bon vivre et dans laquelle les habitants ont l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager ensemble des moments festifs de qualité.** Aussi, conformément aux engagements de l'équipe municipale, un programme d'animations riche et varié va être mis en place prochainement.

Sujet de préoccupation prioritaire pour les Villeneuvois, la tranquillité publique est un droit pour chacun. La Police municipale, qui effectue un travail remarquable, sera donc dotée de moyens et d'effectifs supplémentaires.

Afin que la commune devienne plus agréable et que la nature en ville retrouve sa place, un plan de plantation et d'entretien des routes communales, des espaces publics et des espaces verts sera progressivement déployé dans tous les quartiers.

Les agents municipaux s'engagent pleinement, au quotidien, pour assurer la qualité et la continuité des services publics. Aussi, pour saluer leur travail, plusieurs actions concrètes seront engagées notamment la mise en place d'un complément indemnitaire annuel. Cette première étape importante permettra de redonner du sens à la politique salariale et d'encourager les efforts des agents. De plus, un plan de formation répondant à leurs besoins ainsi qu'une organisation des services garantissant de bonnes conditions de travail seront déployés. Enfin, pour favoriser les échanges avec les agents et les remercier de leur travail, des moments conviviaux tels que la fête des agents ou encore la cérémonie d'accueil des nouveaux agents seront organisés.

Les bénévoles de la Ville qui s'engagent avec modestie, implication et bienveillance méritent le soutien de l'équipe municipale. Dans cet esprit, les associations seront davantage soutenues, avec des augmentations de subventions nombreuses afin d'encourager leurs actions et de soutenir leurs initiatives pour les Villeneuvois.

Le respect de la parole donnée est au cœur du lien de confiance qui unit les élus et les administrés. Aussi, afin de protéger les Villeneuvois comme les élus s'y sont engagés, il n'y aura aucune augmentation des taux d'imposition et des tarifs périscolaires en 2025. Cette décision est un symbole fort. En effet, l'ancien Maire a tenté d'augmenter la taxe foncière à plusieurs reprises alors même qu'il s'était engagé à ne pas le faire.

Dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'État, l'équipe municipale fait le choix de réorienter les dépenses vers les actions prioritaires. Dans le même temps, un travail de fond a été engagé, et se poursuivra, afin de planifier sur plusieurs années la concrétisation des grands projets. Faire plus pour les Villeneuvois, tout en maîtrisant les dépenses, est au cœur de l'action engagée par l'équipe municipale. Enfin, l'amélioration de la qualité des services publics s'inscrit dans le respect de l'équilibre financier de la commune qui, dès cette année, engage un début de désendettement.

L'esprit de ces orientations budgétaires est de faire de Villeneuve-Saint-Georges une ville festive, respectueuse des besoins de chacun, solidaire avec les plus fragiles, une commune qui préserve les plus âgés, accompagne la réussite des jeunes et prépare l'avenir de tous.

Une commune dans laquelle chacun retrouve le plaisir, l'envie et la fierté de vivre.